

UNIVERSITÉ DU QUÉBEC

MÉMOIRE PRÉSENTÉ À
L'UNIVERSITÉ DU QUÉBEC À TROIS-RIVIÈRES

COMME EXIGENCE PARTIELLE
DE LA MAÎTRISE EN ÉTUDES QUÉBÉCOISES

PAR
MARIE-PIER DION

UNE STRATÉGIE TRANQUILLE. SERGE MONGEAU ET LE CENTRE DE
PLANIFICATION FAMILIALE DU QUÉBEC DANS LA SOCIÉTÉ
QUÉBÉCOISE, 1965-1972

FÉVRIER 2009

Université du Québec à Trois-Rivières

Service de la bibliothèque

Avertissement

L'auteur de ce mémoire ou de cette thèse a autorisé l'Université du Québec à Trois-Rivières à diffuser, à des fins non lucratives, une copie de son mémoire ou de sa thèse.

Cette diffusion n'entraîne pas une renonciation de la part de l'auteur à ses droits de propriété intellectuelle, incluant le droit d'auteur, sur ce mémoire ou cette thèse. Notamment, la reproduction ou la publication de la totalité ou d'une partie importante de ce mémoire ou de cette thèse requiert son autorisation.

RÉSUMÉ

Les importants changements sociaux et culturels qui caractérisent la Révolution tranquille ont fait l'objet de plusieurs études. Notre mémoire s'intéresse à un aspect toutefois peu étudié jusqu'à maintenant : le mouvement d'émancipation des couples canadiens-français de la morale sexuelle catholique. L'étude de ce mouvement se fera par l'analyse du Centre de planification familiale du Québec (CPFQ), un organisme au cœur de la lutte, menée par des intervenants laïcs, en faveur du droit à la contraception pour tous. Par l'étude de son discours, de ses actions sociales et de ses initiatives auprès des gouvernements fédéral et provincial, nous cherchons à saisir l'influence de ce Centre dans une société en pleine transformation, notamment dans ses rapports à l'Église catholique.

Fondé en 1967 par Serge Mongeau, un médecin devenu travailleur social, en collaboration avec les agences catholiques de service social, le CPFQ vise à répondre aux besoins de contraception de la population canadienne-française en formant à la planification familiale des intervenants agissant auprès des milieux défavorisés. Il apparaît à une époque où l'opinion publique est déjà sensibilisée à la question mais où la société semble encore divisée. L'intérêt qu'il suscite traduit le désir de plusieurs couples de s'affranchir des directives de l'Église ainsi que la conscientisation qui s'effectue, dans quelques milieux catholiques et chez certains intervenants sociaux, devant l'urgence d'agir auprès des couples. Malgré tout, le CPFQ doit faire face à des obstacles provenant non seulement des autorités

religieuses mais aussi des autorités politiques et même d'une certaine partie de la population qui craint, par exemple, d'user de méthodes contraceptives non acceptées par l'Église. Ces obstacles témoignent de son influence encore importante, même si elle est elle-même divisée sur la question. Une influence qui se fait sentir jusque dans le Centre, officiellement indépendant de l'Église, mais dont le comité aviseur est composé entre autre d'agences sociales catholiques ainsi que de plusieurs prêtres et religieuses.

Le CPFQ nous apparaît donc comme le véritable reflet de la société dans laquelle il se trouve : en pleine transition, il participe de la culture catholique dans laquelle il baigne mais il revendique aussi de profonds changements, notamment la légalisation de la contraception et de l'avortement.

Cette analyse est complétée par une comparaison avec le Mouvement français pour le planning familial (MFPF), un mouvement similaire créé en France dix ans avant le CPFQ. Partageant les mêmes objectifs, ces deux mouvements divergent toutefois quant à leur structure, à l'idéologie qui les anime et aux stratégies d'action qu'ils empruntent pour parvenir aux objectifs qu'ils se sont fixés. Ces différences sont, à notre avis, causées par les contextes particuliers dans lesquels ils évoluent ainsi que par la personnalité de leurs membres fondateurs. Cette comparaison permet de démontrer la singularité d'un organisme qui s'inspira de ses prédecesseurs pour s'en dissocier et envisager la planification familiale d'une façon inédite.

REMERCIEMENTS

Je tiens d'abord à exprimer ma reconnaissance à ma directrice de recherche, madame Lucia Ferretti ainsi qu'à ma codirectrice, madame Diane Gervais, pour leur patience et leur dévouement. Par leurs précieux conseils, elles ont su me guider dans ce long processus, parfois ardu, de recherche et de rédaction. Un merci tout spécial à madame Gervais pour la confiance qu'elle m'a accordée en me permettant de dépouiller les archives du Centre de planification familiale du Québec.

Je voudrais aussi exprimer ma gratitude à mes parents, Réjean et Guylaine, à mon frère, Philippe, à Stéphanie et à mes amis qui, par leurs encouragements, m'ont été d'un grand soutien au cours des trois dernières années. Je remercie tout spécialement Marie-Pierre pour son écoute, son réconfort et parce qu'elle n'a jamais cessé de croire en moi et en ce mémoire. Merci pour son amitié qui, après tant d'années, m'est toujours aussi précieuse. Merci à Daniel, l'une des plus belles découvertes de mon parcours universitaire, dont la détermination et la soif d'apprendre m'ont inspirée et m'ont poussée à vouloir me surpasser. Mes remerciements vont aussi à Marilyne avec qui j'ai pu partager mes joies et mes difficultés tout au long de ce parcours. Un merci tout spécial à Gabriel, mon petit rayon de soleil qui, avec son cœur d'enfant, a su me ramener à l'essentiel au cours des deux dernières années.

Je tiens finalement à remercier Stéphane Castonguay pour l'expérience qu'il m'a permis d'acquérir dans le domaine de la recherche ainsi que le Fonds québécois de la recherche sur la société et la culture et le Conseil de recherches en sciences humaines du Canada qui, par leur soutien financier, ont aussi contribué à la réalisation de ce mémoire de maîtrise.

TABLE DES MATIÈRES

RÉSUMÉ -----	ii
REMERCIEMENTS -----	iv
TABLE DES MATIÈRES -----	v
INTRODUCTION -----	1
CHAPITRE 1 – LE CENTRE DE PLANIFICATION FAMILIALE DU QUÉBEC DANS LA SOCIÉTÉ QUÉBÉCOISE. UNE PROBLÉMATIQUE SOUTENUE PAR UNE COMPARAISON FÉCONDE -----	4
1. Les Canadiens français, l’Église et la famille. Bilan historiographique -----	4
1.1 La sexualité des Québécois et son encadrement socioreligieux -----	7
1.2 De la sexualité conjugale à la régulation des naissances : le développement du questionnement sur la fécondité et la contraception -----	13
1.3 Les pionniers de la planification familiale : un domaine encore peu étudié -----	16
2. Problématique -----	19
2.1 Le CPFQ dans la société québécoise -----	19
2.2 Une comparaison féconde : le CPFQ et le Mouvement français pour le planning familial -----	24
3. Sources et méthodologie -----	27
CHAPITRE 2 – LE CENTRE DE PLANIFICATION FAMILIALE DU QUÉBEC ET L’ACTION SOCIALE D’UN MÉDECIN CONVERTI AU TRAVAIL SOCIAL -----	31
1. Les précurseurs -----	32
2. Pour ou contre la planification familiale? La société québécoise divisée -----	39

3. Serge Mongeau, « un apôtre laïc », sa biographie, sa pensée sur la planification familiale -----	45
4. 1967 : création d'un centre francophone détaché de l'Association pour la planification familiale de Montréal -----	51
5. Le CPFQ : objectifs, stratégies, actions sociales -----	56
5.1 Assistance aux organismes concernés par la question -----	57
5.1.1 Un rôle de catalyseur -----	57
5.1.2 Des formations sur mesure -----	60
5.2 Recherches du Centre sur les aspects psychosociaux de la planification familiale -----	66
5.2.1 La recherche sur le terrain : enquête auprès des milieux défavorisés -----	66
5.2.2 La recherche par la pratique : création de deux cliniques -----	68
5.3 Actions du CPFQ auprès de la population-----	70
5.3.1 Éducation populaire par l'intermédiaire de la presse écrite : les chroniques de Serge Mongeau dans le <i>Photo-Journal</i> -----	71
5.3.2 <i>Pour Adultes Seulement</i> : éducation populaire en sexologie -----	72
5.3.3 Colloques et séances d'information -----	73
6. La lutte en faveur d'un changement de loi concernant la contraception et l'avortement : source de conflit au sein du comité aviseur -----	74
7. L'encyclique <i>Humanae Vitae</i> : symbole de la cassure entre l'Église et la population -----	82

CHAPITRE 3 – L'ACTION DU MOUVEMENT FRANÇAIS POUR LE PLANNING FAMILIAL, 1956-1975 : DE LA CLANDESTINITÉ À LA LÉGALITÉ POUR LA MAÎTRISE DE LA FÉCONDITÉ -----	89
1. La période de fondation et de clandestinité -----	91
1.1 Contexte précédent la création du Mouvement -----	91
1.2 1956 : rassemblement de femmes pour une maternité heureuse -----	95
2. Les années 1961-1967 : de la réflexion théorique à l'action pratique -----	105
2.1 Aide à la population par la création de centres de consultation -----	106
2.2 Adhérents au Mouvement -----	107
2.3 La légalisation de la contraception : un processus long et ardu -----	108

3. Après 1967 : la politisation du Mouvement et sa lutte pour la libéralisation de l'avortement -----	112
 CHAPITRE 4 – DIFFÉRENCES ET SIMILITUDES DE DEUX MOUVEMENTS GUIDÉS PAR UNE MÊME PROBLÉMATIQUE ----- 117	
1. Contexte de création et d'évolution des mouvements français et québécois -----	119
1.1 La planification familiale associée à une régression critique des naissances -----	119
1.2 Les deux mouvements face aux autorités civiles et religieuses-----	125
2. La personnalité des membres fondateurs oriente la philosophie du mouvement -----	132
2.1 La contraception vue, d'un côté, dans une optique féministe et de l'autre, en fonction du couple -----	132
2.2 Mouvement bourgeois contre mouvement à tendance sociale -----	139
2.3 Approche technique de la contraception contre approche psychosociale -----	144
2.4 Actions politiques des deux mouvements -----	151
3. Discours des deux mouvements sur l'avortement-----	156
CONCLUSION-----	162
BIBLIOGRAPHIE-----	169

INTRODUCTION

Dans une lettre ouverte publiée le 21 novembre 2007, le cardinal Marc Ouellet demanda pardon aux catholiques pour les fautes commises par l'Église avant 1960¹. S'exprimant à titre d'archevêque et de Primat du Canada, il reconnut les « attitudes étroites » de certains catholiques et des autorités épiscopales notamment en ce qui concerne la discrimination à l'égard des femmes et exprima ses regrets face à certains abus de pouvoir qui ont « terni l'image de l'Église » et « nui à son autorité morale ». Il fit particulièrement mention du cas « des mères de familles [...] rabrouées par des curés sans égard pour les obligations familiales qu'elles avaient déjà assumées ». Cette lettre fut loin de faire l'unanimité à l'intérieur comme à l'extérieur de l'institution catholique. Elle eut cependant pour effet de remettre certaines questions à l'ordre du jour comme, par exemple, le fait que la contraception artificielle et l'avortement soient toujours condamnés par l'Église². Elle permit de plus un bref retour dans une époque où l'Église exerçait encore une influence importante sur les comportements contraceptifs des couples catholiques.

Dans les décennies 1960 et 1970 cependant, la société québécoise remit sérieusement cette influence en question et repensa le rôle qu'elle était prête à consentir aux autorités civiles et religieuses sur les questions de sexualité. La

¹ Marc Ouellet, « Je ne demande aucun retour en arrière », *Le Soleil*, 21 novembre 2007, p. 27.

² Mario Roy, « L'acte de contrition », *La Presse*, 22 novembre 2007, p. A24.

sexualité conjugale, tout comme l'usage de méthodes contraceptives, devinrent peu à peu des questions privées, du ressort de la conscience de chacun.

C'est dans ce contexte que fut créé, en 1967, le Centre de planification familiale du Québec (CPFQ). Ce service de formation à la planification familiale s'adressait aux intervenants sociaux actifs auprès des populations défavorisées et ambitionnait de couvrir l'ensemble de la province. Fondé par Serge Mongeau, un médecin devenu travailleur social, ce Centre souhaitait renseigner la population canadienne-française sur toutes les méthodes contraceptives disponibles ; ce faisant, il se détachait en quelque sorte des consignes de l'Église catholique, qui n'approuvait que la continence périodique comme moyen de limiter la fécondité des femmes. C'est par l'analyse de la fondation et de l'action sociale de ce Centre que nous nous intéresserons à la lutte, menée par des intervenants laïcs, en faveur du droit à la contraception pour tous. Notre mémoire vise aussi à mieux saisir un aspect de la Révolution tranquille encore peu étudié jusqu'à maintenant : le mouvement d'émancipation des couples canadiens-français en regard de la morale sexuelle catholique. Cette analyse sera enrichie d'une comparaison avec un mouvement créé en France dix ans avant le CPFQ et qui partageait les mêmes objectifs, le Mouvement français pour le planning familial (MFPF).

Notre mémoire comprend quatre chapitres. Dans le premier, après avoir dressé un bilan de l'historiographie québécoise sur les questions de la fécondité et de la sexualité des Québécois ainsi que sur les thèmes de la contraception et des associations québécoises de planification familiale, nous présenterons le CPFQ ainsi

que nos questions de recherche avant d'identifier les sources que nous avons utilisées pour traiter chacun des deux mouvements.

Le deuxième chapitre portera entièrement sur le Centre de planification familiale du Québec : son contexte et son processus de création, sa structure, ses objectifs, ses stratégies et ses actions sociales. Nous nous intéresserons par le fait même à la philosophie de son président et fondateur, Serge Mongeau, ainsi qu'à son discours en matière de contraception et d'avortement.

Au troisième chapitre, nous analysons le Mouvement français pour le planning familial (MFPP). Notre intérêt portera non seulement sur sa structure interne et sur ses objectifs mais aussi sur le contexte particulier qui a favorisé le rassemblement des fondatrices autour de la question du contrôle des naissances. Il sera aussi question de la longue lutte du MFPP pour la légalisation de la contraception et de sa réorientation en faveur de l'avortement libre et gratuit, ce qui provoqua de vives tensions internes.

Une comparaison de ces deux mouvements, dans le quatrième chapitre, nous permettra finalement de soulever les nombreuses différences qui distinguent le CPFQ du MFPP pourtant fondés sur un objectif commun : la diffusion de la planification familiale et la légalisation de la contraception.

CHAPITRE 1

Le Centre de planification familiale du Québec dans la société québécoise. Une problématique soutenue par une comparaison féconde

1. LES CANADIENS FRANÇAIS, L'ÉGLISE ET LA FAMILLE. BILAN HISTORIOGRAPHIQUE

La possibilité pour les femmes de limiter de façon efficace leur fécondité est un phénomène récent dans la culture occidentale. Dans les années soixante, des moyens nettement plus efficaces que ceux connus jusqu'alors sont mis au point et diffusés. Ils révolutionnent pour les femmes leurs rapports au corps, à la sexualité et à la maternité. À la même époque, sont discutées plus que jamais dans l'histoire les questions d'éthique entourant le contrôle des naissances alors que des centres de formation et des services de planification familiale se sont organisés. Les pratiques et les représentations de la maternité subissent une mutation profonde, ouvrant ainsi la porte à un nouveau champ d'études en histoire et en sciences sociales.

Face à l'abondance des travaux français sur l'histoire de la sexualité et plus particulièrement de la contraception, force est de constater la rareté des travaux québécois sur le sujet et l'intérêt plutôt récent des chercheurs dans le domaine. Comme l'affirme l'historien Gaston Desjardins : « Longtemps au Québec, dans le

milieu des historiens, la sexualité a gardé le statut de la « petite histoire », une histoire vénale, un peu racoleuse, refoulée au bas de la hiérarchie des savoirs historiques »¹. L'histoire sexuelle des Québécois fut surtout abordée sous l'angle de l'encadrement socioreligieux ou de la déviance. Des chercheurs se sont aussi penchés sur l'évolution du taux de natalité de la province d'abord caractérisé par la « revanche des berceaux », puis par l'importante chute qui suivit. Cette chute du taux de natalité est notamment causée par l'adoption de comportements sexuels visant à restreindre la fécondité des femmes. Relevant du domaine privé, ces comportements ont été étudiés par un nombre limité de chercheurs. Il en va de même des motivations des couples à adopter de tels comportements dans un contexte socioreligieux glorifiant les familles nombreuses. Au cours des dernières années, quelques spécialistes ont toutefois renouvelé le sujet par l'analyse de nouvelles sources.

Les premières recherches concernant la fécondité des Québécoises ont d'abord été d'ordre démographique². Des sociologues se sont aussi intéressées au sujet au cours de la décennie 1960 par l'intermédiaire de projets spécifiques³ ou au sein de projets plus larges⁴. Colette Carisse a effectué, en 1961, une recherche portant sur la planification des naissances. Au moyen d'entrevues⁵, elle s'est intéressée aux aspirations des couples concernant la taille de leur famille et aux moyens utilisés pour

¹ Gaston Desjardins, «Une mémoire hantée. L'histoire de la sexualité au Québec», *Cap-aux-Diamants*, 49, printemps 1997, p. 11.

² Nous faisons ici référence aux recherches menées par Jacques Henripin, un pionnier en la matière. Jacques Henripin, *Tendances et facteurs de la fécondité au Canada*, Ottawa, Bureau fédéral de la statistique, 1968, 425 p.; J. Henripin et Evelyne Lapierre-Adamcyk, *La Fin de la revanche des berceaux : qu'en pensent les Québécoises?*, Montréal, Presses de l'Université de Montréal, 1974, 159 p.; J. Henripin et coll., *Les Enfants qu'on n'a plus*, Montréal, Presses de l'Université de Montréal, 1981, 410 p.

³ Nous présentons ici l'ouvrage de Colette Carisse, *Planification des naissances en milieu canadien-français*, Montréal, Presses de l'Université de Montréal, 1964, 227 p.

⁴ Nous faisons référence à l'ouvrage de Colette Moreux, *Fin d'une religion ? Monographie d'une paroisse canadienne-française*, Montréal, Presses de l'Université de Montréal, 1969, 485 p.

⁵ Ces entrevues ont été effectuées auprès de femmes catholiques et mariées, d'origine bourgeoise et ouvrière et vivant en milieu urbain.

atteindre leur objectif. Les résultats de cette recherche démontrent des aspirations plutôt élevées, fixant la taille de la famille idéale à quatre enfants, ainsi que l'usage de la continence périodique, autorisée par l'Église catholique, pour limiter les naissances. Ces résultats ne permettent toutefois pas de conclure à une importante influence de l'Église sur la population : les réticences face à d'autres moyens anticonceptionnels sont autant causées par des facteurs d'ordre moral que des facteurs personnels tels que les craintes face à des méthodes inconnues. La majorité des épouses interrogées ont aussi avoué être critiques face à l'enseignement du clergé catholique, mal adapté aux conditions de la vie moderne⁶.

Colette Moreux a, quant à elle, étudié l'attitude des Canadiens français à l'égard des obligations religieuses. A l'intérieur d'un chapitre concernant la morale catholique sexuelle, elle a aussi abordé cette « dérobade en douceur»⁷ des couples face aux exigences de l'Église. Elle soutient toutefois que les couples adoptent, au cours des années 1960, une mentalité fataliste quant aux naissances, et que ceux qui se risquent à transgresser la morale sexuelle catholique éprouvent de la culpabilité.

Ces deux chercheuses se sont révélées de véritables pionnières dans le domaine de la fécondité au Québec grâce à leur utilisation de sources orales. Ce procédé leur a permis de répondre à des questions encore inexplorées. Plusieurs de leurs conclusions ont ensuite été approfondies par d'autres chercheurs.

⁶ C. Carisse, *Planification des naissances en milieu canadien-français*, *op. cit.*, note 3, p. 178.

⁷ C. Moreux, *Fin d'une religion ?*, *op. cit.*, note 4, p. 424.

1.1 La sexualité des Québécois et son encadrement socioreligieux

Ce sont d'abord les comportements sexuels de la population québécoise du XIX^e siècle et de la première moitié du XX^e siècle qui intéressent les chercheurs et plus particulièrement l'encadrement socioreligieux qui les régit⁸. Grâce à l'analyse du discours catholique, des historiens se sont penchés sur l'antagonisme entre l'idéal de vie conjugale défini par une morale catholique stricte et la réalité de certains couples adoptant des comportements sexuels déviants. Ces lectures nous ont permis de saisir la relation étroite liant les autorités religieuses et politiques aux couples, dans le processus de décision entourant le contrôle des naissances.

Dans *Plaisir d'amour et crainte de Dieu : sexualité et confession au Bas-Canada*, Serge Gagnon aborde la régulation sexuelle exercée par l'Église catholique sur les couples à travers l'analyse d'une pratique généralisée à l'époque : celle de la confession⁹. Il démontre les contradictions entre la morale des prêtres et celle des paysans. Le désir d'obtention du salut fait cependant en sorte que la population se conforme strictement à la morale catholique. Les dérogations, somme toute assez rares, font toutefois peu référence à une volonté de limitation des naissances. Le désir de contrôler les naissances de façon efficace se ressent davantage au cours des années 1960. Ces changements comportementaux sont accompagnés d'une transition de la morale catholique sexuelle à laquelle s'intéresse Serge Gagnon dans un second livre *Religion, moralité, modernité*. L'analyse d'un courrier du cœur publié dans *Le*

⁸ À ce sujet, voir Gaston Desjardins, « La pédagogie du sexe: un aspect du discours sur la sexualité au Québec (1930-1960) », M.A. (Histoire), Montréal, Université du Québec à Montréal, 1985, 156 p. ainsi que Michael Gauvreau, *Les origines catholiques de la Révolution tranquille*, traduit de l'anglais par Richard Dubois, Montréal, Fides, 2008, 457 p. Ces deux auteurs explorent les transformations qui s'opèrent au sein du discours de l'Église concernant la sexualité et s'entendent pour affirmer que diverses tendances s'y entremêlent entre les décennies 1930 et 1970.

⁹ Serge Gagnon, *Plaisir d'amour et crainte de Dieu : sexualité et confession au Bas-Canada*, Sainte-Foy, Presses de l'Université Laval, 1990, 202 p.

*Nouvelliste*¹⁰ démontre la place importante qu'occupe la contraception au cours des années 1960: alors que les jeunes mariés hésitent entre la morale catholique faisant l'éloge de la famille nombreuse et une sexualité basée sur l'amour et un meilleur contrôle des naissances, leurs adolescents rejettent la morale sexuelle catholique pour adopter de nouvelles valeurs favorisant le plaisir au-delà du devoir. Cet ouvrage est révélateur de « la révolution morale »¹¹ qui s'opère au cours des années 1960 et l'auteur présente Serge Mongeau, l'objet central de notre projet de recherche, comme l'un des catalyseurs de la révolution sexuelle.

Peu d'auteurs approfondissent la question centrale de l'usage de méthodes contraceptives. Précédé par Normande Simard-Vasil¹², Gérard Bouchard se démarque grâce à ses recherches effectuées sur la paysannerie du Saguenay¹³. À l'aide d'un corpus d'entrevues ainsi que de sources qualitatives (registres paroissiaux, recueils d'histoires de vie), Bouchard explore davantage les différents facteurs influençant la fécondité et les comportements sexuels de la population saguenayenne au cours des XIX^e et XX^e siècles. Grâce aux données qualitatives, le chercheur soutient l'existence

¹⁰ S. Gagnon, *Religion, moralité, modernité*, Sainte-Foy, Presses de l'Université Laval, 1999, 191 p. Voir aussi Gaston Desjardins qui a étudié ce contexte de transformation des normes sexuelles par l'analyse notamment de chroniques sentimentales. G. Desjardins, *L'amour en patience. La sexualité adolescente au Québec : 1940-1960*, Sainte-Foy, Presses de l'Université du Québec, 1995, 261 p.

¹¹ S. Gagnon, *Religion, moralité, modernité*, *op. cit.*, note 10, p. 107.

¹² Normande Simard-Vasil, « Femmes, prises de décision et pouvoir : analyse des relations entre les époux dans la famille chicoutimienne pour la première moitié du XX^e siècle », M.A. (Études régionales), Chicoutimi, Université du Québec à Chicoutimi, 1983, 222 p. À travers l'analyse de la population saguenayenne, l'auteure s'est intéressée à la dynamique des rapports hommes-femmes et plus particulièrement à la condition féminine sous l'angle du pouvoir au sein du couple. Elle conclut que même si certains aspects de la vie sociale relèvent davantage de l'influence de la femme, cette dernière est toutefois dominée par son conjoint et l'Église catholique dans les domaines de la sexualité et de la reproduction.

¹³ Gérard Bouchard et Raymond Roy, « Fécondité et alphabétisation au Saguenay et au Québec (XIX^e – XX^e siècles) », *Annales de démographie historique*, 1991, p. 173-201 ; G. Bouchard, *Quelques arpents d'Amérique. Population, économie, famille au Saguenay 1838-1971*, Montréal, Boréal, 1996, 635 p. ; Id., « La sexualité comme pratique et rapport social chez les couples paysans du Saguenay (1860-1930) », *Revue d'histoire de l'Amérique française*, 54, 2, automne 2000, p. 183-217.

d'une volonté de contrôle des naissances chez les paysans du Saguenay au début du XX^e siècle, alors que les analyses statistiques ne démontrent aucune diminution importante de la fécondité avant les années 1950. Ce phénomène s'explique par le peu d'efficacité des méthodes contraceptives. Non seulement celles-ci sont déficientes au plan technique, mais elles font aussi l'objet d'un contrôle très strict: d'un côté, les prêtres rappellent leurs devoirs aux femmes lors des sermons dominicaux, de la confession ou des visites à domicile et de l'autre, les hommes sont parfois peu enclins à la discipline qu'exigent certaines méthodes. Bouchard conclut que même si le domaine de la procréation relève davantage de la femme, la décision d'user de méthodes contraceptives est influencée par des pouvoirs externes (Église, État).

Andrée Lévesque, de son côté, explore l'univers de la marginalité, et plus particulièrement, les normes et les pratiques déviantes entourant la sexualité féminine et la maternité durant l'entre-deux-guerres¹⁴. Elle présente la contraception et l'avortement comme des comportements, somme toute déviants mais présents, et dont la répression sociale est bien plus vigoureuse que la répression juridique. Présentant les diverses méthodes contraceptives (naturelles et mécaniques), l'auteure conclut cependant que leur usage était restreint chez les couples francophones et catholiques.

Alors que les chercheurs présentés jusqu'à maintenant se sont intéressés à l'influence de l'Église catholique sur les comportements sexuels des couples au cours des XIX^e et XX^e siècles, Isabelle Perreault et Isabelle Rodrigue entreprennent la démarche inverse: elles tentent de cerner de quelle façon la population, par l'adoption

¹⁴ Andrée Lévesque, *La norme et les déviantes. Des femmes au Québec pendant l'entre-deux-guerres*, Montréal, Remue-ménage, 1989, 232 p.

de comportements sexuels visant un contrôle des naissances, a influencé le discours de l'Église catholique. Rodrigue cherche d'abord à connaître les causes du décalage entre la volonté de limitation des naissances, qui devient plus importante à la fin du XIX^e siècle, et le discours officiel de l'Église, qui n'en fait pas mention avant les années 1920. Elle centre son analyse sur le discours de l'École sociale populaire, dont l'idéologie conservatrice repose sur la valorisation de la famille, de la religion catholique et du monde rural, mais dont la façon de traiter le problème de la baisse de la natalité semble davantage coller à la réalité de l'époque. Cette étude remet en cause l'image d'une Église catholique qui reste campée sur ses positions en matière de contrôle des naissances au profit d'« une image plus complexe, qui reflète une profonde ambivalence entre les survivances d'un ordre ancien et les réalités d'une société en changement »¹⁵.

Dans le même sens, à l'intérieur d'une recherche portant sur le discours catholique sur la sexualité maritale et féminine entre 1930 et 1960, Isabelle Perreault cherche à démentir l'idée populaire des discours caractérisés par une « normativité sexuelle coercitive et répressive »¹⁶. L'analyse de manuels catholiques d'éditions populaires sur la sexualité maritale publiés entre 1930 et 1960 démontre l'hétérogénéité des visions sur la sexualité des couples, notamment au niveau des pratiques contraceptives. Bien que largement marqués par l'Église, certains moralistes sont aussi influencés par les nombreux changements que subit la société en période d'après-guerre et qui suscitent la remise en question de la vision traditionnelle

¹⁵ Isabelle Rodrigue, *Limiter les naissances : entre le modèle véhiculé par l'École sociale populaire et la réalité des couples québécois (1920-1940)*, Québec, Les cahiers de recherche du Groupe de recherche multidisciplinaire féministe de l'Université Laval, 1996, p. 117.

¹⁶ Isabelle Perreault, « Le plaisir sous surveillance : analyse des discours catholiques sur la sexualité conjugale et féminine dans les manuels de sexualité maritale au Québec, 1930-1960 », M.A. (Histoire), Montréal, Université du Québec à Montréal, mai 2003, p. 7.

de la sexualité maritale. La diffusion de méthodes de contraception plus efficaces provoque d'importants changements au sein du discours catholique puisque la fécondité, qui reposait auparavant sur la Providence, peut dorénavant être contrôlée. En témoigne la déclaration du pape Pie XII, en 1951, qui autorise la continence périodique et qui influence largement les moralistes ; ceux-ci, pour la plupart, demeurent fidèles aux préceptes moraux de l'Église, tout en apportant à leurs discours d'importantes nuances susceptibles d'éclairer les couples dont le mode de vie n'est plus autant inspiré par les valeurs traditionnelles de la famille.

Ces deux recherches remettent en cause les conclusions de l'historiographie sur l'immutabilité du discours de l'Église en matière de sexualité. Elles démontrent en effet l'influence importante qu'ont eue sur elle les comportements contraceptifs de la population. Au mitan du XX^e siècle, l'Église se soucie certes de la baisse de la natalité, mais elle cherche aussi à s'adapter à une société en profonde transformation.

Plusieurs spécialistes de l'histoire des femmes ont aussi démontré un intérêt particulier pour la sexualité conjugale en l'abordant sous l'angle de la condition féminine ou des rapports hommes-femmes¹⁷. Ces recherches exposent la domination patriarcale qui s'exerce sur la fécondité de la femme, que ce soit par l'intermédiaire de son conjoint ou des pouvoirs institutionnels. Elles démontrent de plus, par

¹⁷ Denyse Baillargeon, *Un Québec en mal d'enfants : la médicalisation de la maternité 1910-1970*, Montréal, Remue-ménage, 2004, 373 p.; Collectif Clio, *L'histoire des femmes au Québec depuis quatre siècles*, Montréal, Le Jour, 1992, 646 p. ; Marie Lavigne, « Réflexions féministes autour de la fertilité des Québécoises », dans Francine Barry et Nadia Fahmy-Eid, *Maîtresses de maison, maîtresses d'école : femmes, famille et éducation dans l'histoire du Québec*, Montréal, Boréal Express, 1983, p.319-338 ; N. Simard-Vasil, « Femmes, prise de décision et pouvoir : analyse des relations entre époux dans la famille chicoutimienne pour la première moitié du XX^e siècle », *op. cit.*, note 12, 222 p.

l'intermédiaire de récits personnels ou de discours publics, une volonté claire, mais souvent discrète, de contrôle des naissances par les couples en milieux urbain et rural.

L'analyse de données orales fut privilégiée par quelques historiennes féministes afin de mieux cerner l'ampleur de l'usage des méthodes contraceptives¹⁸. Elles construisent ainsi l'histoire des femmes à travers la présentation de récits personnels. Dans *Ménagères au temps de la crise*, Denyse Baillargeon arrive à bien saisir la détresse de la classe ouvrière montréalaise face aux naissances trop nombreuses. Elle analyse ainsi les stratégies employées par certaines femmes pour mieux contrôler les naissances pendant la crise économique des années 1930. Alors que plusieurs projets de recherche concernent les populations rurales, Baillargeon s'intéresse à une population urbaine et donc plus susceptible d'avoir usé de méthodes contraceptives, davantage accessibles en ville. Elle démontre que le recours à la contraception visait davantage, à l'époque, à espacer les naissances qu'à les empêcher. Selon les témoignages, la responsabilité du contrôle des naissances revenait davantage aux femmes, qui vivaient cependant difficilement cette situation: aux prises avec un dilemme moral, certaines ont choisi de ne pratiquer leur religion qu'à moitié, en s'abstenant de communier et de se confesser, ou encore en trouvant un confesseur conciliant. L'étude de Baillargeon met au jour une lente évolution des mentalités, favorisant de plus en plus, la conscience personnelle au détriment de la morale sexuelle catholique.

¹⁸ Denyse Baillargeon, *Ménagères au temps de la crise*, Montréal, Remue-Ménage, 1991, 311 p.; Denise Lemieux et Lucie Mercier, *Les femmes au tournant du siècle 1880-1940*, Québec, Institut québécois de recherche sur la culture, 1989, 398 p.

Bien qu’elles concentrent leurs analyses sur le XIX^e siècle et la première moitié du XX^e siècle, ces lectures ont été nécessaires à la compréhension de cette lente et progressive chute de fécondité au Québec. Révélatrices des facteurs ayant provoqué cette baisse de la natalité, ces recherches nous ont aussi permis de saisir la complexité de la dynamique conjugale autour du contrôle des naissances mais surtout l’influence de facteurs sociaux, religieux et judiciaires dans un domaine aussi tabou et privé que la sexualité. Nous retenons aussi des travaux de Perreault et Rodrigue que l’Église et les couples se sont influencés réciproquement dans la première moitié du XX^e siècle.

1.2 De la sexualité conjugale à la régulation des naissances : le développement du questionnement sur la fécondité et la contraception

Plus récemment, trois chercheurs ont contribué à la recherche dans le domaine de la fécondité et de la contraception au Québec: Danielle Gauvreau, spécialiste de la démographie historique, Diane Gervais, anthropologue, et Peter Gossage, historien spécialisé en histoire de la famille, ont cherché à expliquer les causes de la transition de la fécondité débutant dès la fin du XIX^e siècle et s’accentuant au cours des années 1960¹⁹.

Les recherches de Peter Gossage démontrent le lien réciproque existant entre les tendances démographiques et les discours en matière de reproduction²⁰. Ainsi, bien

¹⁹ Danielle Gauvreau, Diane Gervais et Peter Gossage, *La fécondité des Québécoises 1870-1970. D'une exception à l'autre*, Montréal, Boréal, 2007, 337 p.

²⁰ D. Gauvreau et P. Gossage, « Empêcher la famille » : Fécondité et contraception au Québec, 1920-1960 », *The Canadian Historical Review*, 78, 3, septembre 1997, p. 478-510 ; Id., « Demography and Discourse in Transition : Quebec Fertility at the Turn of the Twentieth Century » *The History of the Family*, 4, 4, décembre 1999, p. 375-395 ; Id., « Canadian Fertility Transitions : Quebec and Ontario at the Turn of the Twentieth Century », *Journal of Family History*, 26, 2, avril 2001, p.

que les fluctuations du taux de fécondité soient influencées par des facteurs externes tels que le contrôle social exercé par l’Église et l’État, elles influencent à leur tour, en combinaison avec des facteurs économiques, sociaux, politiques et culturels, le discours public sur la famille et la procréation au cours des XIX^e et XX^e siècles. Alors que l’image traditionnelle de la Grande noirceur règne sur les années 1950, l’auteur affirme que le discours en matière de procréation progresse déjà à cette époque avant les importants changements que connaît la société québécoise durant la Révolution tranquille.

Danielle Gauvreau s’est principalement intéressée aux facteurs influençant les couples dans leur prise de décision en matière de planification familiale. L’intérêt de ses recherches pour notre mémoire réside surtout dans son analyse de la relation entre la religion et le déclin de la fécondité au Québec qu’elle étudie comme étant révélateur de certaines formes de transgressions de la morale catholique²¹. Alors que le retard du déclin de la fécondité au Québec fut longtemps expliqué par l’influence de l’Église catholique sur la population, Danielle Gauvreau démontre que les catholiques participent aussi à la transition de la fécondité au Québec. Cette transgression de l’idéal de la famille nombreuse s’effectue donc grâce au développement d’« une morale plus personnelle moins centrée exclusivement sur les prescriptions de l’Église»²².

162-188 ; Id., « Avoir moins d’enfants au tournant du 20^e siècle: une réalité même au Québec », *Revue d’histoire de l’Amérique française*, 54, 1, été 2000, p. 39-65.

²¹ En plus des articles écrits en collaboration avec Peter Gossage voir : D. Gauvreau, « La transition de la fécondité au Canada. Bilan et essai d’interprétation », *Annales de démographie historique*, 2, 2002, p. 175-199; D. Gauvreau et D. Gervais, « Les chemins détournés vers une fécondité contrôlée : le cas du Québec 1930-1970 », *Annales de démographie historique*, 2, 2003, p. 107.

²² D. Gauvreau, « La transition de la fécondité au Québec : un exemple de transgression de la morale catholique? », *Études d’histoire religieuse*, 70, 2004, p. 22.

Par la combinaison de sources orales (entrevues auprès d'hommes, de femmes, de médecins et de membres du clergé) et écrites, Diane Gervais aborde le contrôle des naissances dans ce qu'il a de plus intime, la réalité des principaux acteurs concernés, pour parvenir à mieux saisir le déclin précipité de la fécondité au cours des années 1960²³. Les résultats de cette enquête mettent en lumière le contrôle social effectué par l'Église catholique sur les médecins et les couples mais aussi l'attitude de ces derniers face à la norme religieuse et sociale. Alors que certains couples vivent avec ces contraintes de façon plutôt sereine, d'autres cherchent le compromis entre cette morale contraignante et un meilleur contrôle des naissances. La décennie 1950 représente une période d'ambivalence autant pour les couples que pour les membres du clergé qui, divisés entre leur désir de fidélité à l'autorité et leur compassion pour les couples, adoptent une position plus souple face à certaines pratiques de contrôle des naissances. Comme l'affirme Diane Gervais, ce dilemme des membres du clergé combiné à la résistance des médecins en matière de contraception ainsi qu'à l'impasse devant laquelle se retrouvent les couples provoquent d'importantes transformations dans les attitudes en matière de contraception. Les transgressions individuelles et privées font alors place, au cours des années 1960, à une dissidence publique.

L'analyse du contexte historique de la décennie 1960 permet finalement de bien saisir la place qu'occupa le Centre de planification familiale du Québec (CPFQ) à l'époque. La médiatisation des divisions, parmi les diverses traditions pastorales catholiques, à l'égard de l'acceptation ou du refus du contrôle des naissances

²³ En plus des articles écrits en collaboration avec Danielle Gauvreau voir: D. Gervais, « Les couples aux marges du permis-défendu. Morale conjugale et compromis pastoral à Montréal dans les années 1960 », *SCHEC, Études d'histoire religieuse*, 70, 2004, p. 23-39.

provoque la dissidence de plusieurs couples. Le clergé perd son influence au profit de travailleurs sociaux laïcs et de médecins qui n'abordent plus la contraception de façon morale mais bien dans une optique sociale. Cette section nous permet de saisir comment le débat sur la contraception fut amené sur la scène publique au cours des années 1960 ainsi que le rôle des pionniers en matière de planification familiale qui ont précédé le CPFQ.

Les recherches de Gervais ont aussi porté sur le premier service de régulation des naissances au Québec, Seréna²⁴. Peu étudié auparavant, ce service laïc, issu de l'Action Catholique, est très innovateur : fidèle à la morale catholique, il est le premier à donner de l'information aux couples sur les diverses méthodes contraceptives. Misant davantage sur la méthode sympto-thermique (méthode du thermomètre), il propose aux partenaires de s'épanouir dans une sexualité vécue dans l'harmonie. Cet organisme est important dans l'histoire de la fécondité au Québec puisque comme l'affirme Diane Gervais, il a non seulement aidé l'Église catholique dans une période de crise, mais il a aussi ouvert le débat public et, dans une certaine mesure, tracé la voie aux acteurs sociaux laïcs tels que Serge Mongeau, fondateur du CPFQ.

1.3 Les pionniers de la planification familiale : un domaine encore peu étudié

Nous nous sommes aussi intéressée aux organismes précurseurs en matière de sexualité conjugale et de planification familiale. Mis à part Seréna, étudié par Diane

²⁴ D. Gervais, « Morale catholique et détresse conjugale au Québec. La réponse du service de régulation des naissances Seréna, 1955-1970 », *Revue d'histoire de l'Amérique française*, 55, 2, automne 2001, p. 185-215 ; Id., *Séréna. La fécondité apprivoisée 1955-2005*, Montréal, Seréna Québec, 2005, 107 p.

Gervais, peu d'organisations québécoises traitant de planification familiale ont fait l'objet d'études approfondies. Les quelques volumes parus sur le sujet nous ont toutefois permis de comprendre le contexte dans lequel est créé le Centre de planification familiale du Québec (CPFQ), contexte qui a forcément influencé son fondateur. Les premières initiatives en matière de sexualité conjugale sont prises par des mouvements d'Action catholique tels que le Service de Préparation au Mariage (SPM) et les Foyers Notre-Dame, qui sont orientés, au tournant des années 1950, vers la spiritualité conjugale²⁵. Le SPM, par exemple, a pour objectif de préparer les fiancés aux divers aspects du mariage, incluant la sexualité. Malgré une attitude moralisatrice basée sur les notions de permis et de défendu, le mouvement présente aux futurs mariés la méthode de continence périodique Ogino-Knauss (méthode du calendrier) et leur permet d'obtenir des informations sur la sexualité peu accessibles autrement. Le mouvement des Foyers Notre-Dame se veut, quant à lui, un prolongement des services offerts par le SPM : au cours de rencontres mensuelles, les jeunes mariés entendent parler de divers thèmes reliés à la vie maritale, tels que le bonheur conjugal et la sexualité. Les Foyers adoptent la même attitude que le SPM concernant la régulation des naissances : fidèle aux préceptes de la morale catholique, le service offre tout de même des conférences sur le sujet en mentionnant les motifs pour lesquels une régulation des naissances se justifie. Il collabore notamment avec Seréna et le Service éducatif de régulation au foyer (SERF), deux organismes faisant la promotion de méthodes de contraception naturelles.

²⁵ Marie-Paule Malouin, *Le mouvement familial au Québec. Les débuts : 1937-1965*, Montréal, Boréal, 1998, 158 p. ; Annie Pelletier, « 1944-1972. Le Service de préparation au mariage de Montréal », *Cap-aux-Diamants*, 55, automne 1998, p. 38-41 ; Denise Lemieux et Michelle Comeau, *Le mouvement familial au Québec 1960-1990*, Sainte-Foy, Presses de l'Université du Québec, 2002, 297 p. ; Josée Desbiens, *Au service du couple et de la famille*, Montréal, Fides, 1998, 243 p. Ce dernier volume traite des Foyers Notre-Dame.

Ces associations connaissent une popularité grandissante au cours des années 1950 et de la première moitié de la décennie 1960, mais la contestation de la morale catholique sexuelle prend alors de l'importance dans la société. C'est à cette époque que l'État investit le domaine social et que divers spécialistes (travailleurs sociaux, professionnels de la santé) pénètrent le domaine du contrôle des naissances, ce qui provoque l'éclosion d'un débat public sur la question. Dans son ouvrage portant sur la sexologie dans la société québécoise, Jean-Marc Larouche consacre quelques pages à la sexologie militante, à laquelle il associe deux principales associations : Seréna, guidée par la morale sexuelle catholique, et le CPFQ, qui s'inscrit d'abord dans une démarche chrétienne, mais dont le fondateur critiquera par la suite l'attitude de l'Église catholique²⁶. Larouche concède quelques pages au CPFQ, mais semble peu distinguer le discours officiel du Centre de celui de son fondateur. Ainsi, il associe à l'organisme les initiatives personnelles de Serge Mongeau, telle que sa critique de l'attitude de l'Église catholique et sa lutte pour la décriminalisation de l'avortement, qui n'ont pourtant pas fait l'unanimité au sein du comité aviseur du Centre.

La lecture de deux volumes écrits par Serge Mongeau s'est donc imposée afin de bien saisir cette distinction entre l'œuvre du médecin et celle du CPFQ²⁷. Nous avons ainsi suivi le cheminement de ce médecin devenu travailleur social et président du CPFQ. Nous avons aussi pu davantage comprendre les motivations de Serge Mongeau en matière de planification familiale et les stratégies qu'il a employées pour obtenir l'assentiment des autorités à une époque où la contraception était frappée d'interdits tant au plan moral qu'au plan légal. L'épisode du CPFQ occupe cependant

²⁶ Jean-Marc Larouche, *Éros et Thanatos. Sous l'œil des nouveaux clercs : essai socio-historique sur la sexologie et la thanatologie dans la société québécoise*, Montréal, VLB, 1991, 200 p.

²⁷ Serge Mongeau, *Adieu médecine, bonjour santé*, Montréal, Québec Amérique, 1982, 186 p. et *Id., Non, je n'accepte pas : autobiographie*, Montréal, Écosociété, 2005, 296 p.

peu de pages dans ces deux ouvrages qui représentent, malgré tout, la meilleure synthèse faite à ce sujet jusqu'à maintenant.

La fécondité et la sexualité des Québécois représentent donc un domaine assez récent de la recherche en histoire et en sciences sociales. L'étude de la chute de la fécondité s'est surtout concentrée sur la fin du XIX^e siècle et la première moitié du XX^e siècle. Peu d'auteurs se sont aventurés dans l'analyse de la baisse de fécondité sans précédent que connaît le Québec au cours des années 1960. Cette importante chute s'accompagne alors de multiples changements sociaux tels que la présence accrue de l'État dans le domaine de la planification familiale, qui se traduit par l'intervention de nombreux acteurs sociaux laïcs. Alors que quelques associations d'inspiration catholique ont fait l'objet d'études, les initiatives laïques en matière de planification familiale demeurent encore méconnues. C'est ce qui justifie notre intérêt pour le Centre de planification familiale du Québec.

2. PROBLÉMATIQUE

2.1 Le CPFQ dans la société québécoise

Au cours des années 1950, la question de la planification familiale gagne l'intérêt de mouvements tels que le Service de Préparation au Mariage, un organisme de l'Action catholique, ainsi que Seréna, un organisme laïc sur qui l'influence catholique n'est toutefois pas à négliger. L'intervention d'acteurs laïcs s'accentue au cours des années 1960 avec la formation de l'Association pour la planification familiale de Montréal (APFM), puis celle du Centre de planification familiale du

Québec (CPFQ). En passant aux mains des laïcs, la question de la contraception devient, à cette époque, plus sociale que morale.

Le développement rapide du CPFQ et la diffusion médiatique dont il est l'objet témoignent de l'intérêt croissant d'une élite d'intervenants sociaux pour un nouveau champ de compétence professionnelle : la planification familiale. Ils révèlent également les aspirations des couples québécois à mieux contrôler leur fécondité en se distanciant des limites morales imposées par l'Église catholique. L'analyse du CPFQ pourrait, malgré tout, permettre de détecter une influence encore bien présente de l'Église sur la population au cours des années 1960.

Dans ce mémoire nous nous intéresserons à cet aspect particulier de la Révolution tranquille caractérisé par un mouvement d'émancipation à deux niveaux. Nous aborderons d'abord l'enjeu plus largement social autour du droit à la contraception pour tous, un combat mené à l'intérieur d'un groupe en voie de sécularisation, les travailleurs sociaux. Nous toucherons enfin à l'émancipation qui s'est produite à un niveau plus intime : celui des couples face au modèle traditionnel de procréation enseigné par l'Église catholique. Cette compréhension d'un aspect encore peu étudié se fera par l'analyse d'un organisme québécois et francophone, le Centre de planification familiale du Québec. Nous étudierons sa structure interne et son mode de fonctionnement, ainsi que les objectifs et moyens utilisés par son fondateur et président, le docteur Serge Mongeau, pour parvenir à une meilleure diffusion de la planification familiale partout au Québec. Nous nous intéresserons plus particulièrement à sa philosophie ainsi qu'aux stratégies utilisées face aux

obstacles qu'il a rencontrés. Nous n'aborderons que superficiellement l'implication du Centre au niveau politique, pour nous intéresser plus spécifiquement à son action auprès de la communauté francophone catholique et dans les réseaux des services sociaux. Nous le comparerons par la suite, afin de bien saisir son originalité, à un mouvement similaire, le Mouvement français pour le planning familial (MFPF), qui fut créé en France dix ans avant lui.

Le CPFQ est un organisme créé en 1967 par un médecin devenu travailleur social qui s'est particulièrement intéressé au problème de diffusion des moyens contraceptifs au sein des populations défavorisées. Ce Centre avait pour objectif ultime de fournir à la population, une information complète et objective sur tous les aspects de la planification familiale. Constitué autour d'un noyau d'agences de travail social catholiques, il entreprit la formation de leur personnel avec l'objectif de leur permettre d'assurer elles-mêmes ce service essentiel. Son action s'étendit aussi au niveau politique, puisqu'il a lutté en faveur de la légalisation de la contraception, de la dériminalisation de l'avortement ainsi que pour la mise sur pied d'une politique de planification familiale. À la suite de problèmes internes, le CPFQ dut fermer ses portes en 1972.

Lorsqu'il est question de son action en faveur d'un changement des mentalités et des pratiques familiales en matière de contraception, Serge Mongeau affirme avoir enfoncé des portes « ouvertes ». Qu'il nous permette d'en douter. A-t-il réellement, comme il l'affirme, suivi un mouvement de pensée déjà amorcé ? Son action n'a-t-elle pas, au contraire, nécessité des stratégies visant à gagner la

confiance des autorités religieuses et civiles et à ne pas heurter les valeurs ambiantes? N'aurait-il pas rencontré des obstacles majeurs ?

Une première incursion dans les sources laisse suggérer l'hypothèse de travail suivante : malgré ce qu'affirme Serge Mongeau, nous pensons qu'il a dû faire face à des obstacles venant non seulement des autorités civiles et religieuses mais aussi de certains groupes de la population parfois réticents à accepter ses idées. En conséquence, pour arriver à ses fins, il a dû user de stratégies. Devant les obstacles prévisibles (que nous développerons ultérieurement), il a d'abord privilégié la stratégie du consensus. En effet, même si le CPFQ s'inscrit dans un mouvement de laïcisation du personnel des agences sociales ainsi que dans une perspective de changement des valeurs attachées à la contraception, son président tente d'obtenir la collaboration de l'Église et de l'État. Il veut ainsi éviter, dans la mesure du possible, toute confrontation et cherche, sans doute, à éviter à la société québécoise la cassure prévisible qui s'opère entre la population et l'Église après la publication d'*Humanae Vitae* (1968). Cette encyclique, qui opposait un refus très net aux moyens de contraception artificiels, contribua, en effet, à la spectaculaire désaffection des églises qui survient dans la seconde moitié des années 1960²⁸.

Par l'analyse du CPFQ, nous tenterons de déterminer l'influence de la morale catholique tant sur les couples que sur les intervenants sociaux et les professionnels de la santé. L'action de Serge Mongeau semble avoir été guidée par le désir de faire évoluer les mentalités en matière de planification familiale sans toutefois confronter

²⁸ Voir notamment D. Gervais et D. Gauvreau, « Les chemins détournés vers une fécondité contrôlée : le cas du Québec, 1930-1970 », *loc. cit.*, note 21, p. 104.

les autorités civiles et religieuses, ni aller à l'encontre des principes moraux de la population et des agences membres du comité aviseur du CPFQ. À notre avis, cette stratégie du respect des principes moraux généralement partagés à l'époque pourrait être révélatrice de l'influence que l'Église catholique exerce encore sur les autorités et la population.

L'influence de la religion catholique semble aussi compter parmi les motifs qui ont poussé Serge Mongeau à débuter son travail de diffusion de la planification familiale auprès des populations défavorisées. Celles-ci sont déjà en contact avec les agences sociales catholiques, qui reconnaissent l'urgence d'agir dans ce domaine. Le fait de cibler les populations défavorisées constitue-t-il une stratégie visant à créer un consensus social autour d'un concept et de pratiques condamnés par l'Église catholique²⁹?

Malgré ses efforts pour rallier les autorités civiles et religieuses à son projet, Serge Mongeau doit néanmoins faire face à des obstacles tels que la publication de *Humanae Vitae* : n'hésitant pas à faire part publiquement de sa déception concernant la position de l'Église sur la contraception, il se verra néanmoins contraint par le ministère de l'Éducation, dont il sollicite le soutien financier, de présenter objectivement l'encyclique lors des formations données par le CPFQ. Des difficultés surgissent aussi lorsque Serge Mongeau s'avance sur un terrain glissant : celui de la libéralisation de l'avortement, qui ne fait pas l'unanimité au sein du comité aviseur

²⁹ Diane Gervais propose cette hypothèse dans : D. Gauvreau, D. Gervais et P. Gossage, *La fécondité des Québécoises 1870-1970. D'une exception à l'autre*, op. cit., note 19, p. 265-266.

du CPFQ. La question de l'avortement représente-t-elle un virage marquant pour le CPFQ? Ou, au contraire, Serge Mongeau adopte-t-il une attitude de compromis ?

Nous nous intéresserons donc, dans ce mémoire, à l'influence qu'a exercée le CPFQ sur la société québécoise de son époque. Nous tenterons de répondre aux questions suivantes : dans son action en faveur de la planification familiale, Serge Mongeau a-t-il réussi à créer un consensus autour de lui? A-t-il rencontré des obstacles aux divers paliers de la société? Si oui, quelles stratégies a-t-il employées pour les contourner? Ces obstacles et ces stratégies seraient-ils les conséquences d'une influence de l'Église catholique qui pèserait encore lourdement sur la société civile, voire le pouvoir politique? La singularité de ce Centre sera de plus démontrée grâce à la comparaison que nous effectuerons entre le CPFQ et un mouvement semblable, le MFPF.

2.2 Une comparaison féconde : le CPFQ et le Mouvement français pour le planning familial

La France connaît, dès la seconde moitié du XIX^e siècle, un mouvement d'émancipation face au modèle traditionnel de la famille nombreuse. Cette situation unique en Europe, caractérisée par une baisse continue de la natalité, est d'abord encouragée par le mouvement néo-malthusien puis par certains regroupements féministes et des militants du *Birth Control* parmi lesquels se retrouve le Mouvement français pour le planning familial (MFPF). Fondé en 1956 par une femme médecin, ce mouvement cherche d'abord à éliminer un fléau social, les avortements clandestins, par la diffusion de méthodes préventives. Crées à dix ans d'intervalle,

l'organisme québécois et le mouvement français partagent les mêmes objectifs : éduquer la population en matière de planification familiale et obtenir la légalisation de la contraception.

Malgré la similitude de leurs projets, des différences notables apparaissent à première vue entre les deux mouvements. Celles-ci concernent à la fois la philosophie qui les guide et leurs moyens d'action sociale. Nous pensons que ces différences peuvent être attribuées à deux facteurs principaux. D'abord, le contexte culturel et sociopolitique de chacun des pays influence certainement les stratégies de ces organismes sociaux. Il est concevable que les autorités civiles et religieuses françaises et québécoises aient pu réagir différemment à la formation de tels mouvements. Même s'ils sont, tous les deux, reçus avec incompréhension et réticence, le CPFQ rallie les autorités civiles et religieuses à son action, alors que le MFPP agit plutôt à contre-courant sans chercher la collaboration des autorités. On peut également soupçonner des singularités culturelles au niveau de la réception de leurs idées et du soutien médiatique qui leur a été accordé. Le MFPP fut le premier mouvement français d'envergure en faveur d'une meilleure diffusion de la planification familiale. Son action a, sans doute, soulevé plus de craintes et de réticences que celle du CPFQ, précédé par d'autres organismes et créé dans un contexte où l'opinion publique semble davantage préparée à une telle initiative.

D'un autre côté, le statut, le sexe et l'origine sociale des créateurs des mouvements français et québécois ont certainement influé sur la philosophie de leur action. Le Centre québécois est présidé par un homme médecin devenu travailleur

social, et entouré d'agences sociales catholiques ; le Mouvement français est d'abord dirigé par des femmes de diverses confessions religieuses, puis par des spécialistes du corps médical. L'on conçoit que de telles différences puissent imprégner fortement la philosophie des deux mouvements et entraîner une organisation, une structure, des stratégies et moyens d'action divergents.

Ainsi, entre autres différences, il apparaît par exemple que les dirigeants du MFPF accordent une très grande importance aux aspects médicaux et techniques de la contraception, alors que Serge Mongeau les délaisse pour mettre l'accent sur ses aspects psychosociaux. D'autre part, contrairement à un CPFQ très attentif aux populations défavorisées, le MFPF est un mouvement à la réputation bourgeoise qui tient d'abord à se faire connaître auprès de l'élite. N'aurions-nous pas d'un côté une vision sociale du problème que représentait la planification familiale à ses balbutiements dans les années soixante, et de l'autre, outre Atlantique, une vision davantage féministe et technique? C'est ce qu'il reste à démontrer.

Nous ferons référence à quelques reprises au mouvement féministe dans ce mémoire. Bien qu'il existe plusieurs types de féminismes, nous nous référerons dans ce mémoire aux féminismes égalitaire et radical. Le premier revendiquant l'égalité des sexes, serait à l'origine de la deuxième vague féministe qui opère au Québec à partir des années 1960³⁰. Le féminisme radical, plus révolutionnaire, a plutôt abordé la lutte des femmes en terme de libération de l'oppression et l'exploitation dont elles sont victimes et fut surtout actif, au Québec comme en France, au cours des années

³⁰ Louise Desmarais, *Mémoires d'une bataille inachevée. La lutte pour l'avortement au Québec*, Montréal, Trait d'union, 1999, p. 24.

1970. Ces deux mouvements occupèrent une place prépondérante dans la lutte en faveur de la décriminalisation de l'avortement. Puisqu'ils représentent des acteurs secondaires dans cette recherche, nous n'effectuerons aucune distinction entre les deux et nous les regrouperons sous l'expression générale « mouvement féministe ».

3. SOURCES ET MÉTHODOLOGIE

Les informations concernant le CPFQ ont été recueillies dans un fonds d'archives conservé actuellement chez notre codirectrice de recherche, madame Diane Gervais et qui lui a été confié par Seréna, membre du comité aviseur du CPFQ. Ces archives seront proposées au Centre d'archives de l'Université du Québec à Montréal, qui possède déjà un fonds sur le CPFQ (113P).

Nous avons d'abord procédé à la numérisation et au dépouillement de quelques numéros du *Bulletin de l'Association pour la planification familiale de Montréal* parus entre 1964, année de la création de l'APFM, et 1972. L'APFM fut la première association multiconfessionnelle et bilingue diffusant des informations sur les méthodes contraceptives disponibles sur le marché. Ces bulletins révèlent d'importantes informations sur le contexte de l'époque, l'attitude des autorités en matière de planification familiale ainsi que les premières actions sociales de sensibilisation au problème. Ils se révèlent d'autant plus intéressants que Serge Mongeau fut président de la section française de l'APFM et qu'il collabora à la rédaction du *Bulletin*.

Nous avons par la suite tenté de comprendre la philosophie du CPFQ par l'analyse de ses bulletins, *Nouvelles du CPFQ*, publiés entre 1967 et 1972. Leur parution, inconstante, fut surtout destinée à renseigner les abonnés sur les activités du Centre : formation offerte à travers la province, projets de recherches, avancées en matière de contraception et de planification familiale au Québec. Les informations recueillies nous ont permis de saisir la dynamique qui régnait au sein de l'organisme, mais elles se sont avérées décevantes quant à la compréhension de la philosophie qui animait ses membres.

Nous avons donc effectué une analyse des procès-verbaux des assemblées du comité aviseur et de documents tels que des mémoires présentés au gouvernement, des résumés de cours offerts par le Centre ainsi que des dossiers préparés par Serge Mongeau, notamment sur l'historique du Centre et son orientation. Toutes ces pièces nous ont renseignée non seulement sur la structure du CPFQ, mais aussi sur l'évolution de la philosophie du Centre en matière de planification familiale. Les procès-verbaux, plus particulièrement, nous ont permis de comprendre les conflits internes qui ont éclaté notamment autour de la question de l'avortement.

L'étude du discours du CPFQ et plus précisément de son directeur s'appuie quant à elle surtout sur la chronique médicale que Serge Mongeau a tenue dans le *Photo-Journal* entre 1965 et 1969. Ce dépouillement, qui représente un travail de longue haleine, avait été effectué par une assistante dans le cadre d'un projet de recherche de Diane Gervais. Ayant eu accès à ses résultats, nous avons pu consulter les chroniques qui convenaient davantage à notre objet de recherche. Nous avons

ainsi suivi l'évolution de la pensée du docteur Mongeau ainsi que les préjugés et les inquiétudes des couples de l'époque face à la planification familiale et à la contraception.

Nous avons consulté, en complément, le fonds d'archives du Centre de planning familial du Québec (113P) conservé par le Centre d'archives de l'Université du Québec à Montréal. Ce fonds contient notamment des documents relatifs à l'organisation administrative du CPFQ, à ses activités, à ses réalisations et à ses membres. Plusieurs documents conservés dans ce fonds se retrouvaient aussi dans celui dont dispose madame Diane Gervais. Son intérêt principal réside donc, pour nous, dans les coupures de journaux ainsi que dans la correspondance entre le Centre et ses membres affiliés. Ces documents concernent surtout les périodes de crise qu'a connues le CPFQ (décriminalisation de l'avortement et publication de l'encyclique *Humanae Vitae*).

Nous avons finalement consulté les ouvrages publiés par Serge Mongeau qui se révèlent de bons indicateurs quant à son discours sur la planification familiale et à l'attitude de l'Église catholique³¹.

Un séjour en France nous a permis de visiter le centre MFPP à Paris, encore actif aujourd'hui. C'était l'occasion pour nous d'en apprendre davantage sur le discours du Mouvement ainsi que sur son contact avec la population. Nous avons

³¹ Hubert Charbonneau et S. Mongeau, *Naissances planifiées pourquoi. Comment ?*, Montréal, Éditions du Jour, 1966, 153 p. ; S. Mongeau, *La grossesse et la planification familiale*, Montréal, Éditions du Jour, 1967, 124 p. ; Id., *Paul VI et la sexualité réponse à l'encyclique Humanae Vitae*, Montréal, Éditions du Jour, 1969, 121 p.

donc procédé au dépouillement du Bulletin publié par le Mouvement entre 1956 et 1972. La première date est celle de la création du Mouvement français, et la seconde, celle de la fermeture du CPFQ. 1972 marque aussi le commencement d'une période de profondes transformations du MFPP, qui se réoriente vers la lutte en faveur de la légalisation de l'avortement, un thème secondaire de notre mémoire. Ce Bulletin fut publié en moyenne quatre à cinq fois par année, ce qui nous permit de procéder au dépouillement complet.

Les articles parus en révèlent énormément sur l'opinion du Mouvement et d'intervenants extérieurs tels que l'Église catholique ou des spécialistes provenant de pays européens protestants, qui l'ont largement inspiré. On n'y trouve cependant presque aucune information concernant la structure interne du MFPP. Comme le Mouvement a été largement étudié, nous nous guiderons sur les monographies déjà parues pour la rédaction de cette partie plus descriptive³². Nous sommes consciente du fait que ce dépouillement d'archives paraît incomplet mais comme le Mouvement français n'apparaît qu'en guise de comparaison, nous nous sommes concentrée sur son contexte de création ainsi que sur son discours, ses objectifs et ses actions principales plutôt que sur sa structure interne. Nous avons donc consacré l'essentiel de notre mémoire à l'étude du Centre de planification familiale du Québec, qui sera l'objet de notre prochain chapitre.

³² Mouvement français pour le planning familial, *D'une révolte à une lutte : 25 ans d'histoire du planning familial*, Paris, Tierce, 1982, 506 p. et Id., *Liberté, sexualités, féminisme : 50 ans de combat du Planning pour les droits des femmes*, ouvrage conçu et rédigé par Isabelle Friedmann, Paris, Découverte, 2006, 277 p.

CHAPITRE 2

Le Centre de planification familiale du Québec et l'action sociale d'un médecin converti au travail social

INTRODUCTION

Au cours des années 1960, la société québécoise est profondément transformée par l'esprit de la Révolution tranquille. Cette décennie ressent les effets du *baby boom* alors que de la jeunesse émergent de nouvelles idées qui obligent la société à repenser sa façon de voir la sexualité. L'arrivée sur le marché de la pilule contraceptive ainsi que la généralisation de la contraception participent aux transformations profondes des comportements et des attitudes face au modèle familial traditionnel. La présence nouvelle de travailleurs sociaux laïcs dans le domaine du contrôle des naissances favorise aussi une tout autre vision, davantage sociale, de cette question à laquelle l'Église catholique et le gouvernement fédéral, à cause de sa juridiction sur le Code criminel, étaient jusque là presque seuls à s'intéresser. Précédé par d'autres organismes aux objectifs comparables, le Centre de planification familiale du Québec (CPFQ) est créé, en 1967, au sein d'une société divisée sur la question de la contraception.

Afin de bien saisir son influence sur la société québécoise, il est d'abord nécessaire d'analyser le contexte dans lequel s'inscrit le Centre. Nous procéderons

ensuite à l'analyse des objectifs, des actions sociales et politiques du CPFQ, qui a su se démarquer de ses prédécesseurs notamment par sa volonté de démocratiser la planification familiale. Par le biais de cette analyse, nous explorerons davantage sa structure interne, la philosophie de son fondateur et président, Serge Mongeau, ainsi que les stratégies que celui-ci utilisa pour parvenir à ses fins.

1. LES PRÉCURSEURS

Le Québec a été reconnu jusqu'au milieu du XX^e siècle pour son taux de natalité exceptionnel ; bien que celui-ci ait commencé à baisser dès 1870, il est resté élevé pendant des décennies avant de chuter tout particulièrement dans les années 1960. Au cours de ces cent ans, toutes les pratiques contraceptives ou relatives à l'avortement ont été doublement condamnées : criminalisées par l'État, elles ont aussi fait face à la résistance de l'Église catholique qui, à quelques reprises au cours du XX^e siècle, s'est prononcée officiellement contre toute méthode faisant obstacle à ce qui est pour elle la fin première du mariage, la procréation¹. Divers groupes de la société ont tout de même pris des initiatives afin de distribuer de l'information ainsi

¹ La première loi criminalisant l'avortement est adoptée par le Parlement canadien en 1869. Puis, lors de l'adoption du Code criminel en 1892, la distribution et la vente d'informations et de produits contraceptifs sont aussi criminalisées. Les articles relatifs à la contraception seront toutefois retirés du Code criminel en 1969, lors de l'adoption du *Bill Omnibus* qui, sans retirer l'avortement, le légalise sous certaines conditions. À ce sujet voir Louise Desmarais, *Mémoires d'une bataille inachevée. La lutte pour l'avortement au Québec*, Montréal, Trait d'union, 1999, p. 60-62. De son côté, dans l'encyclique *Casti Connubii*, publiée en 1930, Pie XI se prononce officiellement contre la contraception. La position de l'Église s'adoucit cependant sous Pie XII : dans son allocution de 1951 aux sages-femmes italiennes, ce pape met un terme au dilemme auquel fait face le clergé concernant la méthode de continence périodique Ogino-Knauss (méthode du calendrier) en la légitimant pour un couple ayant de sérieux motifs. Après des années d'espoir d'un adoucissement de la position de l'Église catholique sur la contraception, la condamnation de la contraception artificielle est réitérée par le pape Paul VI en 1968 dans l'encyclique *Humanae Vitae*. Danielle Gauvreau, Diane Gervais et Peter Gossage, *La fécondité des Québécoises 1870-1970. D'une exception à l'autre*, Boréal, Montréal, 2007, p. 159-164.

que des produits contraceptifs gratuitement, mais celles-ci ont eu peu de répercussion auprès de la population francophone et catholique².

Ceci peut notamment s'expliquer par le fait que l'Église catholique et l'État ont continué très longtemps de promouvoir le modèle familial traditionnel auprès de la population. Des associations catholiques ayant pour principal objectif la défense de la famille traditionnelle sont apparues au cours des années 1930 et ont provoqué la naissance d'un mouvement familial. Relevant pour la plupart directement de l'autorité diocésaine, les agences de service social, qui se sont multipliées après la Seconde Guerre mondiale, se sont inspirées de cette philosophie de la famille pour « rechristianiser » les familles de milieux populaires³.

Les transformations de la famille au cours du XX^e siècle ont provoqué des remises en question au sein du mouvement familial. Conçu au départ avec l'objectif d'éducation parentale, il s'est tourné, au cours des années 1950, vers le soutien à la vie spirituelle des couples. Une telle réorientation a conduit certaines associations à s'intéresser à une dimension particulière de la vie conjugale : la régulation des naissances⁴. Elle était présentée par des membres du clergé qui l'abordaient en terme

² Mentionnons notamment l'initiative d'un mouvement canadien-anglais, le *Parents' Information Bureau* : implanté en Ontario depuis le début des années 1930, ce mouvement emploie, en 1936, environ 53 infirmières et travailleuses sociales réparties dans plusieurs villes canadiennes qui distribuent, lors de visites à domicile, de l'information et du matériel contraceptif à prix réduit. Ce mouvement tenta une incursion au Québec mais l'autorité des maris catholiques peu enclins à la contraception et la peur de tomber sous le coup de la loi mit rapidement un terme à son activité. Diane Dodd, « The Canadian Birth Control Movement on Trial, 1936-1937 », *Histoire Sociale*, XVI, 32, novembre 1983, p. 411-428.

³ Marie-Paule Malouin, *Le mouvement familial au Québec. Les débuts : 1937-1965*, Montréal, Boréal, 1998, p. 7.

⁴ Les trois principales associations de l'Action catholique abordant le thème de la sexualité sont le Service de Préparation au Mariage (1944), le Service d'orientation des foyers (1945) et les Foyers Notre-Dame (1954) qui poursuivent l'action du Service de Préparation au Mariage auprès des couples mariés.

de permis-défendu et préconisaient la maîtrise de soi par l'intermédiaire de méthodes de continence périodique. Les jeunes couples parvenaient ainsi à obtenir de l'information sur la sexualité à une époque où cette dernière était encore absente du discours social.

Dans cette lignée mais avec un objectif plus précis, est né en 1955 le Service de régulation des naissances (Seréna). Créé au sein de l'Action catholique, ce service fut d'emblée pris en charge par des laïcs. Offrant aux couples un enseignement sur la variété des moyens contraceptifs disponibles, il a été rapidement associé à la méthode sympto-thermique (méthode du thermomètre)⁵. Au-delà de l'enseignement technique de la méthode, Seréna a promu une philosophie de l'amour basée sur une méthode qui, utilisée grâce à la collaboration des partenaires, était censée favoriser l'harmonie conjugale. Jusqu'en 1964, il fut le seul organisme à offrir un tel service, hormis le modeste Service éducatif de régulation au foyer (SERF), ce qui explique en partie sa popularité au cours des décennies 1950 et 1960⁶.

La seconde moitié des années 1960 est marquée par l'importance grandissante que prend la question de la planification familiale au sein de l'opinion publique. Les médias, l'État, l'Église catholique ainsi que divers milieux professionnels doivent réagir. Cet important débat survient en période de grands changements sociaux. Les conséquences du *baby boom* se ressentent, alors qu'une

⁵ Pour de plus amples informations au sujet de l'organisme Seréna et de la méthode sympto-thermique, voir Diane Gervais, *Séréna. La fécondité apprivoisée 1955-2005*, Montréal, Seréna Québec, 2005, 107 p.

⁶ Depuis la formation de Seréna jusqu'à la création du CPFQ en 1967, plus de 20 000 couples ont reçu un enseignement sur la méthode sympto-thermique. D. Gervais, « Morale catholique et détresse conjugale au Québec. La réponse du service de régulation des naissances Seréna, 1955-1970 », *Revue d'histoire de l'Amérique française*, 55, 2, automne 2001, p. 199.

population majoritairement jeune conteste les valeurs et pratiques traditionnelles de la vie conjugale et familiale. L'épanouissement du couple ne repose plus uniquement sur les enfants et, avec la généralisation et l'amélioration des méthodes contraceptives, la femme a dorénavant les moyens techniques pour contrôler sa fécondité. En témoigne l'importante chute du taux de natalité qui survient au cours de la Révolution tranquille⁷.

Ces profondes transformations sociales accentuent les difficultés que connaît alors l'Église catholique. Comme l'a remarqué Diane Gervais, l'Église, qui fait face à une désaffection religieuse croissante, se trouve de plus contestée de l'intérieur : de nombreux laïcs formés par les mouvements d'Action catholique souhaiteraient davantage d'autonomie dans divers champs de la vie sociale et chrétienne⁸. De plus, le gouvernement québécois, qui prône à cette époque une intervention accrue de l'État, prend en charge trois secteurs autrefois fortement investis par l'Église : la santé, l'éducation et les affaires sociales, ce qui contribue à amoindrir encore son influence sociale.

Le concile Vatican II témoigne de la crise qui secoue l'Église, lorsque le caractère moral ou non des moyens anticonceptionnels y fait l'objet d'un débat.

⁷ Alors que les Québécoises ont en moyenne quatre enfants dans les années 1940, elles n'en ont plus que deux trente ans plus tard. Angus McLaren et Arlene Tigar McLaren, *The Bedroom and the state : The Changing Practices and Politics of Contraception and Abortion in Canada 1880-1980*, Toronto, McClelland and Stewart, 1986, p. 126.

⁸ Au sujet des difficultés que connaît l'Église catholique au cours des années 1960 voir D. Gervais et D. Gauvreau, « Women, Priests, and Physicians?: Family Limitation in Quebec, 1940-1970 », *Journal of Interdisciplinary History*, XXXIV, 2, 2003, p. 293-314 ; Id., « Les chemins détournés vers une fécondité contrôlée : le cas du Québec, 1930-1970 », *Annales de démographie historique*, 2, 2003, p. 89-109 et D. Gauvreau, D. Gervais et P. Gossage, *La Fécondité des Québécoises 1870-1970. D'une exception à l'autre*, op. cit., note 1, chapitres 5 et 7.

L'hésitation de l'Église est largement médiatisée jusqu'en 1968, année de la publication de l'encyclique *Humanae Vitae*, dans laquelle, contre toute attente, le pape Paul VI réaffirme la position catholique traditionnelle: aucune légitimation de la contraception artificielle. Ceci choque la population ainsi que certains membres du clergé, d'autant plus que le concile Vatican II a été explicitement convoqué pour adapter l'Église à la culture de l'époque.

La condamnation pontificale de la contraception artificielle survient toutefois trop tard : le clergé québécois ayant, depuis quelques années, été forcé au silence par une Église hésitante, dut laisser de nouveaux acteurs (infirmières, travailleurs sociaux, médecins) s'approprier cette question. Diane Gervais mentionne à ce sujet que de cette diversité d'intervenants naît une conception plus pragmatique de la contraception : les méthodes, autrefois jugées suivant des critères moraux, sont maintenant présentées selon des critères de réversibilité, d'innocuité, d'efficacité et d'acceptabilité par le couple⁹. On revendique désormais le «droit humain fondamental à la contraception» et on exige une information objective en matière de planification familiale. Seréna connaît à cette époque une baisse de popularité causée par l'accès à un plus grand éventail de méthodes contraceptives et par ses liens, que l'on considère trop étroits, avec l'Église catholique.

⁹ Au sujet de cette nouvelle conception de la contraception voir D. Gervais, « Morale catholique et détresse conjugale au Québec...», *loc. cit.*, note 6, p. 200-201 et Serge Mongeau, *Le rôle du conseiller en planification familiale*, 17 janvier 1968, 3 p. Les sources manuscrites et imprimées concernant le CPFQ ont été, en majeure partie, consultées dans un fonds d'archives conservé actuellement chez notre codirectrice de recherche, madame Diane Gervais et qui lui a été confié par Seréna, membre du comité aviseur du CPFQ.

Avec l'objectif d'une meilleure diffusion de renseignements sur la contraception naît, en 1964, la première association québécoise multiconfessionnelle de planification familiale : l'Association pour la planification familiale de Montréal (APFM). Fondée par des anglo-protestants, cette association bilingue informe la population, par téléphone et par la poste, sur l'ensemble des méthodes de contraception disponibles. Sa popularité témoigne bien du désir d'information des couples québécois puisque l'Association reçoit pas moins de 2000 demandes pour de la documentation durant ses trois premiers mois d'activité¹⁰.

Les discours prononcés par les vice-présidentes anglophone et francophone lors de l'inauguration de l'APFM nous renseignent sur le contexte de l'époque et sur la prudence avec laquelle l'Association présente son action. L'expression « planification familiale » semble en inquiéter plus d'un en cette décennie 1960. Cherchant à se dissocier du malthusianisme, mouvement d'origine britannique qui prône la restriction des naissances, l'APFM tente de rassurer la population sur les objectifs de son action : celle-ci consiste à « faire en sorte que tous ceux qui veulent planifier leur famille puissent en avoir les moyens »¹¹ par la diffusion de renseignements objectifs sur toutes les méthodes de contraception disponibles. Dans son discours, madame Anne Batshaw, vice-présidente de la section anglophone, insiste pour dire que la planification familiale est promue par des personnes « vouées au bien-être de l'humanité »¹² ; qu'elle est un moyen de lutter contre la pauvreté et de

¹⁰ Solange Chalvin, « On réclame la création de dispensaires de planification familiale subventionnés par l'État », *Le Devoir*, 8 octobre 1966, p. 7.

¹¹ S. Mongeau, « La planification familiale : qu'est-ce ? », *Bulletin de l'Association pour la planification familiale de Montréal*, 3, 1, automne 1966, p. 4.

¹² Cette affirmation prend toute son importance puisqu'à cette époque, la distribution d'information et de matériel contraceptif est toujours illégale. Une clause protégeant les médecins permet toutefois la distribution d'information et de matériel s'il est possible de prouver qu'elle est effectuée pour le bien-être du public et qu'il n'y a pas d'abus. C'est protégé par cette clause que le mouvement

contrer les conséquences de l'« explosion démographique » qui inquiète alors les autorités mondiales; et qu'elle peut, au Québec, contribuer à favoriser l'épanouissement des individus et des familles, notamment en milieu défavorisé, par la venue d'enfants désirés. L'espacement des naissances permet effectivement à l'enfant de naître d'une mère en bonne santé et dans une famille capable de pourvoir à ses besoins.

De son côté, madame Alice Parizeau, vice-présidente de la section francophone, aborde davantage cette question au niveau individuel et plus particulièrement féminin. Après avoir insisté sur la distinction fondamentale entre les expressions « restriction des naissances » et « planification des naissances » encore trop souvent confondues¹³, elle évoque la situation des femmes catholiques condamnées à procréer sans bénéficier de la moindre charité humaine. Dénonçant l'hypocrisie entourant une loi à laquelle peu semblent se soumettre, elle ajoute qu'aucun gouvernement ne peut contrôler les individus dans « leurs actes les plus personnels ». Elle cherche finalement à sensibiliser l'opinion publique afin que celle-ci revendique un changement de loi. Ce discours est sans doute inspiré d'une enquête réalisée sur la question de la contraception pour le magazine *Châtelaine* en juin 1963, dans laquelle madame Parizeau démontre l'urgence d'agir face à la misère

canadien de *Birth Control* poursuit son action depuis les années 1930. D. Dodd, « The Canadian Birth Control Movement on Trial : 1936-1937 », *loc. cit.*, note 2, p. 412. Pour plus d'informations sur le discours de madame Anne Batshaw voir sans auteur, « Bref historique des groups [sic] de planification familiale. Résumé du discours du Dr. Anne Batshaw », *Bulletin de l'Association pour la planification familiale de Montréal*, 1, 1, novembre 1964, p. 2.

¹³ Elle associe la « restriction des naissances » au malthusianisme qui prétend que la population augmente plus rapidement que les ressources alimentaires dont elle a besoin et qui préconise comme solution la restriction des naissances. Cette solution fonctionne selon madame Parizeau, pour les pays surpeuplés tels que la Chine et l'Inde. Or, pour les pays riches tels que le Canada, il est surtout question d'une meilleure diffusion de la planification familiale auprès des familles défavorisées. Sans auteur, « Le Bill C-48 et la liberté individuelle. Résumé du discours de Mme Alice Parizeau », *Bulletin de l'Association pour la planification familiale de Montréal*, 1, 1, novembre 1964, p. 2-3.

humaine causée par les naissances non désirées¹⁴. Tous les arguments semblent donc avancés, en cette inauguration de l'Association pour la planification familiale de Montréal, en vue de convaincre la population québécoise de la nécessité d'une action en planification familiale aux niveaux social et politique.

2. POUR OU CONTRE LA PLANIFICATION FAMILIALE ? LA SOCIÉTÉ QUÉBÉCOISE DIVISÉE

De telles initiatives recueillent certainement l'appui de regroupements et de professionnels favorables à la contraception, ainsi que de couples décidés à maîtriser leur fécondité. Toutefois, elles suscitent aussi l'incompréhension et parfois même la résistance des autorités civiles et religieuses, des professionnels concernés et des couples dont l'éducation en matière de sexualité repose sur une morale catholique stricte.

Durant les années 1960, le Québec catholique est accusé par le Canada anglais du «retard» du pays en matière de contraception artificielle. Selon la secrétaire de l'Association de planification familiale de Toronto, madame Barbara Cadbury, qui s'exprime en 1965 devant l'APFM, le Québec serait le pivot du Canada concernant la législation interdisant la contraception et l'avortement. À cette époque,

¹⁴ Cette enquête présente des témoignages de femmes et de professionnels concernés par la contraception. L'article démontre l'hypocrisie qui entoure cette question et mentionne qu'une partie de la population utilise des méthodes contraceptives pourtant condamnées par l'opinion publique tandis qu'une autre partie, moins privilégiée, n'y a pas accès. Madame Parizeau affirme en terminant qu'il s'agit d'un problème individuel mais que la société a toutefois « l'obligation morale de prévenir et d'éviter toute forme de misère humaine, révoltante et inexcusable, dans le contexte d'une civilisation moderne ». Alice Parizeau, « Alice Parizeau ouvre le dossier du contrôle des naissances », *Châtelaine*, 4, 6, juin 1963, p. 24-27, 75-78. Voir l'analyse de l'enquête d'Alice Parizeau faite par Diane Gervais dans : D. Gauvreau, D. Gervais et P. Gossage, *La Fécondité des Québécoises 1870-1970. D'une exception à l'autre*, *op. cit.*, note 1, p. 244.

des cliniques de planification familiale sont ouvertes dans plusieurs provinces canadiennes, à majorité protestante. Or, le Québec, majoritairement catholique, « est blâmé pour la présence tenace de cette loi [loi de 1892] qui tombe si lourdement sur les pauvres, sans toucher aux riches, et, qui fait taire la voix du Canada dans les débats internationaux »¹⁵. La différence du Québec peut s'expliquer ainsi: l'Église catholique exerce son influence non seulement sur la population mais aussi sur les médecins catholiques ainsi que sur le gouvernement qui se retrouvent tous, comme plusieurs membres du clergé, divisés sur la question.

Les médecins par exemple. Alors que l'Association canadienne des médecins s'est déclarée favorable à la légalisation de la contraception en 1964, l'Association des médecins de langue française du Canada, durant cette même année, organise le premier colloque portant sur la régulation des naissances au Canada. Ses membres s'y interrogent sur leurs responsabilités dans ce domaine encore jugé tabou, au Canada français du moins¹⁶. Certains craignent un affrontement entre les médecins catholiques et ceux d'autres confessions, mais la réalité est tout autre puisque ce colloque permet « à des tendances et des idéologies, à première vue inconciliables, de mieux connaître leur actif commun en dissipant de part et d'autre des préjugés tenaces ». Les participants semblent, en effet, convaincus qu'il faut bannir l'émotivité lorsqu'il est question de régulation des naissances. L'Association récidive

¹⁵ Sans auteur, « Mme Barbara Cadbury », *Bulletin de l'Association pour la planification familiale de Montréal*, 1, 2, mars 1965, p. 3.

¹⁶ *The Gazette* publie un article portant un titre plutôt ironique : « French Language Doctors Discuss Taboos », selon lequel la population canadienne-anglaise possède une longueur d'avance en matière de planification familiale sur la population francophone, majoritairement catholique, encore frappée par l'interdit moral. Au sujet de ce colloque voir Jacques Baillargeon et Hélène Pelletier-Baillargeon, « Le médecin et la régulation des naissances », *Bulletin de l'Association pour la planification familiale de Montréal*, 3, mai 1965, p.1-4. Analyse tirée de Diane Gervais dans D. Gauvreau, D. Gervais et P. Gossage, *La fécondité des Québécoises 1870-1970, d'une exception à l'autre*, op. cit., note 1, p. 206.

lors de son congrès de 1967, pendant lequel est dispensé un cours pratique sur la planification des naissances, avec étude des aspects moraux, sociaux et médicaux. Vingt-cinq médecins, sensibilisés à l'urgence de la situation, offrent alors leurs services à l'Association pour la planification familiale de Montréal, qui y tient un kiosque¹⁷.

Au contraire, le Collège des médecins du Québec refuse toujours, en 1966, de se prononcer sur l'abrogation de la loi de 1892. Le docteur Roger-R. Dufresne, directeur des relations professionnelles au Collège des médecins affirme : « Le Collège est bien conscient que certaines situations sont difficiles, qu'elles frôlent même l'hypocrisie, mais [...] [il] ne peut prendre position dans ce débat »¹⁸. L'hypocrisie devient criante lorsque le Collège des médecins indique aux professionnels de la santé l'attitude à adopter concernant la contraception : il les autorise à agir selon leur discrétion et leur conscience professionnelle et morale, tout en leur rappelant qu'ils ne peuvent violer les règlements du Collège ni prescrire une médication prohibée par le Département des aliments et drogues d'Ottawa¹⁹.

¹⁷ S. Mongeau, « Rapport du Président. Assemblée annuelle du 8 mai 1967 », *Bulletin de l'Association pour la planification familiale de Montréal*, 4, 1, été 1967, p. 2.

¹⁸ M.R., « Il n'est pas de notre ressort de nous prononcer sur l'opportunité de l'abrogation de la loi fédérale - Le Collège des médecins », *La Presse*, 21 janvier 1966, p. 14.

¹⁹ Selon Diane Gervais, une telle attitude peut s'expliquer par plusieurs facteurs. Notamment par le fait que les médecins perçoivent leur pratique médicale essentiellement « dans le cadre d'une réponse à la maladie » et qu'ils n'interviennent donc que pour remédier aux conséquences d'un avortement clandestin ou pratiquer des hysterectomies justifiées par des problèmes gynécologiques. De plus, les médecins, des hommes en majorité, sont souvent mal à l'aise de traiter de questions à connotation sexuelle avec leurs patientes d'autant plus qu'ils sont pour la plupart des catholiques qui pratiquent au sein d'hôpitaux gérés par des communautés religieuses. Contraints par la loi de 1892, ils craignent aussi de subir des représailles s'ils donnent des conseils contraceptifs. À ces facteurs, s'ajoute le manque de formation puisque, avant la fin de la décennie 1960, les étudiants en médecine ne reçoivent aucune directive sur la planification familiale sinon celle d'obéir à la morale catholique autorisant uniquement la continence périodique. D. Gauvreau, D. Gervais et P. Gossage, *La fécondité des Québécoises 1870-1970, d'une exception à l'autre*, op. cit., note 1, p. 175 et 246-249.

Le clergé aussi est divisé : d'un côté, les prêtres qui ne dérogent pas à la doctrine et retiennent comme seule méthode de contraception la continence périodique ; de l'autre, ceux qui, tourmentés par des témoignages entendus de souffrance morale, tentent d'adapter les enseignements doctrinaux aux modes de vie conjugaux de l'époque ; et entre les deux, une majorité d'ambivalents²⁰. Leur dilemme moral est renforcé par l'influence des militants laïcs au sein de l'Action catholique. Ces derniers, qui occupent une place de plus en plus importante, véhiculent une vision personnaliste du mariage, dans laquelle celui-ci repose d'abord et avant tout sur une valeur fondamentale, l'amour. Une telle compréhension du mariage influence certains membres du clergé au moment même où le pape Paul VI décrète, durant le concile Vatican II, un *statu quo* sur la doctrine. Ce décret rassure une partie de l'épiscopat, qui y demeure fidèle. Mais l'autre, au sein de laquelle se trouvent l'archevêque de Montréal, le cardinal Paul-Émile Léger, ainsi que plusieurs théologiens, en profite plutôt pour offrir une interprétation de l'enseignement de l'Église qui laisse aux couples l'initiative en matière de contraception²¹.

Même le gouvernement du Québec tergiverse. En 1966, le ministre de la Famille et du Bien-être Social, monsieur René Lévesque, laisse entendre que :

L'État doit participer à titre de partenaire avec les organismes de planification et d'action communautaire au financement de projets-pilotes et de certaines agences sociales dans la mesure où celles-ci acceptent de coordonner leurs initiatives selon les plans et les programmes de service qui seront formulés. Les plans pourront avoir trait aux familles et impliquer les services de régulation des

²⁰ Diane Gervais s'est intéressée à cette question dans : D. Gauvreau, D. Gervais et P. Gossage, *La Fécondité des Québécoises 1870-1970. D'une exception à l'autre*, op. cit., note 1, chapitres 5 et 7.

²¹ S. Mongeau, *Centre de liaison des équipes Seréna, Une tentative d'adaptation à la société : la planification familiale la dynamique d'une réalisation*, s.d., p. 7.

naissances [...] Un mouvement de planning familial doit tout faire pour éduquer et informer dans les limites de la loi.²²

Le ministre estime aussi que c'est au gouvernement que revient la responsabilité de renseigner les citoyens en matière de planification familiale. Les centres de planification familiale existants doivent donc être maintenus, et de nouvelles ressources doivent être créées au sein des agences de service social. Il termine en invitant les mouvements populaires à s'exprimer librement sur la question.

À peine quelques mois plus tard, en réponse à un mémoire du Conseil supérieur de la Famille²³, qui plaideait pour la création de services de consultation sur la régulation des naissances financés par les fonds publics en milieu hospitalier et au sein des agences sociales, le nouveau ministre de la Famille et du Bien-être Social fait une mise au point. Contrairement à son prédécesseur libéral, qui tenait à promouvoir la responsabilité de l'État dans tous les domaines de la vie sociale et notamment en matière de santé et de services sociaux, l'unioniste Jean-Paul Cloutier est partisan de laisser aux organisations diocésaines et aux institutions religieuses le contrôle sur l'organisation des services sociaux au Québec. C'est pourquoi il affirme qu'il ne revient pas au gouvernement de prendre des initiatives dans ce domaine mais que celui-ci doit plutôt collaborer avec les institutions et les

²² Sans auteur, « Le gouvernement provincial ouvre une porte », *Bulletin de l'Association pour la planification familiale de Montréal*, 2, 2, janvier 1966, p. 2.

²³ Ce Conseil, institué par le gouvernement du Québec, devait produire un mémoire à l'intention du ministère de la Famille et du Bien-être social afin de lui faire quelques recommandations au sujet de la régulation des naissances. Le rédacteur principal du mémoire ayant des liens étroits avec l'APFM, en arriva à des conclusions assez semblables à celles du comité qui avait été formé pour mettre sur pied le Centre de planification familiale du Québec : la régulation des naissances est très peu pratiquée au sein des classes qui en ont le plus besoin et « il est manifeste [...] que de nombreuses familles, au Québec, ont trop d'enfants eu égard à leur possibilité de les élever correctement ». S. Mongeau, *Historique du Centre de planning familial du Québec*, s.d., p. 5.

services propres à chaque région²⁴. Il faut dire qu'une telle position l'arrange bien puisqu'elle permet au gouvernement de ne pas se prononcer sur une question aussi épiqueuse tout en continuant de soutenir financièrement les agences sociales qui font de la planification familiale.

Mais malgré l'ambivalence générale de la société québécoise, l'acceptation de la contraception artificielle progresse dans les différents milieux. Après tout, le gouvernement du Québec finance la création de ressources en planification familiale avant même la décriminalisation de la contraception, qui ne surviendra qu'en mai 1969 par l'adoption du *Bill Omnibus*²⁵; c'est d'ailleurs la première province canadienne à l'avoir fait. De même, le Service de santé de la Ville de Montréal fait dispenser à ses médecins, en 1967, une formation en planification familiale, ce qui contribue à la mise sur pied de trois cliniques dans les milieux populaires de la métropole²⁶. Puisqu'un projet de clinique de planification familiale est aussi en marche dans le quartier Hochelaga de Montréal, des prêtres viennent la même année suivre une formation plus approfondie sur le sujet²⁷. Cet intérêt de la part de certains

²⁴ S. Mongeau, *Historique du Centre de planning familial du Québec*, *op. cit.*, note 23, p. 5.

²⁵ Le *Bill Omnibus* dériminalise notamment la contraception et légalise l'avortement s'il est pratiqué dans un hôpital accrédité à cette fin et si un comité thérapeutique composé de trois médecins évalue que la vie ou la santé de la mère est en danger. Cette loi témoigne de la volonté du gouvernement fédéral de dissocier normativité religieuse et normativité étatique.

²⁶ Ces trois cliniques (Saint-Jacques, Saint-Vincent-de-Paul et Saint-Gabriel) donnent une priorité aux résidants des secteurs qu'elles couvrent et offrent une considération spéciale aux personnes référées par des agences sociales. Les services qui y sont dispensés sont gratuits : la patiente bénéficie d'un examen médical et le couple, après avoir été renseigné sur les méthodes de contraception disponibles, est guidé dans le choix de celle qui lui convient le mieux. Serge Mongeau mentionne que ces cliniques ont reçu un accueil très chaleureux de la part de la population et ne furent victimes d'aucune critique négative de la part des autorités civiles ni religieuses. S. Mongeau, *Historique du Centre de planning familial du Québec*, *op. cit.*, note 23, p. 4 ; Id., *Ressources communautaires en planification familiale en date du 13 juillet 1967*, p. 2 ; Sans auteur, « *Montreal's Public Health FP Clinics* », *Bulletin de l'Association pour la planification familiale de Montréal*, 4, 2, hiver 1967, p. 2.

²⁷ La Commission des écoles catholiques de Montréal accepte, dès 1967, de dispenser une session de formation de 15 heures s'adressant surtout aux prêtres des paroisses du secteur Hochelaga et aux mouvements bénévoles de la région. Sans auteur, « *Information* », *Nouvelles du CPQ*, 1, 6, 6

membres du clergé permet au docteur Serge Mongeau de recourir à eux pour se rapprocher d'une population réticente à la planification familiale²⁸. D'ailleurs, les nouveaux acteurs qui envahissent le domaine de la planification familiale agissent avec prudence et dans le respect de l'idéologie catholique afin de ne pas s'aliéner le clergé, et par conséquent, la population.

3. SERGE MONGEAU, UN « APÔTRE LAÏC », SA BIOGRAPHIE, SA PENSÉE SUR LA PLANIFICATION FAMILIALE

D'abord formé en médecine, Serge Mongeau est rapidement sensibilisé à la misère des milieux défavorisés quand il s'implique dans les Chantiers, un mouvement laïc d'inspiration catholique qui lutte, dans les années soixante, contre la pauvreté et ses causes et tente d'éveiller l'opinion publique à ce problème. Son expérience au sein de cet organisme le pousse à critiquer l'attitude paternaliste des œuvres de charité et à chercher des moyens de permettre aux populations défavorisées de s'en sortir par elles-mêmes. En 1965, guidé par cet idéal, Serge Mongeau décide de s'inscrire au nouveau programme en organisation communautaire dispensé par l'École de service social de l'Université de Montréal²⁹.

Cette réorientation est aussi motivée par une constatation : dans sa pratique en milieu populaire, Serge Mongeau est rapidement confronté au problème d'accès à

novembre 1967, p. 1 et sans auteur, « Formation », *Nouvelles du CPFQ*, 1, 7, 21 novembre 1967, p. 1.

²⁸ Lors d'une assemblée du Centre de planification familiale du Québec, le docteur Mongeau mentionne que divers problèmes existent pour « lancer le sujet » sur la rive sud, mais que le Centre peut compter sur le clergé pour « commencer à répandre l'idée ». Sans auteur, « Extension », *Rapport d'Assemblée du 5 juillet 1967*, 10 juillet 1967, p. 3.

²⁹ Pierre Paquette, « Dr Mongeau : « Je me sens responsable des autres », *Le Droit*, 26 avril 1968, p. 20.

la contraception. N'ayant reçu dans sa formation médicale comme seul enseignement sur le sujet que celui de s'abstenir de suggérer ou d'offrir des moyens contraceptifs, il décide d' « appliquer une morale humaine et non légaliste »³⁰ et d'acquérir des connaissances pour intervenir auprès des populations touchées par l'absence de contraception. La nécessité d'un meilleur accès à la contraception s'impose d'autant plus, selon lui, que les avortements clandestins sont une réalité dangereuse qu'il lui semble urgent d'éliminer par des moyens préventifs³¹. La pratique médicale lui paraissant ne guérir que les symptômes d'un mal beaucoup plus important, Serge Mongeau estime plus utile d'intervenir en tant que travailleur social³².

Ainsi, avant même son implication directe dans les organismes de planification familiale, ce médecin se préoccupe de cette question. Dans les années soixante, celle-ci constitue son principal cheval de bataille. Il l'aborde de multiples façons : action sociale, éducation populaire, chroniques et écrits divers, sans oublier les pressions auprès des gouvernements pour que des changements soient apportés à la loi et aux politiques familiales.

C'est d'abord en son nom personnel et en tant que médecin que Serge Mongeau intervient, entre 1965 et 1969, comme chroniqueur au sein de l'équipe du *Photo-Journal*. La direction lui cède une chronique régulière appelée « Médecine d'aujourd'hui » : Mongeau y développe un thème médical de son choix, publie le courrier des lecteurs et y répond. Il est ainsi conduit à traiter différents sujets d'ordre

³⁰ S. Mongeau, *Adieu médecine, bonjour santé*, Montréal, Québec Amérique, 1982, p. 23.

³¹ En 1968, le département de Démographie de l'Université de Montréal estime qu'entre 10 000 et 25 000 avortements clandestins se pratiquent chaque année au Québec seulement. S. Mongeau, *L'avortement*, Éditions du Jour, Montréal, 1968, p. 16-17.

³² *Ibid.*, p. 24.

médical, dont la contraception. Grâce à l'anonymat que permet le « courrier médical », plusieurs lecteurs n'hésitent pas à s'informer sur la sexualité, un sujet encore tabou. Le nombre de demandes est si impressionnant que Serge Mongeau propose en 1967 au directeur du journal de rédiger une vingtaine d'articles portant sur la sexualité et la planification des naissances, sous forme de *cours de sexologie*, qui s'ajouteraient à ses chroniques habituelles. La popularité de ce projet mène finalement à la rédaction de cent chroniques qui sont publiées en volumes, entre 1967 et 1970³³. L'importance qu'il accorde à ses chroniques du *Photo-Journal* témoigne de son désir d'éducation populaire en matière de planification familiale.

Les questions auxquelles répond Mongeau dans le courrier des lecteurs dénotent un manque flagrant de connaissances dans le domaine de la sexualité, et surtout la volonté des couples de mieux contrôler leur fécondité. Il se fait donc un devoir de renseigner et de rassurer la population sur l'efficacité et l'innocuité des diverses méthodes contraceptives disponibles sur le marché, tout en évitant de brusquer le lectorat catholique.

Car derrière cette demande d'informations techniques se cache le besoin de certaines lectrices d'être rassurées sur la légitimité de la planification familiale dans un contexte où celle-ci est condamnée par les autorités. C'est donc aux réticences psychologiques que Serge Mongeau s'attaque, avec prudence. Ainsi, lorsque

³³ Le premier livre, couvrant les vingt premières chroniques sur la sexologie, paraît en 1967 et est vendu à plus de 85 000 exemplaires. Les quatre tomes suivants connaissent un succès moindre mais tout de même appréciable, selon Serge Mongeau. S. Mongeau, *Non, je n'accepte pas : autobiographie*, Montréal, Écosociété, 2005, p. 88-89.

Serge Mongeau, *Cours de sexologie*, Montréal, Éditions du Jour, 1967-1970 : Vol. 1 : *De la fécondation à l'âge adulte*; Vol. 2 : *Les âges de l'amour et les rapports sexuels* ; Vol. 3 : *La grossesse et la planification familiale* ; Vol. 4 : *Les difficultés sexuelles de l'individu et du couple* ; Vol. 5 : *Sexualité et société. La vieillesse*.

plusieurs femmes s'interrogent au sujet de la méthode Ogino-Knauss (méthode du calendrier), il doute à haute voix de son efficacité. Or, conscient qu'il s'adresse à des femmes exposées à la morale catholique, il suggère fréquemment de la remplacer ou de la combiner à la méthode sympto-thermique (méthode du thermomètre), elle aussi autorisée par l'Église³⁴. Cette prise de position en faveur de la méthode sympto-thermique montre son respect pour les valeurs catholiques et son désir de ne pas s'aliéner les lecteurs du *Photo-Journal* qu'il veut aider, puisque, par ailleurs, il ne cache ni ses doutes quant à la valeur de la continence chez les couples mariés, ni ses réserves face à une méthode qui nécessite un enseignement technique plutôt complexe et peut exiger de longues périodes de continence³⁵.

De plus, Serge Mongeau n'hésite pas à rassurer les lecteurs face aux diverses méthodes de contraception. C'est particulièrement le cas pour la pilule contraceptive arrivée sur le marché canadien au début des années 1960 et sur laquelle circulent alors plusieurs informations douteuses³⁶. D'ailleurs, une petite enquête menée par le *Photo-Journal* auprès de vingt médecins canadiens-français permet de constater que la plupart d'entre eux ne prescrivent la pilule qu'en dernier recours, après avoir

³⁴ Il réfère notamment les lectrices au volume *La régulation des naissances* écrit par le Dr Jacques Baillargeon et son épouse Hélène Pelletier-Baillargeon et portant sur la méthode sympto-thermique. Voir, par exemple, ses chroniques : S. Mongeau, « Médecine d'aujourd'hui (courrier médical) », *Photo-Journal*, 29, 30, 10 au 17 novembre 1965, p. 20 et Id., « Médecine d'aujourd'hui (courrier médical) », *Photo-Journal*, 29, 42, 2 au 9 février 1966, p. 16.

³⁵ Il évoque ses doutes sur la continence périodique dans une communication faite lors du Congrès des Équipes Seréna en 1967. S. Mongeau, « La continence est-elle une valeur? », *Bulletin de l'Association pour la planification familiale de Montréal*, 4, 1, été 1967, p. 7-9.

³⁶ Un article concernant les dangers de la pilule contraceptive paraît notamment dans le *Photo-Journal* en 1963. Le professeur Lenz y affirme que la pilule peut causer des malformations chez l'enfant et indique aux médecins d'être prudents et de ne la prescrire qu'en cas de nécessité absolue. Sans auteur, « Dangers des pilules anticonceptionnelles », *Photo-Journal*, 28 septembre au 5 octobre 1963, p. 51. Un autre article paraît trois ans plus tard, dans lequel on affirme cette fois que la pilule pourrait « causer la ruine de ménages apparemment stables ». L'auteur explique qu'une fois la crainte de tomber enceinte disparue chez la femme, son problème de frigidité se trouve réglé et qu'elle participe davantage à l'acte sexuel. Cette nouvelle « égalité des sexes » déplaît à certains hommes qui éprouveraient en outre des doutes sur leur virilité en sachant que la relation est inféconde. Pol Chantraine, « Par un curieux phénomène, la pilule peut faire perdre à certains hommes leur virilité », *Photo-Journal*, 30, 35, 14 au 21 décembre 1966, p. 5.

encouragé leurs patientes à utiliser la combinaison des méthodes Ogino-Knauss et sympto-thermique³⁷. Mongeau prend un peu le contre-pied de cette inquiétude encore assez courante dans la population et chez les experts, en revenant fréquemment sur l'efficacité et l'innocuité de la pilule afin de rassurer les lectrices qui s'inquiètent des conséquences physiologiques de la prise de ce médicament sur une base quotidienne³⁸.

Parallèlement à son implication dans ce journal populaire, Serge Mongeau adhère à l'Association pour la planification familiale de Montréal, et devient même président de la section francophone en 1966. Son action, cette fois, vise davantage les professionnels de la santé: tenue de kiosques sur la planification familiale au Congrès des médecins de langue française en 1967 et organisation du premier symposium québécois sur la planification familiale³⁹. Il se questionne toutefois sur l'efficacité de tels événements: la sensibilisation des médecins ne change rien au fait que les besoins les plus criants se font sentir auprès des populations défavorisées, qui consultent rarement. Associer la planification familiale à la médecine présente également le risque de limiter les interventions à leur seule dimension technique. Or, il semble important à ce travailleur social d'utiliser une approche globale incluant les

³⁷ Huguette Roberge, « 20 médecins canadiens-français ont répondu à la question : Prescrivez-vous la pilule contraceptive ? », *Photo-Journal*, 6 au 13 janvier 1965, p. 3.

³⁸ Les principales craintes formulées à l'endroit de la pilule concernent les possibilités de cancer ou de thromboses. D'autres lectrices semblent aussi s'inquiéter que la pilule puisse faire vieillir prématûrement ou, au contraire, qu'elle retarde la ménopause. Serge Mongeau rassure toutefois son lectorat en affirmant que les risques sont minimes et que les conséquences physiologiques et psychologiques d'une femme se faisant avorter sont autrement plus importantes.

³⁹ Le but de ce symposium qui a lieu le 8 novembre 1967, est de réunir des professionnels travaillant pour le bien-être des gens sur les plans médical et social et de les rendre conscients des problèmes relatifs à la planification familiale. Sans auteur, « Premier symposium québécois sur la planification familiale », *Bulletin de l'Association pour la planification familiale de Montréal*, 3, 2, hiver 1967, p. 2.

implications psychologiques et psychosexuelles de l'utilisation de méthodes contraceptives⁴⁰.

Important aussi de faire changer les attitudes des gouvernements. En 1966, par exemple, c'est lui qui pilote le mémoire que l'APFM présente au gouvernement fédéral à l'occasion de la révision de la loi interdisant la distribution et la vente d'information et de produits contraceptifs, mémoire dans lequel l'Association recommande la mise sur pied de centres d'information et de cliniques en planification familiale⁴¹. Et l'année suivante, c'est en tant que président du Centre de planification familiale du Québec qu'il défend le mémoire déposé par l'APFM devant la Commission d'enquête sur la santé et le bien-être social (Castonguay-Nepveu) : l'Association y plaide que le gouvernement du Québec inclue la planification familiale dans les services de santé et mette sur pied des centres de consultation en planification familiale dans toutes les régions⁴².

On voit donc que Mongeau a à cœur de respecter le cheminement général de la population et des experts, tout en tentant de les entraîner un peu plus loin sur le chemin de l'acceptation de la contraception artificielle et de la planification familiale. En 1966, son action est d'ailleurs louangée dans la revue catholique de gauche *Maintenant*. Le docteur Jacques Baillargeon et Hélène Pelletier-Baillargeon, un couple impliqué au sein de l'organisme Seréna, qualifient Serge Mongeau de

⁴⁰ S. Mongeau, *Centre de liaison des équipes Seréna, Une tentative d'adaptation à la société : la planification familiale la dynamique d'une réalisation*, op. cit., note 21, p. 7.

⁴¹ La vente de produits contraceptifs se ferait par ces cliniques ainsi que par les pharmacies, sous le contrôle de la Direction des aliments et des drogues du Canada. Chambre des communes, Comité permanent de la santé et du bien-être social, *Procès-verbaux et témoignages, Fascicule 8, Séance du jeudi 5 avril 1966*, p. 183-185.

⁴² APFM, *Mémoire à la Commission d'Enquête sur la Santé et le Bien-être Social présenté par l'Association pour la planification familiale de Montréal*, 21 septembre 1967, 6 p.

« nouveau laïc » agissant avec « une charité qui se veut efficace et sans détours »⁴³.

Soutenant l'action de Serge Mongeau au sein de l'APFM, les auteurs regrettent toutefois que ce défi de « mettre ces techniques nouvelles au service d'une meilleure intégration de toutes les valeurs spirituelles et charnelles de l'amour humain », ne puisse se faire qu'en oeuvrant « hors de la bergerie ».

Mongeau recherche donc avant tout le consensus dans les premières années de son implication. Il tient aussi à se ménager l'appui d'« organismes-clés » alors que mûrit peu à peu en lui l'idée de créer un Centre de planification familiale canadien-français dont plusieurs individus et associations pourraient devenir membres.

4. 1967 : CRÉATION D'UN CENTRE FRANCOPHONE DÉTACHÉ DE L'ASSOCIATION POUR LA PLANIFICATION FAMILIALE DE MONTRÉAL

Afin d'établir une collaboration avec les agences catholiques de service social, Serge Mongeau s'adresse d'abord au Conseil des Oeuvres de Montréal. Déjà sensibilisé, le Conseil accepte d'assister à une première réunion, en septembre 1965, à laquelle prennent part aussi les directeurs et les employés de diverses agences sociales de Montréal. Les personnes présentes reconnaissent l'urgence d'agir et estiment qu'il faut entrevoir un travail d'éducation sur deux plans : auprès du personnel des agences sociales, et auprès des familles⁴⁴. Il faut toutefois attendre

⁴³ Les auteurs n'hésitent pas à mettre son action au sein de l'APFM en relation avec celle de trois prix Nobel de médecine français qui ont accepté la présidence d'honneur du MFPF. J. Baillargeon et H. Pelletier-Baillargeon, « Régulation des naissances », *Maintenant*, 49, janvier 1966, p. 10-16.

⁴⁴ S. Mongeau, *Historique du centre de planning familial du Québec*, op. cit., note 23, p. 1.

l'année suivante pour voir s'amorcer une action au sein des agences sociales de Montréal.

Serge Mongeau, devenu entre-temps président de l'Association pour la planification familiale de Montréal, organise un forum sur « les répercussions d'une plus grande utilisation des moyens contraceptifs au Québec », lors d'une réunion annuelle publique de cet organisme⁴⁵. Plusieurs travailleurs sociaux y assistent. Un des participants présente, au nom de l'APFM, la vision de la clinique de planification familiale idéale, qui est en fait une esquisse du futur Centre de planification familiale du Québec.

A la suite de cette réunion, Serge Mongeau organise une rencontre entre le directeur du Conseil des Oeuvres, le directeur de la Société de service social aux familles et deux représentants de l'APFM. Il y présente son projet de clinique en milieu défavorisé puis l'on décide de convoquer les directeurs des autres agences sociales de Montréal pour le leur soumettre à leur tour. Plusieurs arguments sont avancés. La planification familiale est présentée comme un des besoins familiaux auxquels doivent répondre les agences afin d'assurer un service de qualité. Ce rôle leur revient inévitablement puisqu'elles entretiennent déjà une relation privilégiée avec les milieux populaires. Enfin, pour être envisagée dans sa globalité, la question de la contraception doit être abordée non seulement par les professionnels de la santé mais aussi par les travailleurs sociaux. Il est convenu que ce travail doit être effectué par les agences de service social, mais comme la tâche de les rejoindre toutes semble impossible, il est suggéré de créer un seul centre, temporaire, dont le personnel

⁴⁵ S. Mongeau, *Historique du centre de planning familial du Québec*, op. cit., note 23, p. 2.

préparerait, à l'intention de celui des agences, des sessions de formation sur tous les aspects de la planification familiale, afin de satisfaire les besoins de la population.

Une fois l'intérêt des agences sociales gagné, il faut cependant les rassurer, ainsi que les autorités civiles et religieuses, sur la moralité du projet. C'est la tâche confiée à un comité de sept théologiens, choisis par Serge Mongeau en fonction de leur adhésion à son projet. Ceux-ci misent sur la période de doute que connaît alors l'Église catholique au sujet de la contraception pour autoriser les agences sociales à « faire profiter la population de l'interprétation qui la favorise le plus »⁴⁶. Ils en arrivent à la conclusion suivante :

Les organismes catholiques voués au bien-être et à la santé des familles moins favorisées ont le devoir d'organiser des services destinés à promouvoir l'exercice de la parenté responsable. Les chrétiens engagés dans ces organismes ne feront que mettre en œuvre les orientations du concile quand ils collaboreront à l'établissement et au fonctionnement de ces services.⁴⁷

Le projet ainsi appuyé, le comité fondateur soumet vers la fin de 1967 un mémoire au ministère de la Famille et du Bien-être social afin d'obtenir un soutien financier. La demande est acceptée, ce qui permet au Centre de voir le jour. Il faut dire qu'une fois de plus Serge Mongeau a joué de prudence. Même s'il s'adresse au pouvoir politique, le mémoire, en effet, met l'accent sur le but « profondément chrétien »⁴⁸ du futur Centre et sur la distinction importante à faire entre les concepts de « planification familiale » et de « limitation des naissances ». Serge Mongeau mentionne de plus que personne « n'a le droit de rester sourd à Jean XXIII qui a

⁴⁶ S. Mongeau, « Rapport du Président, Assemblée annuelle du 8 mai 1967 », *loc. cit.*, note 17, p. 3.

⁴⁷ S. Mongeau, *Historique du centre de planning familial du Québec*, *op. cit.*, note 23, p. 4.

⁴⁸ Les informations concernant le mémoire présenté au ministère de la Famille et du Bien-être social sont tirées de : S. Mongeau, *Mémoire soumis au Ministère de la Famille et du Bien-être social en vue de l'organisation d'un centre de planification familiale*, s.d. p. 1.

parlé de « parenté responsable ». Il fait ici référence à la constitution pastorale *Gaudium et Spes, l'Église dans le monde de ce temps*, promulguée en 1965, qui présentait une avancée doctrinale en matière de fécondité au sein du mariage. On n'y mentionnait rien sur la moralité de la contraception mais des théologiens déduisirent de ce texte que la contraception pouvait être justifiée afin de protéger les valeurs fondamentales du mariage⁴⁹. Alors que le monde catholique est toujours en attente de la décision finale du pape concernant la contraception, ce document se révèle très utile pour Serge Mongeau.

La prudence stratégique et l'habileté de Serge Mongeau, qui use du seul vocabulaire acceptable à l'époque et ne néglige rien pour faire comprendre au gouvernement du Québec que les valeurs morales et religieuses des couples seraient respectées dans l'organisme qu'il veut fonder le conduisent au succès : les autorités civiles et religieuses sont rassurées, les agences sociales acceptent de s'impliquer, le consensus est maintenu et le Centre de planification familiale du Québec peut ouvrir ses portes.

Nommé directeur du CPFQ naissant, Serge Mongeau est chargé d'en former le comité aviseur, qui sera responsable de la coordination des diverses initiatives du Centre et de l'élaboration de ses politiques en matière de formation, de recherche et de ressources⁵⁰. Peu de médecins figurent au comité. Outre Suzanne Carreau (représentante de Seréna) et lui-même, qui n'agissent plus à titre de médecins, le comité compte seulement ceux qui représentent le Service de santé de la Ville de

⁴⁹ D. Gauvreau, D. Gervais et P. Gossage, *La Fécondité des Québécoises 1870-1970. D'une exception à l'autre*, op. cit., note 1, p. 250.

⁵⁰ S. Mongeau, *Historique du Centre de Planification Familiale de Montréal*, op. cit., note 23, p. 6.

Montréal ; en revanche, y siègent plusieurs travailleurs sociaux de différentes agences sociales du Québec et notamment Roger Prud'homme, directeur de la Société de service social aux familles, qui fut le premier travailleur social professionnel à dire publiquement qu'il fallait agir en planification familiale⁵¹ ; on y trouve aussi des hommes et des femmes issus des milieux de l'enseignement, des milieux médicaux, et d'organismes tels que l'APFM ou le Centre de consultation matrimoniale ; ainsi que des représentants du ministère de la Santé et de celui de la Famille et du Bien-être Social⁵².

Bien que favorables évidemment à la planification familiale, la majorité des organismes et agences sociales membres du comité aviseur sont guidés par la morale catholique et se montrent prudents face à une action réprouvée par l'Église lorsqu'elle suppose le recours à la contraception artificielle. Le responsable des Foyers Notre-Dame, par exemple, témoigne discrètement son appui au CPFQ en déléguant deux représentants qui ne parleront toutefois qu'en leur nom personnel, afin que les Foyers gardent leur pleine autonomie et puissent exprimer des opinions différentes de celles du Centre ; Albert Lapointe, le sulpicien fondateur des Foyers

⁵¹ S. Mongeau, *Centre de liaison des équipes Seréna, Une tentative d'adaptation à la société : la planification familiale la dynamique d'une réalisation*, op. cit., note 21, p. 7.

⁵² Son administration étant d'abord confiée à la Société de service social aux familles, le Centre n'acquerra sa pleine autonomie qu'en avril 1970, lors de son incorporation. Il subit alors d'importants changements de personnel, plus particulièrement au sein de son comité aviseur. Lors de la formation du nouveau conseil d'administration, des représentants d'hôpitaux et des universités Laval et Sherbrooke s'y greffent. L'objectif de Serge Mongeau semble se réaliser : en quelques années à peine, l'opinion publique s'est saisie du dossier et la planification familiale est dorénavant une question sociale par laquelle divers milieux professionnels se sentent concernés. Sans auteur, « Informations générales », *Nouvelles du CPFQ*, 4, 3, 15 septembre 1970, p. 1-4.

Notre-Dame, demande aussi à ce que le nom de l'organisme ne paraisse pas dans les communiqués et publicités du CPFQ⁵³.

5. LE CPFQ : OBJECTIFS, STRATÉGIES, ACTIONS SOCIALES

La participation active de Mongeau au sein de l'Association pour la planification familiale de Montréal lui a permis de constater les lacunes de son système de diffusion d'information: difficulté à rejoindre les classes populaires en misant seulement sur la formation des médecins à une époque où il faut payer pour les consulter, et renseignements disponibles exclusivement en anglais, tant par la poste que par téléphone⁵⁴. Sensibilisé depuis longtemps aux questions et aux problèmes des couples francophones, c'est vers eux que Mongeau veut orienter l'action du Centre de planification familiale du Québec.

Afin de faire connaître la planification familiale à l'ensemble de la population et de faire de la contraception une question sociale prise en charge par des spécialistes, le CPFQ agit sur deux fronts principaux: l'assistance aux organismes concernés par l'éducation en planification familiale et en sexologie d'une part, et, d'autre part, un travail de pression auprès des gouvernements fédéral et provincial en vue de faire changer la loi et de favoriser l'adoption d'une politique de planification familiale. Puisque la survie du Centre en dépend, Serge Mongeau cherche d'abord à faire évoluer les mentalités sans aller à l'encontre des principes moraux des

⁵³ Service des archives et de gestion des documents de l'Université du Québec à Montréal, Fonds d'archives du Centre de planning familial du Québec, 113P-520/1, *Lettre de Albert Lapointe à Serge Mongeau concernant l'adhésion des Foyers Notre-Dame au CPFQ, 27 juillet 1970*.

⁵⁴ L'APFM fait part, dès l'installation du service postal anglais en 1965, de son intention d'offrir ce service en français. Or, le manque de bénévoles francophones nuit à son objectif. Sans auteur, « Ce que nous avons fait l'an dernier / Ce que nous proposons », *Bulletin de l'Association pour la planification familiale de Montréal*, 2, 1, décembre 1965, p. 1.

populations ciblées et des agences sociales avec lesquelles il collabore. Cette stratégie du consensus sera aussi appliquée dans ses rapports avec l’Église catholique et avec l’État, ce qui lui permettra de s’engager bientôt sur des terrains plus glissants, tels que la lutte pour la légalisation de l’avortement et, plus tard, la critique de l’encyclique *Humanae Vitae*.

5.1 Assistance aux organismes concernés par la question

Pour le personnel du CPFQ, la planification familiale est vue « comme la possibilité pour le couple d’avoir le nombre d’enfants désirés, au moment souhaité, tout en conservant la capacité de s’épanouir sur le plan sexuel »⁵⁵. Cette définition suppose que les couples, de toutes les classes sociales et dans toutes les régions, disposent d’une liberté réelle et d’une bonne connaissance des méthodes contraceptives.

5.1.1 Un rôle de catalyseur

Offrir un service clinique directement à la population représente cependant une tâche trop considérable pour le Centre. Celui-ci se voit plutôt comme un organisme consultatif destiné avant tout à former des « multiplicateurs », c’est-à-dire des professionnels pouvant influencer la population, et plus particulièrement les classes défavorisées, en matière de planning familial ; il se voit aussi comme un catalyseur apte à favoriser le regroupement de personnes et d’organismes-clés, qui

⁵⁵ S. Mongeau, « Une conception de la planification familiale », *communication présentée lors d’un colloque sur la planification familiale à Montréal*, 19 mai 1971, 4 p.

mettraient ensuite eux-mêmes sur pied des ressources en planification familiale dans chaque région.

Tout ceci suppose la collaboration des agences sociales, déjà présentes depuis une vingtaine d'années partout sur le territoire du Québec et qui reçoivent des subventions du gouvernement du Québec pour leurs interventions auprès des populations défavorisées⁵⁶. On comprend donc que le CPFQ tienne à se ménager de bonnes relations avec les agences et que Mongeau soit attentif à ne pas brusquer ces organismes, qui relèvent presque toutes de l'Église pour leur direction, et de l'État pour l'essentiel de leur financement.

Un des premiers projets du Centre, projet commun des agences sociales de Montréal, est donc sans surprise la formation de leur personnel afin qu'elles puissent rendre elles-mêmes un service adéquat en planification familiale. Plus fondamentalement, il s'agit pour le CPFQ, grâce à sa collaboration avec le personnel des agences, d'aborder la question de la contraception dans une toute nouvelle perspective, en misant davantage sur ses aspects psychosociaux. Jusqu'alors, la contraception a été considérée comme une question morale puis technique, et traitée uniquement par le clergé et, très accessoirement, par le corps médical. Or, Serge Mongeau croit que les médecins manquent de formation et qu'ils ont des préjugés et des réticences face à la contraception⁵⁷. C'est pourquoi il estime qu'hormis en

⁵⁶ Les années 1960 sont celles de la lutte contre la pauvreté, que mènent plusieurs organismes ainsi que des professionnels issus des sciences sociales et de l'Action catholique. Denise Lemieux et Michelle Comeau, *Le mouvement familial au Québec, 1960-1990*, Québec, Presses de l'Université du Québec, 2002, p. 45.

⁵⁷ Comme l'explique Mongeau dans un document distribué aux travailleurs sociaux recevant la formation en planification familiale, les médecins de l'époque ont souvent des vues erronées sur les méthodes contraceptives puisque leurs connaissances sont acquises au contact de représentants

certains cas spéciaux (intervention médicale ou enseignement technique au sujet de l'utilisation du stérilet, du diaphragme ou de la pilule), les travailleurs sociaux seraient plus efficaces que les médecins pour aider les couples à choisir leur méthode anticonceptionnelle. Rompus à une approche misant sur la situation psychologique et sociale du couple, les travailleurs sociaux ont la possibilité de détecter les problèmes avant qu'ils ne soient trop graves ; ils peuvent aussi plus facilement conduire les deux partenaires à accepter la méthode contraceptive choisie, ce que les études indiquent comme son meilleur gage d'efficacité⁵⁸ ; enfin, contrairement aux consultations médicales à cette époque, les services des travailleurs sociaux sont gratuits. Pour Mongeau, les agences de service social, déjà actives au sein des populations défavorisées, sont donc les mieux placées « en terme d'orientation de pensée et de ressources immédiates, pour promouvoir l'incidence des dimensions psychosociales en planification [familiale] et pour mettre sur pied les services les plus adéquats en fonction des besoins locaux »⁵⁹.

L'action du Centre de planification familiale du Québec ne se limite toutefois pas aux agences sociales. Il cherche aussi des appuis solides du côté de divers organismes, hôpitaux et cliniques privées et municipales : après tout, en 1967, son action, quoique très appréciée des services impliqués, est encore illégale. Une

pharmaceutiques. La recherche en matière de contraception évolue aussi très rapidement et le manque de formation adaptée limite les médecins dans ce domaine. Certains peuvent également avoir des préjugés (moraux, médicaux et nationalistes) et des réticences envers l'utilisation de méthodes contraceptives, par exemple par les célibataires ou les couples qui ne semblent pas avoir de raisons valables de planifier leurs naissances. D'autres sont embarrassés par le temps qu'exige ce genre de consultation ou par la nécessité d'aborder une facette de la sexualité avec leurs patientes. S. Mongeau, *L'insertion des travailleurs sociaux dans la planification familiale à Montréal*, 18 avril 1967, p. 1.

⁵⁸ C'est Mary Calderone, une femme médecin reconnue pour son œuvre en matière d'éducation sexuelle aux Etats-Unis au cours des années 1960-1970, qui a démontré ce fait. S. Mongeau, *Le rôle du conseiller en planification familiale*, *op. cit.*, note 9, p. 1.

⁵⁹ Service des archives et de gestion des documents de l'Université du Québec à Montréal, Fonds d'archives du Centre de planning familial du Québec, 113P-160/10, *Résumé de la réunion du 25 mars 1970 effectué par Claire Giroux*, p. 1.

réunion de coordination entre les divers organismes s'occupant de planification familiale est donc convoquée en novembre 1967 dans le but d'unifier la recherche et surtout d'uniformiser les consultations effectuées par les professionnels de la santé et les travailleurs sociaux. Mais si plusieurs agences de service social y participent, Serge Mongeau constate avec déception que le milieu médical y brille par son absence⁶⁰.

Par ailleurs, grâce à une subvention qu'il a obtenue du Service d'éducation permanente du ministère de l'Éducation, Mongeau invite dès 1967 le clergé, les infirmières, les professeurs et aussi les personnes responsables d'organismes familiaux tels que le Service de Préparation au Mariage⁶¹, le Service d'Orientation des foyers ainsi que les Équipes des Foyers Notre-Dame à assister aux formations dispensées par le Centre⁶². Toutefois Mongeau cherche à délester rapidement le CPFQ d'une telle responsabilité, qu'il estime relever plutôt du ministère, afin de réserver ses ressources à des services que les établissements d'enseignement ne sont pas en mesure d'offrir.

5.1.2 Des formations sur mesure

Aussi, quelques mois à peine après sa conception, le CPFQ contacte-t-il les commissions scolaires (et plus particulièrement leurs Services d'éducation aux adultes), les cégeps et les facultés de médecine et de service social afin de leur

⁶⁰ Renée Cloutier, *Rapport d'assemblée du 19 octobre 1967*, 3 novembre 1967, 5 p. et S. Mongeau, *Rapport de la réunion de coordination du 23 novembre 1967*, 29 décembre 1967, p. 2.

⁶¹ Quelques mois après la création du CPFQ, le secrétaire du Service de Préparation au Mariage a sollicité les commentaires de Mongeau sur le contenu de ses cours, notamment en planification familiale. S. Mongeau, « Divers », *Nouvelles du CPFQ*, 1, 1, 28 juillet 1967, p. 2.

⁶² Sans auteur, « Formation », *Nouvelles du CPFQ*, 1, 3, 18 septembre 1967, p. 1.

suggérer d'intégrer des cours de planification familiale et de sexologie à leur programme académique régulier. C'est la Corporation des travailleurs sociaux qui se charge d'approcher les écoles de service social, signe de son appui au travail du CPFQ⁶³. Assurés de la collaboration du Centre et du sérieux de l'entreprise, quelques établissements décident de suivre cette suggestion⁶⁴.

Les sessions de cours offertes par le CPFQ visent à former des intervenants sociaux ainsi que des professionnels de la santé dans les domaines de la planification familiale et de la sexologie ainsi qu'à les rassurer sur la légitimité de leurs interventions auprès des couples. Puisque l'interdisciplinarité est un facteur essentiel à la qualité des services, Serge Mongeau fait appel à divers spécialistes⁶⁵. En constante évolution durant les trois premières années du Centre, le programme totalise, en 1970, 120 heures de cours divisées en sept sessions.

Alors que la première session est principalement une introduction à la planification familiale, abordée à travers ses diverses dimensions (aspects médicaux, moraux, psychologiques et sociaux), les six autres concernent, chacune, un aspect particulier de la question : notions de sexologie en deuxième et sixième sessions ; aspect technique de l'intervention en planification familiale en sessions trois et

⁶³ R. Cloutier, *Rapport d'assemblée du 19 octobre 1967*, *op. cit.*, note 60, p. 4.

⁶⁴ Une première initiative est prise par l'École d'hygiène de l'Université de Montréal qui, dès décembre 1967, offre une formation de douze heures en planification familiale à laquelle participent, comme enseignants, des professionnels du CPFQ. Quelques cégeps ainsi que l'Université McGill, se montrent aussi prêts à collaborer. Sans auteur, « Formation », *Nouvelles du CPFQ*, 1, 8, 14 décembre 1967, p. 1 et sans auteur, « Formation », *Nouvelles du CPFQ*, 3, 2-3, février et mars 1969, p. 2.

⁶⁵ Il fait notamment appel à des médecins, travailleurs sociaux, psychiatres, psychologues, sexologues, sociologues, anthropologues, démographes, philosophes et membres du clergé. André Cormier, *Secteur Formation*, novembre 1970, p. 2.

quatre⁶⁶ ; en cinquième, analyse des implications démographiques de la diffusion de la planification familiale ; et enfin, un bilan des actions du CPFQ au Québec et sur le plan international, en septième session. Les première et cinquième sessions nous renseignent particulièrement sur le contexte de l'époque et sur la philosophie du Centre.

La première session consiste en un résumé du programme. Outre la présentation de notions théoriques sur l'anatomie et sur les diverses méthodes contraceptives ainsi que la promotion des actions en planification familiale, la formation scrute les impacts personnels d'une démarche en planification familiale. Une nouvelle façon de voir la famille y est proposée, dans laquelle l'épanouissement du couple ne repose plus sur la quantité d'enfants mais sur des enfants désirés et accueillis dans des conditions favorables. L'accent est donc mis sur les implications physiologiques et psychologiques des naissances non désirées : non seulement, y dit-on, les grossesses répétées peuvent nuire à la santé psychologique et physique de la mère, mais l'enfant non désiré risque aussi de souffrir psychologiquement du rejet (souvent inconscient) de ses parents⁶⁷. De là l'importance du conseiller, pour guider certains couples vers une méthode contraceptive qui leur convienne et suggérer à d'autres de limiter leur famille alors qu'ils n'y avaient pas songé⁶⁸.

La première session est aussi l'occasion de s'interroger sur la légitimité morale de la planification familiale : deux cours sont consacrés à la pensée de

⁶⁶ La troisième session porte sur l'utilisation du groupe comme méthode de diffusion de la planification familiale, et la quatrième analyse la mise en marche d'une clinique de planification familiale et son mode de fonctionnement.

⁶⁷ S. Mongeau, *Pourquoi la planification des naissances*, s.d., p. 1-2.

⁶⁸ S. Mongeau, *Le rôle du conseiller en planification familiale*, op. cit., note 9, 3 p.

l'Église catholique. Il s'agit non seulement de rassurer des intervenants qui sont tous catholiques, mais également, selon nous, d'une stratégie visant à faire accepter le programme de formation par le ministère de l'Éducation et par les agences sociales. Les enseignants sont d'ailleurs deux prêtres reconnus pour leur parenté d'esprit avec Serge Mongeau. Influencé par le clergé belge lors d'un séjour à Louvain en 1965, l'abbé Gaston Gauthier est heureux de pouvoir dire qu'il y a constaté que les prêtres de ce pays ont tendance à se comporter comme les ministres protestants, qui «laisSENT aux fidèles la responsabilité de choisir les moyens qui leur conviennent pour pratiquer la régulation des naissances »⁶⁹. Dans son cours intitulé « Évolution de la pensée de l'Église catholique concernant la régulation des naissances »⁷⁰, il présente d'ailleurs les deux thèses qui sont en train de s'affronter, alors qu'*Humanae Vitae* n'a pas encore été publiée : continence périodique contre conscience des époux. Il indique que les couples peuvent en toute sécurité morale soit se soumettre à l'autorité papale, soit agir selon leur conscience, tandis que les chrétiens ont le devoir de respecter la conscience de chacun sur une question aussi controversée.

Dans son cours « Moralité et sexualité », l'abbé G. Brouillet présente l'Église non comme un juge dictant les comportements à adopter en matière de sexualité mais plutôt comme un guide proposant un ensemble de valeurs, dans un contexte où « le

⁶⁹ Gaston Gauthier, *Lettre destinée aux prêtres, aux aumôniers et prédicateurs du SPM de Montréal*, Louvain, mars 1965, Archives Seréna-Québec, Division des archives de l'Université de Montréal citée dans D. Gervais, « Les couples aux marges du permis-défendu. Morale conjugale et compromis pastoral à Montréal dans les années 1960 », *SCHEC, Études d'histoire religieuse*, 70, 2004, p. 27.

⁷⁰ Notons l'importante nuance effectuée dans le titre de ce cours : malgré le fait qu'il soit intégré à une formation sur la planification familiale, on mentionne plutôt, dans le titre, l'expression « régulation des naissances », seule acceptée par l'Église catholique à la suite d'une déclaration de Pie XII en 1951. Cette expression fait uniquement référence à la continence périodique comme méthode de contraception et condamne, par le fait même, toute méthode dite « artificielle ». D. Gauvreau, D. Gervais et P. Gossage, *La fécondité des Québécoises 1870-1970. D'une exception à l'autre*, *op. cit.*, note 1, p. 239.

dernier mot appartient à une conscience éclairée », celle du couple; il insiste aussi pour dire que le travailleur social n'est pas au service d'une confession, mais qu'agissant lui-même selon sa conscience, il doit mettre les gens qu'il reçoit en position de faire leurs propres choix⁷¹.

La présence de ces deux cours au sein du programme de formation révèle sans doute que Serge Mongeau tient à favoriser le consensus social autour de son action, alors que l'Église se prononce encore non seulement sur la contraception, mais tient à sa place dans le domaine de l'éducation sexuelle : c'est l'abbé Gauthier, présenté comme sexologue, qui est par exemple chargé de donner le cours sur l'éducation sexuelle des enfants par le couple. Cette présence du clergé catholique au sein d'un organisme qui se veut laïc témoigne bien qu'avant *Humanae Vitae*, et malgré un contexte de laïcisation et de sécularisation accélérée, l'Église conserve encore une grande influence sociale au Québec.

⁷¹ Il mentionne à ce sujet : « une chose n'est pas bonne ou mauvaise parce que l'Église la permet ou la défend, mais disons plutôt que l'Église essaie de dire ce qui est bon ou mauvais à la lumière des connaissances qu'elle possède ». Abbé G. Brouillet, *Moralité et sexualité*, s.d., 2 p. Il est intéressant de constater que Serge Mongeau reprend ces propos dans ses chroniques du *Photo-Journal*. C'est ainsi qu'il cite un extrait de l'encyclique *Populorum Progressio*, promulguée par le pape Paul VI en 1967, qui affirme : « C'est finalement aux parents de décider en pleine connaissance de cause du nombre de leurs enfants en prenant leurs responsabilités devant Dieu, devant eux-mêmes, devant les enfants qu'ils ont déjà mis au monde et devant la communauté à laquelle ils appartiennent ». Il fait aussi référence à une citation du Père Lamonde : « Le comble de l'égoïsme et de la bêtise humaine est de mettre des enfants au monde quand on ne s'aime pas et qu'on n'est pas capable d'assumer ses responsabilités envers eux ». S. Mongeau, « Cours de sexologie par le Dr Serge Mongeau. L'aspect moral de la planification », *Photo-Journal*, 32, 7, 29 mai au 5 juin 1968, p. 13 et Id., « Cours de sexologie par le Dr Serge Mongeau. L'examen des « méthodes » », *Nouvelles du CPFQ*, 32, 8, 5 au 12 juin 1968, p. 15.

Les cours de la cinquième session⁷², pour leur part, offrent aux enseignants qui les dispensent l'occasion de rectifier les faits, alors que les détracteurs de la planification familiale accusent celle-ci, si elle devait se généraliser, de conduire tout droit au vieillissement de la population, au non renouvellement des générations, et à terme à l'amoindrissement de la nation canadienne-française. L'étude de la situation démographique du Québec, notamment, vise à relativiser les « problèmes démographiques » qui seraient les siens: les participants apprennent que le taux de natalité suffit alors amplement au renouvellement des générations et que la baisse qu'on constate effectivement n'est pas simplement causée par l'utilisation croissante de méthodes contraceptives mais par de multiples causes extérieures à la planification familiale. Du reste, comme le souligne le démographe Hubert Charbonneau, les enquêtes qui permettraient d'établir un lien certain entre la fécondité des couples et leurs connaissances en matière de planification familiale manquent⁷³. Pour la démographe Yolande Lavoie, d'ailleurs, le problème n'est pas la baisse du taux de fécondité, mais l'inégal accès social à l'éducation sexuelle et à la contraception, avec la conséquence que ce sont souvent les couples moins à l'aise financièrement qui ont le plus d'enfants⁷⁴.

En trois années d'activité, le Centre peut se vanter d'avoir organisé des sessions dans pas moins de 15 régions⁷⁵ et d'avoir joint ainsi plus de 2000 personnes.

⁷² Cette session comprend 20 heures de cours donnés par deux démographes, Hubert Charbonneau et Yolande Lavoie. Charbonneau a travaillé en collaboration avec Mongeau pour la rédaction du volume *Naissances planifiées : pourquoi ? Comment ?*, Ottawa, Éditions du Jour, 1966, 152 p.

⁷³ S. Chalvin, « On réclame la création de dispensaires de planification familiale subventionnés par l'État », *loc. cit.*, note 10, p. 7.

⁷⁴ Hubert Charbonneau et Yolande Lavoie, *Démographie et planification familiale, plan de la cinquième session*, 24 février 1971, p. 2.

⁷⁵ Les participants de la Gaspésie ne recevront toutefois que deux des sept sessions de formation prévues au programme. Serge Mongeau mentionne dans le bulletin du CPFQ que des pressions ont été effectuées sur les gens intéressés à participer à la première session de formation, ce qui a

Il met cependant fin à ces sessions en 1971 pour se concentrer plutôt sur d'autres services, tels que l'assistance aux comités régionaux de planification familiale qui sont justement en train de naître un peu partout grâce aux formations qu'il a dispensées et qui ont permis aux professionnels intéressés de se connaître et de se regrouper. Demeurant un organisme consultatif, le Centre assiste donc ces comités, qui se chargent d'identifier les besoins de leur milieu ainsi que les ressources disponibles et de mettre sur pied des services d'éducation conjugale et de planification familiale.

5.2 Recherches du Centre sur les aspects psychosociaux de la planification familiale

En vue d'assurer des services en planification familiale adaptés à l'ensemble des régions et des classes sociales, le CPFQ doit non seulement former les professionnels concernés par la question, mais aussi fonder son action sur une connaissance adéquate des milieux auxquels il s'adresse. Il poursuit donc deux projets principaux: une enquête auprès de milieux ciblés ainsi que la création de deux cliniques de consultation, l'une en sexologie et l'autre en planification familiale.

5.2.1 La recherche sur le terrain : enquête auprès des milieux défavorisés

Il ne suffit pas de former des professionnels en planification familiale ; encore faut-il que ceux-ci connaissent les besoins et les valeurs des populations dans

diminué considérablement le nombre de participants attendus. Il ne mentionne toutefois pas de qui proviennent ces pressions. S. Mongeau, « Formation », *Nouvelles du CPFQ*, 2, 4, 20 mars 1968, p. 1.

lesquelles ils interviennent, faute de quoi leur action risque fort de n'entraîner que des résultats mitigés. C'est pourquoi le Centre demande dès 1968 au ministère québécois de la Santé nationale et du Bien-être social, qui accepte, de subventionner l'enquête qu'il veut effectuer auprès des populations défavorisées vivant en milieu urbain. Cette recherche vise à identifier « les différentes variables culturelles propres au milieu défavorisé qui ont une influence sur [ses] attitudes et [ses] comportements face à la fécondité »⁷⁶, de façon à définir les modes d'intervention les plus susceptibles d'y conduire à une planification familiale efficace.

Inspirée par une expérience semblable menée à Porto Rico une vingtaine d'années auparavant⁷⁷, l'enquête porte sur 250 couples économiquement faibles de six villes (Montréal, Québec, Chicoutimi-Jonquière, Sherbrooke, Val d'Or et Rimouski). Ses résultats sont éloquents. Les fortes aspirations des couples défavorisés en matière de fécondité et la valeur qu'ils accordent à l'enfant expliquent, selon les chercheurs, l'absence presque complète de planification des naissances et l'inefficacité des méthodes contraceptives utilisées⁷⁸. À cela s'ajoute un manque de connaissances sur la contraception qui pourrait s'expliquer par l'absence de motivations profondes. L'étude révèle aussi que si ces couples paraissent

⁷⁶ Ce projet de recherche visait à répondre à des questions telles que : «est-ce que les couples de ce milieu ont des idées précises sur le nombre d'enfants qu'ils désirent ? Est-ce qu'ils réussissent dans leur comportement à réaliser ces idéaux ? Quel est leur comportement vis-à-vis de la fécondité ? Est-ce que les couples partagent dans l'ensemble la même culture familiale ? Est-ce qu'ils vivent leur fécondité de la même façon ?», Citation tirée de : CPFQ, *Projet de recherche en milieu défavorisé du Québec*, s.d., p. 2.

⁷⁷ Cette recherche, qui débute en 1951, cherchait à analyser l'interrelation existant entre les valeurs familiales des populations à faible revenu et leurs comportements reproductifs. Elle visait à mieux comprendre les comportements des familles en planification familiale afin de les améliorer puisque Porto Rico faisait face à une menace de surpopulation. Reuben Hill, J. Mayone Stycos et Kurt W. Back, *The family and the population control: a Puerto Rican experiment in social change*, Chapel Hill, The University of North Carolina Press, 1959, 481 p.

⁷⁸ R. Cloutier-Cournoyer, « Comportements contraceptifs et besoins en service de planning familial. Recherche effectuée en milieu défavorisé québécois », *Mémoire présenté au Comité spécial du Sénat sur la pauvreté par le secteur recherche du CPFQ*, décembre 1970, p. 18.

s'intéresser à la position de l'Église⁷⁹, l'opinion du pape ne les influence pas. Le succès d'une planification des naissances ne reposera donc pas sur la technique utilisée ou sur les convictions religieuses des couples, mais plutôt sur des facteurs plus complexes relatifs à leur situation économique ou conjugale. Malgré un idéal de fécondité généralement plus élevé que la moyenne, les couples défavorisés se retrouvent souvent limités dans leurs ambitions par des motifs économiques (nourriture, logement, chômage). C'est pour cette raison qu'une majorité d'hommes et de femmes sont en faveur de l'installation de cliniques de planification familiale dans leur quartier.

Cette recherche a certainement permis d'adapter les interventions du CPFQ dans ce genre de milieu. La création de deux cliniques a été un autre moyen par lequel le Centre a voulu étudier les aspects pratiques et techniques de la consultation en planification familiale.

5.2.2 La recherche par la pratique : création de deux cliniques

Crées en 1969, ces deux cliniques ne visent pas à offrir un service de consultation permanent mais fonctionnent plutôt pour une durée limitée avec comme objectif de parfaire les techniques de consultation⁸⁰.

⁷⁹ Près de la moitié des couples connaissent l'encyclique *Humanae Vitae*. R. Cloutier-Cournoyer, « Comportements contraceptifs et besoins en service de planning familial. Recherche effectuée en milieu défavorisé québécois », *Mémoire présenté au Comité spécial du Sénat sur la pauvreté par le secteur recherche du CPFQ*, *op. cit.*, p. 10.

⁸⁰ Sans auteur, « Ressources », *Nouvelles du CPFQ*, 2, 2, 24 octobre 1968, p. 1.

La Clinique de planification familiale permet d'abord d'expérimenter différents modes d'approche des populations ciblées, d'effectuer des recherches dans le domaine et de recevoir en stage des professionnels de partout au Québec. Le Centre espère susciter ainsi l'intérêt d'autres organismes pour les aspects psychosociaux de la planification familiale afin qu'ils puissent prendre le relais. Elle permet aussi au CPFQ de réaliser une enquête sur les caractéristiques principales de ses clients afin de mieux orienter son action⁸¹. Quant à la population, la clinique vise à permettre aux couples d'effectuer leurs propres choix en matière de contraception en les faisant bénéficier de toutes les connaissances à leur portée⁸². Selon madame Françoise Lamontagne, responsable de la Clinique, « les cliniques de planification familiale de Montréal [créées en milieu hospitalier] [...] ne sont pas en mesure d'offrir des consultations psychosociales. C'est pour répondre à un véritable besoin que nous avons ouvert la nôtre ». La Clinique offre de plus un service de stérilisation pour hommes et femmes puisqu'en milieu hospitalier ces interventions chirurgicales doivent être approuvées par un comité thérapeutique qui se montre souvent peu réceptif aux critères psychosociaux. Le personnel de la Clinique offre finalement aux femmes désirant ou ayant eu recours à l'avortement illégal, des consultations psychosociales avant et après l'opération. Ces interventions permettent notamment à deux psychologues et un sociologue de mener une recherche sur les implications de l'avortement clandestin.

⁸¹ Grâce aux dossiers remplis par trois cents clients, cette recherche démontre notamment que ce sont en majorité des femmes mariées (66,9%) entre 26 et 40 ans (67,9%) qui consultent afin d'obtenir une méthode contraceptive. La plupart des femmes consultent lorsqu'elles ont moins de 5 enfants (73%). Les femmes mariées sont-elles accompagnées de leur mari lors des consultations ? Il n'en est pas fait mention. Il serait toutefois intéressant d'observer si, comme le désirait le CPFQ à l'époque, la consultation s'effectue auprès des couples. Nicole Ferron, « Clinique de planification familiale. Étude auprès de 300 cas », *Nouvelles du CPFQ*, 4, 2, 23 mars 1970, p. 18-22.

⁸² Les informations concernant les services offerts à la population par la Clinique de planification familiale sont tirées de Jacques Larue-Langlois, « On part à deux, puis on est trois, ou davantage. C'est le problème de la planification familiale », *Perspectives*, 12, 35, 29 août 1970, p. 4 et sans auteur, « Séance d'information sur la planification familiale tous les mardis soirs à Montréal », *Le Devoir*, 15 avril 1969, p. 11.

Quant à la clinique de sexologie, que le CPFQ juge d'autant plus nécessaire d'ouvrir qu'il constate l'absence presque complète de services en ce domaine au Québec, elle remplit plusieurs fonctions⁸³ : réponse aux demandes d'informations ; offre d'une consultation auprès de professionnels compétents à toute personne quelles que soient ses ressources financières ; transfert d'expertise, notamment par des soirées d'information et des stages, aux praticiens qui consultent ses spécialistes ; recherches sur les comportements sexuels normaux et pathologiques par des spécialistes de divers milieux, selon une approche multidisciplinaire de la sexualité. La clinique demeure sous la tutelle du CPFQ durant deux ans avant d'être transférée au module de sexologie de l'Université du Québec à Montréal⁸⁴. Ce transfert permet de donner plus d'ampleur à la clinique, qui fait face à un nombre sans cesse croissant de demandes de consultation.

5.3 Action du CPFQ auprès de la population

Tandis qu'il investit une énergie considérable à mettre sur pied le CPFQ et à étendre l'action du Centre à l'ensemble des régions du Québec où sont formés les «multiplicateurs» qui agissent directement auprès des couples, Serge Mongeau, on l'a dit, continue d'écrire ses chroniques dans le *Photo-Journal*, grâce auxquelles il peut lui-même rejoindre directement les lecteurs. Il utilise aussi d'autres moyens de communication, la radio par exemple, ou l'organisation de colloques et de séances d'information, pour faire avancer les causes qui lui tiennent à cœur.

⁸³ Les informations concernant la clinique de sexologie sont tirées de Jules Bureau, « Clinique de sexologie », *Nouvelles du CPFQ*, 3, 6, 4 juillet 1969, p. 12-14.

⁸⁴ Sans auteur, « Nouvelles brèves », *Nouvelles du CPFQ*, 5, 4, juillet-août 1971, p. 3.

5.3.1 Éducation populaire par l'intermédiaire de la presse écrite : les chroniques de Serge Mongeau dans le *Photo-Journal*

Une fois devenu directeur du CPFQ, il profite du *Photo-Journal* pour faire progresser les causes soutenues par le Centre. Or, plus le temps passe, et plus Mongeau se départit du souci de prudence qui l'avait caractérisé jusque là, sans doute parce qu'il juge que la population québécoise a, en quelques années, modifié tellement son rapport à la contraception, au couple et à la famille qu'elle est désormais prête à s'affranchir des directives de l'Église. C'est ainsi par exemple que le Centre rédige en 1967 un mémoire au gouvernement fédéral demandant la légalisation de l'avortement, mémoire dont Mongeau parle dans ses chroniques. Dans d'autres, il n'hésite pas à promouvoir les mariages d'essai, c'est-à-dire les relations sexuelles avant le mariage sous condition que les couples songent, tôt ou tard, à se marier. Il se montre également favorable à des cours d'éducation sexuelle à l'école, cours qui mettraient l'accent sur l'égalité des sexes au sein du couple et sur l'épanouissement des partenaires avant la fondation d'une famille⁸⁵.

Aussi, certains lecteurs commencent-ils à marquer leur désapprobation. Une lectrice affirme que ces chroniques piquent la curiosité de jeunes filles qui tombent ensuite enceintes et désirent se faire avorter⁸⁶. Une autre accuse Mongeau de considérer le sexe « comme une veine payante » en vendant des volumes sur le sujet⁸⁷. En 1969, la direction du journal choisit de mettre fin à son association avec

⁸⁵ Il suggère notamment au jeune couple d'attendre environ deux ans avant la première naissance. Sans auteur, « Le Dr Serge Mongeau se dit en faveur des mariages d'essai », *Photo-Journal*, 32, 11, 26 juin au 3 juillet 1968, p. 18.

⁸⁶ S. Mongeau, « Médecine d'aujourd'hui par le Dr Serge Mongeau », *Photo-Journal*, 31, 51, 3 au 10 avril 1968, p. 30.

⁸⁷ S. Mongeau, « Médecine d'aujourd'hui par le Dr Serge Mongeau », *Photo-Journal*, 32, 35, 11 au 18 décembre 1968, p. 24.

lui. Cette décision peut être interprétée comme le signe qu'elle n'est pas prête à assumer une telle diffusion d'informations concernant la sexualité. En témoigne ce commentaire de la direction : « C'est avec regret que nous avons dû nous départir radicalement du docteur Serge Mongeau qui, nous l'espérons, trouvera une tribune sexuelle plus propice à ses éructations et aspirations, dans l'avenir »⁸⁸.

5.3.2 *Pour Adultes Seulement* : éducation populaire en sexologie

Dans sa volonté d'éducation sexuelle, le personnel du Centre entreprend par ailleurs, en 1968, l'animation d'une émission radiophonique : *Pour Adultes Seulement*, par laquelle il souhaite faire réfléchir et évoluer la population « à une époque où l'on assiste à une révision parfois déchirante de toutes ces attitudes que nous possédions face à la sexualité »⁸⁹. Diffusée en fin de soirée, cette émission est présentée sous forme de « ligne ouverte » et aborde un thème différent chaque jour. C'est l'occasion pour les auditeurs de discuter de sujets en rapport avec la sexualité avec des spécialistes de diverses disciplines recrutés, en majorité, parmi le personnel du CPFQ. La relation conjugale y est abordée sous tous ses angles et l'attitude de l'Église catholique envers la sexualité y occupe une place considérable⁹⁰. La participation importante du public dans les débuts de cette émission fait constater au personnel du CPFQ le manque de services éducatifs répondant adéquatement aux besoins de la population⁹¹. L'émission disparaît cependant après près de deux ans, en

⁸⁸ Marcel Brouillard, « Le docteur Ostiguy se joint à Photo-Journal », *Photo-Journal*, 33, 28, 29 octobre au 5 novembre 1969, p. 5.

⁸⁹ S. Mongeau et A. Cormier, « Pour Adultes Seulement », *Maintenant*, 89, octobre 1969, p. 235.

⁹⁰ Le sujet sera abordé trois fois en deux semaines en octobre 1967 : « Le droit canon et la sexualité », « L'Église et la sexualité (historique) » et « Paul VI et la sexualité ». Sans auteur, *Pour Adultes Seulement – CKVL – 11 P.M., Grille-horaire des mois d'octobre 1967, novembre 1967, décembre 1969, février 1970 et mars 1970*, s.d., 4 p.

⁹¹ S. Mongeau et A. Cormier, « Pour Adultes Seulement », *loc. cit.*, note 89, p. 237-238.

raison de la baisse marquée des cotes d'écoute⁹², signe peut-être que l'information circule désormais plus facilement dans la société.

5.3.3 Colloques et séances d'information

Parallèlement, le CPFQ continue de renseigner la population sur un aspect précis de la vie de couple : la planification familiale. Il le fait, à partir de 1969, par la tenue de soirées d'information hebdomadaires à Montréal. Serge Mongeau y donne, à l'aide de diapositives, une série de renseignements techniques et discute ensuite avec l'assistance de la façon de choisir la méthode qui convient le mieux à chaque couple⁹³.

Le Centre est bien conscient cependant qu'il n'atteint ainsi que les Montréalais et, parmi eux, seulement les couples déjà motivés. C'est pourquoi il modifie sa stratégie au cours de l'année 1969 : il vise désormais plus précisément les jeunes fréquentant les cégeps du Québec, et, après avoir enquêté pour connaître les besoins et les intérêts des étudiants, il y organise à leur intention des « semaines de sexologie ». Parmi les douze établissements contactés (dix cégeps, l'Université de Montréal et l'Université du Québec à Montréal), huit acceptent de participer à ce projet d'envergure⁹⁴. Parmi les activités offertes lors de ces semaines de sexologie, des conférences, des projections de films ou de diapositives, des expositions de livres

⁹² Serge Mongeau affirme toutefois dans son autobiographie que les cotes d'écoute étaient excellentes et que l'émission occupa rapidement le premier rang pour les émissions diffusées à cette heure. S. Mongeau, *Non, Je n'accepte pas*, *op. cit.*, note 33, p. 92.

⁹³ S. Mongeau, «Médecine d'aujourd'hui par le Dr Serge Mongeau», *Photo-Journal*, 33, 23, 24 septembre au 1^{er} octobre 1969, p. 19 et sans auteur, «Séance d'information sur la planification familiale tous les mardis soirs à Mtl », *loc. cit.*, note 82, p. 11.

⁹⁴ Sans auteur, *Chapitre 1: La demande du projet, Rapport de l'année 1969-1970 du secteur Jeunesse du CPFQ*, s.d., p. 2.

et de photographies et la distribution d'une documentation écrite concernant, par exemple, la sexualité, la planification familiale ou l'anatomie. Sa présence dans les cégeps permet au CPFQ de pressentir ce qu'il qualifie de «pré-révolution sexuelle», puisque si les comportements des jeunes sont encore conformistes, ceux-ci sont en train par ailleurs de rejeter les normes traditionnelles⁹⁵; elle lui permet aussi de constater l'absence criante de services cliniques dans les cégeps et de suggérer aux directions d'en mettre sur pied. Cette première initiative annonce que le CPFQ s'apprête à enfourcher un nouveau cheval de bataille: l'éducation sexuelle à tous les niveaux scolaires.

Au total, malgré leurs limites inévitables, toutes ces actions du CPFQ ont participé aux profonds changements des mentalités qui s'opèrent à cette époque en ce qui a trait à la sexualité et la contraception, ce qui permet à Serge Mongeau d'aborder désormais des sujets plus épineux : la lutte en faveur de la libéralisation de l'avortement et la critique de l'encyclique *Humanae Vitae*.

6. LA LUTTE EN FAVEUR D'UN CHANGEMENT DE LOI CONCERNANT LA CONTRACEPTION ET L'AVORTEMENT : SOURCE DE CONFLIT AU SEIN DU COMITÉ AVISEUR

Pour Serge Mongeau, les transformations en cours dans les mentalités et les pratiques doivent nécessairement se traduire en nouvelles actions gouvernementales. C'est pourquoi, après 1968, le CPFQ multiplie les pressions tant sur le gouvernement fédéral pour qu'il légalise la contraception et libéralise l'avortement, que sur celui du

⁹⁵ CPFQ, *Communiqué de presse portant sur le Colloque « Jeunesse et sexualité » organisé par le Centre*, 16 septembre 1970, p. 2.

Québec, à qui revient de créer une politique familiale. Ce faisant, les tensions s'avivent entre les membres du comité aviseur du Centre, qui ne sont pas tous prêts à suivre le directeur dans ces nouveaux chemins.

Depuis longtemps, Mongeau s'intéresse à la libéralisation de l'avortement. Dès 1965, il a abordé cette question dans ses premières chroniques du *Photo-Journal*. A cette époque, il ne pouvait que suggérer aux femmes vivant une grossesse non désirée d'accepter la situation et de faire en sorte d'en éviter d'autres par l'adoption d'une méthode de contraception adaptée⁹⁶. Son désir de trouver des solutions au problème des avortements clandestins le pousse toutefois à effectuer, en 1966, une enquête auprès des lectrices du *Photo-Journal* afin de colliger des informations sur ce phénomène social assez peu connu à l'époque. Cette enquête, à laquelle répondent 192 femmes⁹⁷, permet de conclure que la grande majorité des répondantes favorisent une ouverture de la loi : alors que 58,3% accepteraient que la loi soit modifiée pour permettre les avortements dans certains cas, 38,7% des répondantes accepteraient même l'avortement sur demande⁹⁸.

La décriminalisation de l'avortement devient une question d'intérêt public l'année suivante alors que le Comité fédéral de la santé et du bien-être social est chargé d'enquêter sur la question. C'est l'occasion pour Serge Mongeau de sonder une

⁹⁶ S. Mongeau, « Médecine d'aujourd'hui : Que faire devant cette grossesse non désirée?... », *Photo-Journal*, 29, 15, 28 juillet au 4 août 1965, p. 12.

⁹⁷ Sur ces 192 femmes, 122 se sont avortées elles-mêmes ou ont été assistées. Sur les 70 femmes qui n'ont jamais eu d'avortement, 26 affirment qu'elles ont déjà pensé se faire avorter sans le pouvoir devant l'impossibilité de trouver un avorteur et 35 femmes répondent que si l'avortement avait été permis à l'hôpital, elles auraient mis fin à l'une de leurs grossesses. S. Mongeau, « Avec les chiffres du docteur Mongeau : Finie, cette hypocrisie sur les avortements au Québec », *Photo-Journal*, 30, 42, 1^{er} au 8 février 1967, p. 3 et Id., *L'avortement, op. cit.*, note 31, p. 17-23.

⁹⁸ S. Mongeau, « D'accord ou pas d'accord, dites ce que vous pensez de l'avortement », *Photo-Journal*, 32, 40, 15 au 22 janvier 1969, p. 20-21.

nouvelle fois les lectrices du *Photo-Journal*⁹⁹. Cette fois, les 504 répondantes se prononcent à 77,4% en faveur d'une modification à la loi, tout en témoignant de leurs divisions au sujet des motifs pouvant justifier un avortement : accord généralisé en cas de danger pour la santé de la mère (92,9%) ou de l'enfant (87,9%), ou encore de grossesse par suite de viol ou d'inceste (91%), mais moindre appui en cas de célibat de la future mère (62,9%) ou de mauvais moment dans la vie du couple (54,2%)¹⁰⁰.

Qu'en est-il de la position de Mongeau lui-même ? La lutte de Serge Mongeau pour la libéralisation de l'avortement demeure prudente : il n'est pas de ceux qui revendentiquent l'avortement sur demande mais il est cependant convaincu qu'une femme qui subit une grossesse non désirée peut parfois être prête à courir beaucoup de dangers pour en être délivrée. Il s'inspire d'ailleurs des mesures sociales de soutien à la maternité implantées en Suède et au Danemark pour revendiquer une modification de la loi canadienne qui permettrait l'avortement en cas de difficultés socio-économiques puisque, selon lui, 98% des avortements au Canada s'expliquent par les difficultés économiques des couples et des mères célibataires¹⁰¹. C'est pourquoi la nouvelle loi devrait prévoir la création de deux types d'organismes distincts. Des agences seraient chargées d'aider les femmes à mener leur grossesse à terme. Elles

⁹⁹ C'est à la suite de l'intervention de la présidente de l'Association pour la modernisation des lois canadiennes sur l'avortement devant le Comité fédéral que Serge Mongeau entreprend cette deuxième enquête. Cette dame suggérait qu'on laisse aux principales intéressées le soin de trouver une solution au problème. Serge Mongeau voulut alors présenter le point de vue féminin sur la question au comité parlementaire. S. Mongeau, «Médecine d'aujourd'hui par le Dr Serge Mongeau. La Québécoise et l'avortement», *Photo-Journal*, 31, 32, 22 au 29 novembre 1967, p. 68 et *Id.*, «Plus de 500 personnes répondent à l'enquête : Quatre femmes sur cinq sont en faveur de l'avortement», *Photo-Journal*, 31, 43, 7 au 14 février 1968, p. 4-5.

¹⁰⁰ L. Desmarais, *Mémoires d'une bataille inachevée. La lutte pour l'avortement au Québec*, *op. cit.*, note 1, p. 50.

¹⁰¹ Au Danemark et en Suède, l'assistance financière aux femmes enceintes dans le besoin ainsi que la promotion de la planification familiale permettent de limiter considérablement le nombre d'avortements malgré le caractère légal de la pratique en certaines circonstances. S. Mongeau, *Non, je n'accepte pas : autobiographie*, *op. cit.*, note 33, p. 92; *Id.*, *L'avortement*, *op. cit.*, note 31, p. 46, 136 et Chambre des communes, Comité permanent de la santé et du bien-être social, *Procès-verbaux et témoignages*, *Fascicule 21, Séance du jeudi 15 février 1968*, p. 758.

pourraient aussi, si la situation l'exige, les aider à présenter leur cas à une commission formée de trois membres (médecins, psychologues et travailleurs sociaux), et chargée d'étudier les demandes d'avortement en tenant compte aussi bien de la santé physique et psychique de la mère que de ses conditions socio-économiques. Peu importe la décision rendue, la femme serait assistée, dans un premier cas, par l'organisme d'aide à la mère lors de la poursuite de la grossesse en faisant en sorte que ne se reproduise pas de grossesse non désirée ou, dans un deuxième cas, par un psychiatre après l'intervention. Cette solution ne fait pas l'unanimité puisque certains spécialistes craignent une attitude trop paternaliste des membres de la commission ainsi qu'un délai trop long entre la demande d'avortement et la prise de décision par la commission¹⁰².

Mongeau privilégie donc des solutions souples et adaptées à chaque cas, et qui, tout en légalisant l'avortement sous certaines conditions, puissent davantage aider les femmes à mieux accepter une grossesse non désirée. Ces mesures doivent selon lui être accompagnées d'une politique familiale ainsi que d'une action sur les mentalités, à une époque où les mères célibataires continuent d'être ostracisées tandis que les familles trop nombreuses sont en train de le devenir¹⁰³.

Une telle position divise le comité aviseur du CPFQ. Sans doute, tous ses membres considèrent les avortements clandestins comme un problème social urgent,

¹⁰² Informations tirées de l'émission télévisée « Aujourd'hui » du 26 mars 1969 dont le thème était : « L'avortement, un crime ou un droit ? », Archives Radio-Canada (page consultée le 12 août 2008), [en ligne], adresse URL : http://archives.radio-canada.ca/politique/droits_libertes/clips/2813/

¹⁰³ S. Mongeau, « Le problème de l'avortement », *Nouvelles du CPFQ*, 2, 12, 17 décembre 1968, p. 4.

mais tandis que certains ont du mal à appuyer les idées de leur président, d'autres, telle Renée Cloutier-Cournoyer, préconisent l'avortement sur demande¹⁰⁴.

Ces divergences entravent la préparation du mémoire sur l'avortement qu'entreprend de rédiger le Centre en novembre 1967 en faisant appel, en plus de ses ressources internes, à l'expertise d'un théologien, d'un psychiatre et d'un gynécologue. Seréna est le premier organisme à inscrire sa dissidence: dans une lettre adressée à Serge Mongeau, l'organisme affirme qu'après la lecture du projet de mémoire, il ne reconnaît aucune indication (médicale, eugénique, sociale, économique ou morale) « qui puisse motiver un attentat à la vie humaine en développement »¹⁰⁵. Le représentant du Centre de consultation matrimoniale, Ulysse Desrosiers, se désiste à son tour quelques jours plus tard, en affirmant ne pouvoir endosser des recommandations qu'il n'a pas eu le temps d'étudier¹⁰⁶. D'autres organismes ou agences sociales manifestent aussi leur opposition par des absences non motivées aux réunions du comité aviseur.

¹⁰⁴ Concernant la position de ce membre du comité aviseur, voir l'émission télévisée « Aujourd'hui » du 26 mars 1969 dont le thème était : « L'avortement, un crime ou un droit ? », Archives Radio-Canada (page consultée le 12 août 2008), [en ligne], adresse URL : http://archives.radio-canada.ca/politique/droits_libertes/clips/2813/

¹⁰⁵ Comité de direction du Centre de liaison des équipes Seréna (CLES), *Lettre adressée à Serge Mongeau concernant l'opposition de Seréna au mémoire sur l'avortement du CPFQ*, 2 décembre 1967, 2 p. Lors d'une réunion du Comité de direction du CLES en décembre 1967, il est notamment fait état des craintes du groupe au sujet des décisions futures du Comité fédéral de la santé et du bien-être social. On conclut qu'une action doit être entreprise et que Seréna doit collaborer avec d'autres organismes concernés par cette question afin de « décupler » ses forces. Dans cet objectif, Seréna envoie, en novembre 1968, une pétition au Premier ministre du Canada s'opposant à l'élargissement des motifs d'avortement. Gilles Charron et Pauline Charron, *Réunion du Comité de Direction du C.L.E.S. le 2 décembre 1967*, 2 décembre 1967, 7 p. ; Serge Carreau et Suzanne Carreau, *Pétition contre le projet de loi sur l'avortement envoyée au Premier ministre du Canada Pierre Elliott Trudeau*, 11 novembre 1968, 3 p.

¹⁰⁶ Ulysse Desrosiers, *Télégramme envoyé à Monsieur Serge Mongeau concernant son désistement du mémoire sur l'avortement*, 11 décembre 1967, 1 p.

Le mémoire est tout de même envoyé au Comité fédéral de la santé et du bien-être social mais Serge Mongeau précise, lors de l'audience qui se déroule en février 1968, « qu'[il] [...] n'a pas reçu l'approbation dans sa forme finale de tous les membres [du] comité aviseur » et qu'il n'est donc présenté qu'au nom de ses trois rédacteurs (Raymond Amyot, Renée Cloutier-Cournoyer et Serge Mongeau)¹⁰⁷. Les membres du comité aviseur désireux de s'exprimer ont pu cependant le faire dans des textes annexés¹⁰⁸. Le comité réserve un accueil chaleureux au mémoire mais est déçu de ne pas y retrouver d'éléments précis pour la rédaction de la nouvelle loi. C'est que Serge Mongeau a préféré adopter une position prudente en évitant de se prononcer sur le contenu de la loi. Il insiste toutefois pour dire que la décision de l'avortement ne devrait être rendue que par un comité composé de divers spécialistes et que la loi devrait être accompagnée de mesures sociales visant à encourager la natalité au Canada.

Un mois plus tard, le 14 mars 1968, le CPFQ et la revue *Maintenant* organisent conjointement un colloque afin de permettre aux praticiens des diverses agences d'acquérir des notions sur l'avortement et de débattre du «bien ou mal fondé»¹⁰⁹ de sa légalisation. Serge Mongeau et Suzanne Carreau, de l'organisme Seréna, y présentent chacun une conférence : le premier exposant son opinion personnelle et la seconde

¹⁰⁷ Serge Mongeau mentionne que plusieurs membres du comité aviseur, tels que le ministère de la Santé du Québec, de par leur position, n'ont pu se prononcer sur la question. Chambre des communes, Comité permanent de la santé et du bien-être social, *Procès-verbaux et témoignages, Fascicule 21, Séance du jeudi 15 février 1968*, *op. cit.*, note 101, p. 715.

¹⁰⁸ Trois organismes présentent un texte en annexe du mémoire : Seréna, le Service du bien-être social de la Ville de Montréal ainsi que l'Institut de sexologie et d'études familiales qui insistent tous trois sur des solutions misant davantage sur la prévention (éducation sexuelle et planification familiale ainsi qu'une politique familiale) que sur la correction. S. Mongeau, *Lettre adressée aux membres du comité aviseur*, 25 janvier 1968, 1 p. et Chambre des communes, Comité permanent de la santé et du bien-être social, *Procès-verbaux et témoignages, Fascicule 21, Séance du jeudi 15 février 1968*, *op. cit.*, note 101, p. 775-776.

¹⁰⁹ CPFQ et la Revue *Maintenant*, *Lettre invitant les gens à participer à une journée d'étude sur l'avortement*, 28 février 1968, 1 p.

présentant la position officielle de l'organisme Seréna, soit le droit à la vie du fœtus¹¹⁰.

En attente du projet de loi qui sera finalement rendu public le 30 décembre 1968¹¹¹, le comité aviseur se réunit à deux reprises (24 octobre et 19 novembre). L'absence remarquée de plusieurs membres témoigne du désaccord qui règne sur l'attitude officielle que devrait prendre le CPFQ sur ce projet de loi et sur les demandes d'avortement qui lui sont adressées. Devant le manque d'appui à sa position sur l'élargissement des motifs licites d'avortement aux indications psychosociales, Serge Mongeau doit faire des compromis pour conserver le soutien de certains organismes et agences sociales. Le comité aviseur adopte donc la position suivante : la loi doit être accompagnée de mesures telles que la mise sur pied d'organismes d'aide à la mère¹¹², de cliniques de planification familiale ainsi que d'un programme d'éducation en planification familiale ; l'accès à la stérilisation doit être autorisé dans les cas où une nouvelle grossesse serait contre-indiquée ; la tâche de déterminer quand l'avortement est recommandé doit être laissée aux organismes d'aide à la mère. Cette attitude de compromis ne suffit toutefois pas à Seréna qui, refusant d'y être associée,

¹¹⁰ S. Mongeau, « Le problème de l'avortement », *loc. cit.*, note 103, p. 4-6 et Suzanne Parenteau-Carreau, « Communication faite le 14 mars 1968 au colloque sur l'avortement », *Nouvelles du CPFQ*, 2, 5, 8 avril 1968, p. 2-4.

¹¹¹ Ce projet de loi « propose de légaliser l'avortement à la condition qu'il soit pratiqué dans un hôpital accrédité, par un médecin qualifié, avec l'autorisation d'un comité d'avortement thérapeutique qui a estimé que la continuation de la grossesse mettrait probablement en danger la vie ou la santé de la femme ». Le comité d'avortement thérapeutique serait formé de trois médecins qualifiés nommés par le conseil de l'hôpital. Notons que le gouvernement libéral du Canada refuse de prendre en considération les motifs socio-économiques. L. Desmarais, *Mémoires d'une bataille inachevée. La lutte pour l'avortement au Québec*, *op. cit.*, note 1, p. 51-52, 61.

¹¹² Ces organismes auraient pour responsabilité principale l'étude des demandes d'avortement par des consultations avec un psychiatre, un gynécologue et un travailleur social ainsi que l'aide à la mère qui décide de poursuivre sa grossesse ou qui choisit d'y mettre un terme (éducation sur la contraception ou stérilisation). L'avortement ne serait d'ailleurs permis que dans les provinces où un réseau d'organismes d'aide à la mère aurait été mis sur pied par le gouvernement. CPFQ, *Position du Centre de planification familiale sur la légalisation de l'avortement*, 21 novembre 1968, 2 p.

suggère au CPFQ d'insister pour recommander au gouvernement fédéral de mettre les mesures préventives en place avant l'adoption de la loi et d'effectuer une étude étendue sur au moins cinq ans afin de prouver que « malgré tous les efforts d'aide à la mère, l'avortement demeure la dernière et seule solution »¹¹³.

Le projet de loi que rend finalement public le ministre de la Justice, John Turner déçoit le Centre, qui estime qu'adopté tel quel, il pourrait avoir de graves conséquences. Le CPFQ craint particulièrement la marge d'interprétation associée à la notion de « risque pour la santé de la femme» employée pour justifier un avortement, marge qui ouvre grand, selon lui, la porte à l'arbitraire des professionnels de la santé présentant, au nom de leurs patientes, les demandes à la Commission¹¹⁴. Malgré ses efforts, le CPFQ ne réussit pas à modifier le projet gouvernemental. Le *Bill Omnibus* est adopté le 14 mai 1969 ; il modifie entre autres la *Loi sur l'avortement*, mais pour ne légaliser que ceux pratiqués en cas de risque pour la vie ou la santé physique et psychique de la mère, ce qui en déçoit plusieurs. Cette loi ne règle pas, selon Serge Mongeau, le problème des avortements clandestins, dont 5% seulement sont effectués lorsque la santé ou la vie de la mère est menacée¹¹⁵.

Malgré de vives tensions, la position de compromis qu'il adopte lors du débat sur la modification de la *Loi sur l'avortement* lui permet de poursuivre sa lutte avec l'appui plus ou moins officiel du CPFQ et ce, même après le vote d'une loi plutôt

¹¹³ Marie-Paule Doyle, *Lettre envoyée à Serge Mongeau annonçant la dissociation de Seréna de la position officielle du CPFQ*, 26 novembre 1968, 2 p.

¹¹⁴ S. Mongeau, « D'accord ou pas d'accord, dites ce que vous pensez de l'avortement », *loc. cit.*, note 98, p. 20.

¹¹⁵ Jeanne Dansereau, « Le bill omnibus ne légaliserait que 5 p. 100 des avortements », *La Presse*, 20 mars 1969, p. 31.

décevante. Mongeau, cependant, commence à critiquer davantage la doctrine catholique après la promulgation de l'encyclique *Humanae Vitae*, en 1968. Jusqu'alors considérée comme une collaboratrice nécessaire à la survie du CPFQ, l'Église lui apparaît désormais surtout comme un mur à contourner.

7. L'ENCYCLIQUE *HUMANA VITAE*: SYMBOLE DE LA CASSURE ENTRE L'ÉGLISE ET LA POPULATION

Tout en collaborant avec l'Église, acteur social encore incontournable au début des années 1960 particulièrement dans un domaine aussi tabou que la contraception, Mongeau a vite réclamé, d'abord timidement puis avec de plus en plus de vigueur, un changement dans son attitude, qu'il qualifie d'intransigeante.

Cette intransigeance est consacrée par la publication, en 1968, de l'encyclique *Humanae Vitae*, qui survient au terme de quelques années de tergiversations dans l'Église¹¹⁶. Mais il est trop tard. La période d'attente et d'optimisme a profondément changé les mentalités en matière de planification familiale et influencé, par le fait même, les comportements contraceptifs de la population. *Humanae Vitae* signe la coupure entre l'Église catholique et une grande partie de la population¹¹⁷. Le CPFQ, qui tente d'éviter cette déchirure depuis

¹¹⁶ La question de la contraception fut discutée par les participants du concile Vatican II, mais devant l'importance du débat qu'elle suscitait, une commission extra-conciliaire fut créée en 1963, qui remit son rapport en 1966, dans lequel elle tend majoritairement vers une acceptation de la « contraception responsable ». Entre temps, en 1965, la constitution pastorale *Gaudium et spes* avait présenté le mariage selon une vision personnaliste. Tout ceci a créé un climat d'espoir dans le monde catholique, auquel *Humanae Vitae* a mis radicalement un terme.

¹¹⁷ Diane Gervais s'est intéressée à cette question dans D. Gervais et D. Gauvreau, « Women, Priests, and Physicians : Family Limitation in Quebec, 1940-1970 », *loc. cit.*, note 8, p. 293-314 ; D. Gervais, « Les chemins détournés vers une fécondité contrôlée : le cas du Québec, 1930-1970 »,

quelques années, doit, en pleine commotion, se prononcer sur ce document controversé.

En l'absence du président, alors en stage au Chili, le comité aviseur rédige un communiqué à l'intention des médias d'information. Prudemment, il évite de se prononcer sur le contenu de l'encyclique et affirme qu'il continuera, dans le respect total de la liberté des consciences, « à fournir toute forme d'aide qu'il peut apporter à la population québécoise en matière de planification des naissances »¹¹⁸.

Serge Mongeau, quant à lui, rédige un télégramme plus critique. Il ne cache pas sa déception devant un texte qui, sans tenir compte de l'avis de la commission pontificale à qui avait été confiée le dossier, « consacre une vision de la sexualité périmée qui a déjà causé trop de mal ». S'exprimant au nom du CPFQ, il mentionne que le Centre, en profond désaccord avec cette attitude anti-démocratique, poursuivra «son travail d'éducation et de démocratisation de la planification familiale grâce à la diffusion de méthodes contraceptives efficaces qui sont plus naturelles pour le couple que des méthodes rythmiques qui, lorsque imposées, risquent de rompre l'union de nombreux couples»¹¹⁹. Puis, de retour au pays, il poursuit sa critique dans ses chroniques du *Photo-Journal*, dans lesquelles il affirme que l'encyclique « de la pilule » « est farcie de contradictions et d'affirmations

loc. cit., note 8, p. 89-109 et D. Gauvreau, D. Gervais et P. Gossage, *La fécondité des Québécoises 1870-1970. D'une exception à l'autre*, *op. cit.*, note 1, chapitre 7.

Serge Mongeau témoigne de cette situation en affirmant qu'il s'agit sans doute « du document émanant du Vatican qui a reçu l'accueil le plus critique. Depuis sa parution, le pape a dû à maintes reprises rappeler aux catholiques leur devoir d'obéissance ». S. Mongeau, *Paul VI et la sexualité. Réponse à l'encyclique Humanae Vitae*, Montréal, Éditions du Jour, 1969, p. 118.

¹¹⁸ CPFQ, *Communiqué spécial du Centre de planification familiale*, 1^{er} août 1968, 2 p.

¹¹⁹ S. Mongeau, *Communiqué personnel du Dr Serge Mongeau (envoyé par télégramme du Chili)*, 23 août 1968, 1 p.

gratuites et [qu']on y sent partout un refus de la sexualité »¹²⁰. En collaboration avec André Cormier, un employé du CPFQ, il va plus loin en rédigeant une réponse à *Humanae Vitae*, qui est publiée en 1969 sous le titre de *Paul VI et la sexualité*. L'ouvrage reprend le texte de l'encyclique dans son intégralité en y intercalant les réflexions et commentaires qu'il inspire aux auteurs. Dans ce document, qu'ils qualifient d'«inadapté», les auteurs soulignent que

Sans [...] jamais l'affirmer clairement, le texte procède de cette conception qui a si longtemps caractérisé l'Église catholique : les rapports sexuels [ne] sont acceptables que lorsqu'ils sont inévitables ; quand on peut s'en passer, la vertu est d'autant augmentée. De telles idées ne peuvent être que le fait d'un regroupement fortement misogyne, ce qui ne peut être autrement quand ses lois et sa doctrine sont toujours élaborées par des célibataires masculins.¹²¹

En octobre 1968, en collaboration avec le *Photo-Journal* et Radio-Canada, le CPFQ fait effectuer un sondage visant à déterminer la corrélation entre le degré de pratique religieuse des Québécois, leur attitude face à l'encyclique et leur comportement contraceptif¹²². Plus de 2,394 réponses provenant majoritairement de catholiques (96,7%) issus de toutes les classes sociales et résidants de l'ensemble du Québec révèlent des résultats éloquents : 88,5% des répondants trouvent l'encyclique discutable ou inacceptable, 56% affirment ne pas se sentir obligés, en conscience, de s'y soumettre et seulement 3% ont abandonné toute méthode de contraception ou opté pour une technique licite¹²³. On constate donc que l'influence de l'Église

¹²⁰ S. Mongeau, «Médecine d'aujourd'hui par le Dr Serge Mongeau. L'encyclique « de la pilule » fera du bruit longtemps encore », *Photo-Journal*, 32, 25, 2 au 9 octobre 1968, p. 24.

¹²¹ Sur la pochette du volume figure uniquement le nom de Serge Mongeau puisque André Cormier, qui avait quitté la prêtrise peu de temps auparavant, a préféré taire le sien. S. Mongeau, *Paul VI et la sexualité. Réponse à l'encyclique Humanae Vitae*, *op. cit.*, note 117, 116 p.

¹²² Une émission du magazine d'actualité religieuse *5D* fut consacrée à cette enquête.

¹²³ S. Mongeau, « Les méthodes de contraception « permises »...La soumission aux directives du pape est-elle en rapport avec la pratique religieuse ? », *Photo-Journal*, 32, 53, 16 au 23 avril 1969, p. 6-8 ; *Id.*, « 88,5% des gens ont trouvé l'encyclique de LA pilule discutable ou inacceptable. Analyse et commentaire du Dr Serge Mongeau », *Photo-Journal*, 32, 51, 2 au 9 avril 1969, p. 10-11 ; *Id.*,

catholique sur la sexualité des couples diminue de façon importante au cours des années 1960. Elle demeure cependant non négligeable puisque 41,3% des répondants reconnaissent s'être déjà accusés d' « avoir empêché la famille »¹²⁴.

Cette influence demeure importante non seulement auprès d'une partie de la population mais aussi auprès des autorités : pour accorder sa subvention pour l'année 1968-1969, le ministère de l'Éducation exige que le CPFQ dispense, dans ses sessions de formation, une information objective sur le contenu de l'encyclique¹²⁵. Sans réclamer du Centre une conformité à l'enseignement pontifical, le ministère explique que la subvention provient de l'argent de contribuables majoritairement catholiques¹²⁶. Le Centre prend donc l'initiative de présenter *Humanae Vitae* de façon objective, mais aussi la déclaration collégiale que les évêques canadiens lui ont consacrée¹²⁷. Il présente également sa position, qui en est une d'incompréhension devant l'argumentation du pape mais de respect des consciences individuelles. Encyclique ou pas, le Centre n'a pas l'intention de baisser la garde et se fait toujours un devoir d'informer la population «qui a le droit de savoir»¹²⁸.

La publication de l'encyclique *Humanae Vitae* représente une autre période difficile pour le CPFQ qui, en dépit de la condamnation des méthodes de

¹²⁴ « Depuis l'encyclique « *Humanae Vitae* », les femmes ont-elles échangé LA pilule contre un autre moyen contraceptif ou choisi l'abstinence? », *Photo-Journal*, 32, 52, 9 au 16 avril 1969, p. 10-11.

¹²⁵ S. Mongeau, « Les méthodes de contraception « permises »...La soumission aux directives du pape est-elle en rapport avec la pratique religieuse? », *loc. cit.*, note 123, p. 7.

¹²⁶ S. Mongeau, *Lettre adressée aux membres du comité avisoir*, 15 novembre 1968, 1 p.

¹²⁷ Service des archives et de gestion des documents de l'Université du Québec à Montréal, Fonds d'archives du Centre de planning familial du Québec, 113P-630/7, sans auteur, *Le gouvernement du Québec et la planification familiale. Réactions du ministère de l'Éducation à l'encyclique « Humanae Vitae » (octobre 1968)* Document no 3, s.d., p. 10-12.

¹²⁸ Ce document propose deux choses à tous les catholiques du Canada : comment comprendre l'encyclique *Humanae Vitae* et quel comportement pratique adopter. A. Cormier, *À propos de l'encyclique *Humanae Vitae**, 29 octobre 1968, p.3.

¹²⁸ *Ibid.*, p. 6-7.

contraception artificielle par l'Église catholique, poursuivra son action de diffusion de la planification familiale. Ce refus des prescriptions de l'encyclique ne s'est toutefois pas faite sans compromis, notamment avec le gouvernement du Québec, dont la collaboration est nécessaire à la survie du Centre. Serge Mongeau parvient donc, suite à *Humanae Vitae*, à conserver une liberté d'opinion et d'action malgré l'influence encore bien présente d'une Église catholique pourtant fragilisée.

Fortement impliqué depuis les dernières années, le CPFQ s'offre deux périodes de réflexion, en novembre 1970 et en février 1971, pour mieux déterminer ses orientations. Il décide, en 1971, de réorienter ses objectifs afin que « chacun pratique une parenté et une sexualité responsable »¹²⁹. Considérant que le Québec tout entier se trouve défavorisé quant à l'accessibilité et à la qualité des services offerts en planification familiale, le Centre décide de ne plus se consacrer uniquement aux populations défavorisées. De plus, il revendique une plus grande implication de l'État québécois dans ce domaine. Il fait donc pression sur le gouvernement pour qu'il adopte une politique de planification familiale et mette sur pied des services accessibles à tous¹³⁰. Ces pressions portent fruit puisque le ministère de la Santé et du Bien-être Social crée, en 1971, un comité consultatif pour l'aider à définir ses objectifs en planification familiale, où siègent des membres du CPFQ. Nous reviendrons sur cette implication dans le quatrième chapitre.

Tout ceci passe cependant au second plan dès 1971, après la syndicalisation des employés du CPFQ, qui provoque d'importants conflits internes et entraîne la

¹²⁹ S. Mongeau, « Éditorial. Précisions sur l'orientation du Centre », *Nouvelles du CPFQ*, 5, 1, janvier-février 1971, p. 2.

¹³⁰ S. Mongeau, « Éditorial. Le rôle du gouvernement dans la planification familiale », *Nouvelles du CPFQ*, 6, 3, mai-juin 1971, p. 2.

démission de la direction et du comité aviseur. Le gouvernement, qui prend le Centre en tutelle, décide finalement de mettre la clé dans la porte. Le 1^{er} juillet 1972, la plupart de ses fonctions et employés sont transférés au ministère des Affaires sociales et à l'Université du Québec à Montréal¹³¹.

CONCLUSION

L'action du CPFQ s'inscrit dans une société encore déchirée sur la question de la planification familiale. Son originalité est d'avoir moins insisté sur le caractère moral de la contraception ou sur les techniques contraceptives que sur les aspects psychosociaux de la question. Une autre originalité est d'avoir, en priorité, voulu joindre les milieux défavorisés. Tout au long des années 1960, Serge Mongeau, son directeur et principal animateur, a tenté de favoriser le consensus entre les divers organismes et individus présents au comité aviseur du Centre. Il y a généralement réussi, dans un contexte pourtant de profonds bouleversements culturels sur ces questions si sensibles. Il a aussi su conserver le soutien du gouvernement québécois, qui, même en cette période de Révolution tranquille, s'est montré extrêmement soucieux de respecter les positions de l'Église catholique. Ce n'est qu'en fin de période que Mongeau laisse percer son impatience. Et pourtant, malgré les divisions qui finissent par naître au sein du comité aviseur, ce n'est pas ce qui emportera le Centre, mais plutôt un conflit de travail.

¹³¹ Concernant les conflits au sein du CPFQ ainsi que la fermeture du Centre, voir S. Mongeau, *Non, je n'accepte pas : autobiographie, op. cit.*, note 33, p. 130-142.

Créé dix ans auparavant, le Mouvement français pour le planning familial (MFPF) présente des objectifs similaires à ceux du CPFQ. L'analyse des deux mouvements permet cependant de noter d'importantes différences, notamment au niveau de leur philosophie et de leur mode d'action.

CHAPITRE 3

L'action du Mouvement français pour le planning familial, 1956-1975 : de la clandestinité à la légalité pour la maîtrise de la fécondité

INTRODUCTION

La France connaît, dès la seconde moitié du XIX^e siècle, une situation démographique unique en Europe, dont la caractéristique principale est une baisse de la natalité continue et encouragée par les autorités gouvernementales. Bien avant d'autres, la population française applique les principes de ce que, dans la seconde moitié du XX^e siècle, on appellera la planification familiale. En témoigne, à l'époque, l'utilisation dans les pays voisins de l'expression « French Family », pour parler d'une famille réduite à deux ou trois enfants¹. Guidé par des motifs démographiques et la morale catholique, l'État français met cependant fin à son encouragement au contrôle des naissances à la suite de la défaite de 1870. Souhaitant faire du pays une puissance économique et politique, il s'oppose à la libre maternité au moment même où prend forme le mouvement néo-malthusien, qui fait la promotion de la limitation des naissances. Aux néo-malthusiens succèderont les partisans du *Birth Control*, parmi lesquels le Mouvement français pour le planning familial, porteur d'une véritable révolution dans le domaine de la fécondité.

¹ Étienne-Émile Baulieu, Françoise Héritier et Henri Leridon, *Contraception : contrainte ou liberté ?*, Paris, Odile Jacob, 1999, p. 129-130.

Dans ce chapitre, nous nous appuyons principalement sur deux ouvrages, rédigés à l'occasion des 25^e et 50^e anniversaires du MFPF². La rédaction du premier fut confiée par le conseil d'administration du Mouvement à une équipe de militantes et se concentre sur l'analyse de sources écrites. Le second a été réalisé par une journaliste indépendante, Isabelle Friedmann, qui a davantage fait appel à la mémoire orale des principaux acteurs concernés par les luttes du MFPF. Visant à célébrer un Mouvement, tous deux demeurent limités quant à leur interprétation de l'histoire. Friedmann nous en révèle toutefois davantage grâce aux entrevues, qui nous permettent de découvrir l'histoire du MFPF à travers les yeux de ses militantes et principaux soutiens. Ces ouvrages nous ont été utiles pour comprendre la structure du Mouvement ainsi que les tensions idéologiques internes qui n'ont pu être analysées à partir des Bulletins. Mais leurs limites nous ont poussée à explorer de la documentation complémentaire publiée sur le Mouvement ainsi que sur le contexte de l'époque.

Notre analyse des Bulletins parus entre 1956 et 1972 nous révèle le discours du Mouvement ainsi que ses objectifs et ses actions sociales. Puisque l'équipe de la rédaction s'est aussi efforcée de faire connaître tant l'opinion des organismes qui le soutenaient que celle de ses opposants, tels que l'Église catholique, nous avons pu saisir, en partie, le contexte dans lequel évoluait le Mouvement au cours des décennies 1950, 1960 et 1970.

² MFPF, *D'une révolte à une lutte : 25 ans d'histoire du Planning familial*, Paris, Tierce, 1982, 500 p. ; MFPF, *Liberté, sexualités, féminisme. 50 ans de combat du Planning pour les droits des femmes*, ouvrage conçu et rédigé par Isabelle Friedmann, Paris, La Découverte, 2006, 277 p.

Nous présenterons d'abord le contexte précédent la fondation de l'Association Maternité heureuse en 1956, qui devient quelques années plus tard le Mouvement français pour le planning familial (MFPF). Seront ensuite abordés les différentes étapes menant à la création de l'Association : nous nous intéresserons plus particulièrement aux principaux organismes et mouvements qui, par leur soutien, lui ont permis d'atteindre un rayonnement à l'échelon national ; mais aussi à ses opposants qui ont lutté contre toute mesure pouvant provoquer une baisse de la natalité. Nous nous proposons finalement de présenter l'évolution que connaît le Mouvement en analysant sa structure interne, ses objectifs et ses principales actions sociales.

1. LA PÉRIODE DE FONDATION ET DE CLANDESTINITÉ

1.1 Contexte précédent la création du Mouvement

Inspirés par la théorie de Malthus qui préconise la limitation des naissances afin de pallier l'accroissement trop rapide de la population par rapport aux ressources disponibles³, quelques libres-penseurs, à la fin du XIX^e siècle, reprirent cette question controversée en y ajoutant une dimension plus humaniste : ils proposèrent des moyens qui permettaient la pratique de relations sexuelles sans risque de procréation afin que chaque ménage pût avoir le nombre d'enfants qu'il désirait en fonction de ses ressources. Malgré cela, le mouvement néo-malthusien français ne rencontra qu'opposition, autant de la gauche que de la droite, de l'Église catholique

³ Thomas Robert Malthus est un philosophe anglais né en 1766 qui proposa une solution au problème de la misère croissante en Angleterre. Il n'envisageait que l'abstinence qu'il préconisait pour ceux qui n'avaient pas la santé ou les moyens d'assurer à leurs enfants une aisance matérielle. Sans auteur, « Petit dictionnaire », *Maternité heureuse*, 1, 1956, p. 2. Les sources manuscrites et imprimées concernant le MFPF ont été consultées au Centre du MFPF de Paris.

que des Églises protestantes. Les pressions populaires et politiques contre ce mouvement provoquèrent, en 1898, la réforme du code pénal de 1810 : s'ajouta alors à l'interdiction de l'avortement celle de la vente de moyens contraceptifs. Cette condamnation ne freina toutefois pas, au cours de la première moitié du XX^e siècle, la propagande néo-malthusienne.

À cette époque, le mouvement féministe n'est pas demeuré insensible à la question de la limitation des naissances et a tenté de se mobiliser ; mais la question ne faisait pas l'unanimité. Alors que plusieurs associations féministes la trouvaient scandaleuse, d'autres, craignant de perdre leur crédibilité en se commettant sur le sujet, n'osèrent pas collaborer officiellement avec les néo-malthusiens. Le mouvement féministe était alors davantage concerné par ses batailles en faveur de l'égalité juridique, civique et politique des femmes⁴.

Pendant la Première Guerre mondiale, les inquiétudes concernant la baisse de la natalité augmentèrent et les natalistes accentuèrent leurs pressions contre le mouvement de limitation des naissances. En ce contexte d'éloge de la natalité, l'État saisit l'occasion de réprimer plus sévèrement la contraception et l'avortement. Ainsi, au lieu de favoriser la natalité en appliquant des mesures sociales visant à avantager les familles nombreuses, le gouvernement vota, en 1920, ce que des féministes qualifièrent ironiquement de « véritable mesure de salut public »⁵ qui avait pour objectif de faire échec aux démarches néo-malthusiennes. Cette loi, qui sera encore

⁴ A ce sujet voir MFPF, *Liberté, sexualités, féminisme. 50 ans de combat du Planning pour les droits des femmes*, *op. cit.*, note 2, p. 14.

⁵ Expression employée par Xavière Gauthier, *Naissance d'une liberté. Avortement, contraception : le grand combat des femmes au XX^e siècle*, Paris, Robert Laffont, 2002, p. 45.

en vigueur au moment de la création du MFPP, réprime toute procédure permettant un meilleur contrôle des naissances ou l'interruption d'une grossesse ainsi que toute propagande anticonceptionnelle et vente de produits contraceptifs⁶. De plus, elle associe la contraception à l'avortement alors que plusieurs (néo-malthusiens, féministes et plus tard militants du *Birth Control*) conçoivent la diffusion de la contraception comme une solution au problème des avortements clandestins⁷. L'impossibilité de se procurer des informations sur les méthodes contraceptives provoqua du reste une recrudescence des avortements clandestins. Les tribunaux furent appelés à faire preuve d'une extrême sévérité. Ils furent toutefois jugés trop indulgents par l'État qui criminalisa l'avortement, en 1923, réclamant ainsi des juges l'intransigeance absolue⁸.

Alors que le mouvement féministe, dans l'entre-deux-guerres, se mobilise en vue d'obtenir pour les femmes l'égalité civique avec les hommes, la lutte en faveur de la limitation des naissances entreprise par le mouvement néo-malthusien passe aux mains des militants en faveur du *Birth Control*. Moins révolutionnaires que leurs prédécesseurs qui prônaient la limitation des naissances et la liberté sexuelle, les partisans du *Birth Control* revendiquent sur des bases scientifiques « une maternité et une sexualité conscientes et responsables » puisque la science, dit-on, permettra bientôt de dissocier sexualité et procréation⁹. La contraception y est vue comme un

⁶ Janine Mossuz-Lavau, *Les lois de l'amour. Les politiques de la sexualité en France (1950-2002)*, Paris, Payot et Rivages, 2002, p. 15-17.

⁷ Lors de leur lutte pour l'abrogation de cette loi, les militants du Mouvement français pour le planning familial adopteront notamment comme slogan: « La loi de 1920 a cousu dans le même sac le mal et le remède ». Evelyne Sullerot, *Pilule, sexe, ADN: trois révolutions qui ont bouleversé la famille*, Paris, Librairie Arthème Fayard, 2006, p. 59.

⁸ MFPP, *Liberté, sexualités, féminisme. 50 ans de combat du Planning pour les droits des femmes*, op. cit., note 2, p. 16.

⁹ Le *Birth Control* remplace au cours de la première moitié du XX^e siècle le néo-malthusianisme dans plusieurs pays protestants et est même parfois encouragé par l'État. C'est grâce à ce mouvement

moyen pour les couples d'espacer les naissances sans nuire à leur épanouissement sexuel. Les actions en faveur du *Birth Control* demeurent toutefois des exceptions en France puisqu'elles sont contrecarrées par les pressions natalistes, qui atteignent leur apogée à la veille de la Seconde Guerre mondiale¹⁰.

Face à la menace d'un conflit, l'État cherche en effet à pallier la situation démographique de la nation, qui lui apparaît catastrophique. En 1939, est voté le Code de la famille¹¹ : les femmes sont fortement incitées à avoir des enfants et la répression de l'avortement est renforcée. Le médecin est dorénavant autorisé à violer le secret professionnel pour dénoncer un avortement, et l'avorteur, jugé plus sévèrement que l'avortée. En 1942, l'avortement est même assimilé à un « crime contre la sûreté de l'État ». Cette loi donne lieu à la seule et unique condamnation à mort pour pratique d'avortement de l'histoire de la France.

Après la guerre, le général de Gaulle fait adopter à son tour une politique nataliste : « Il nous faut douze millions de bébés en douze ans »¹². C'est Simone de Beauvoir, dans son ouvrage *Le deuxième sexe*, paru en 1949, qui ose témoigner du décalage entre l'égalité des sexes proclamée par la Constitution de la IV^e République

que les notions de « parenté planifiée » et de « planification familiale » voient le jour. MFPF, *D'une révolte à une lutte : 25 ans d'histoire du Planning familial*, *op. cit.*, note 2, p. 34-35.

¹⁰ Mentionnons l'œuvre du docteur Jean Dalsace qui, en 1935, ouvrit le premier dispensaire de *Birth Control* en France. Il y faisait la distribution de diaphragmes, de capes et de crèmes spermicides qu'il se procurait illégalement en Angleterre. Jean Dalsace, « Réflexions d'un sexologue », *Maternité heureuse*, 4, mars 1958, p. 21-25 et *Id.*, « Quelques étapes difficiles du planning familial en France », *Planning familial*, 6, juin 1965, p. 6-9.

¹¹ À ce sujet voir MFPF, *D'une révolte à une lutte : 25 ans d'histoire du Planning familial*, *op. cit.*, note 2, p. 46.

¹² MFPF, *Liberté, sexualités, féminisme. 50 ans de combat du Planning pour les droits des femmes*, *op. cit.*, note 2, p. 20.

(1946) et la réalité de l'époque¹³. Dans sa dénonciation de l'oppression dont sont victimes les femmes, l'auteure accorde une place importante à l'oppression sexuelle et plus particulièrement aux drames des maternités subies et des avortements clandestins. Elle donne un second souffle au mouvement féministe pour qui la question de l'oppression sexuelle des femmes n'avait jamais été une priorité. Dans les années 1950, l'ignorance des femmes en matière de contraception de même que les avortements clandestins persistent pourtant.

1.2. 1956 : rassemblement de femmes pour une maternité heureuse

C'est lors d'un stage en chirurgie que la fondatrice du MFPP, Marie-Andrée Weill-Hallé, constate le sort réservé aux femmes ayant tenté de s'avorter elles-mêmes. Plusieurs médecins n'hésitent pas à pratiquer le curetage sans anesthésie dans le but de les punir et de leur enlever toute envie de récidiver. Cette situation la scandalise. Lorsque, quelques années plus tard, elle tente de convaincre ses patrons de pratiquer l'anesthésie systématique pour les curetages, elle se heurte à l'indifférence et à l'opposition d'un corps médical qui craint d'être envahi par les demandes d'avortements¹⁴.

¹³ Dans *Le deuxième sexe*, Simone de Beauvoir revendique ce que le MFPP revendiquera quelques années plus tard soit la légalisation de la contraception et de l'avortement et par conséquent, le droit, pour la femme, de maîtriser son corps. Sylvie Chaperon, *Les années Beauvoir : 1945-1970*, Paris, Fayard, 2000, p. 162-181.

¹⁴ Elle tente, à diverses reprises, d'intéresser les médecins au moyen de conférences et d'articles dans les revues spécialisées. Elle dénonce leur attitude et revendique qu'ils règlent les cas qui leur sont soumis selon leur propre conscience, plutôt qu'en référence à une morale religieuse. Cette revendication rencontre une très forte opposition de la part de médecins catholiques mais aussi un certain courant de sympathie. MFPP, *D'une révolte à une lutte : 25 ans d'histoire du Planning familial*, *op. cit.*, note 2, p. 71-75 et sans auteur, « L'opinion publique est saisie », *Maternité heureuse*, 1, 1956, p. 13-21.

En 1947, elle profite d'un voyage aux États-Unis pour visiter la clinique de *Birth Control* créée par Margaret Sanger¹⁵. Elle y découvre une toute nouvelle façon de pratiquer la gynécologie : pour les médecins de cette clinique, la prescription de moyens contraceptifs constitue l'un des meilleurs moyens de lutter contre l'avortement. Imprégnée des valeurs catholiques prônant la chasteté dans le célibat et, dans le mariage, l'union charnelle destinée à la procréation, M.-A. Weill-Hallé est profondément choquée par la volonté avouée des médecins américains d'aider les femmes à contrôler leurs naissances. Des années de pratique lui font toutefois prendre conscience de l'importance d'une action en planification familiale afin de combattre les conséquences des avortements clandestins. Comme l'affirme Evelyne Sullerot, cofondatrice de la Maternité heureuse : « Celle qui va fonder le Planning n'est pas une va-t-en-guerre anticonformiste, ni une amazone féministe, ni un partisan de la libération sexuelle. C'est un médecin, une femme médecin, une femme médecin compatissante »¹⁶. Prête à lutter, elle se retrouve toutefois bien seule devant la loi du silence qui règne autour de cette question.

En 1955, le procès Bac brise le silence : le couple Bac, qui a eu cinq enfants en cinq ans, est accusé d'infanticide après avoir laissé mourir de faim le dernier-né¹⁷. Ce procès, auquel M.-A. Weill-Hallé est appelée à témoigner, est orienté vers la question de la régulation des naissances, dont la presse et l'opinion publique se saisissent pour la première fois. M.-A. Weill-Hallé est vue par tous comme une partisane du planning familial. Aussi, ceux et celles qui s'y intéressent en France la

¹⁵ MFPF, *D'une révolte à une lutte : 25 ans d'histoire du Planning familial*, *op. cit.*, note 2, p. 71.

¹⁶ Evelyne Sullerot, « Hommage à Marie-Andrée Lagroua Weill-Hallé », *Contraception, fertilité, sexualité*, 24, 4, avril 1996, p. 283.

¹⁷ MFPF, *Liberté, sexualités, féminisme. 50 ans de combat du Planning pour les droits des femmes*, *op. cit.*, note 2, p. 23.

contactent-ils. C'est le cas d'Evelyne Sullerot, qui l'encourage à fonder une association de *Birth Control* : « Qui aura le courage de mettre en branle ce chœur de femmes qui depuis des millénaires chuchote dans le privé ? »¹⁸. Dans un climat de clandestinité¹⁹, vingt-trois femmes jettent les bases de la Maternité heureuse qui deviendra, quatre ans plus tard, le Mouvement français pour le planning familial. De confessions religieuses (catholique, protestante) et d'écoles de pensée différentes (féministe, franc-maçonne, communiste), ces femmes d'origine sociale bourgeoise sont avant tout des mères de famille qui désirent aider les femmes à planifier leurs naissances. Aucun homme ne figure dans le comité fondateur mais, par sécurité, les fondatrices se placent sous la caution de célébrités masculines en désignant comme présidents d'honneur trois Prix Nobel : André Lwoff, Jacques Monod et François Jacob²⁰.

Pour le comité fondateur, les objectifs de cette association sont de lutter contre les avortements clandestins, d'améliorer la santé physique et morale des mères et des enfants et d'assurer l'équilibre psychologique du couple²¹. La contraception est donc uniquement perçue comme un moyen d'édifier une famille harmonieuse. Il n'est pas question, dans les débuts, de se réclamer du féminisme mais bien de

¹⁸ Extrait d'une lettre d'Evelyne Sullerot destinée à M.-A. Weill-Hallé. Catherine Valabregue, *Contrôle des naissances et planning familial*, Paris, La Table ronde, 1966, p. 121.

¹⁹ Les premières réunions ont lieu dans l'appartement de l'une des fondatrices. On recommande aux membres de ne pas s'adresser à la concierge de l'immeuble pour demander l'étage afin d'éviter le démantèlement de l'Association avant même qu'elle ne soit rendue publique. MFPF, *D'une révolte à une lutte : 25 ans d'histoire du Planning familial*, *op. cit.*, note 2, p. 81.

²⁰ Elles s'assurent aussi de l'appui de diverses personnalités masculines afin de donner au Mouvement la crédibilité dont certains doutent puisque sa direction est composée uniquement de femmes. MFPF, *Liberté, sexualités, féminisme. 50 ans de combat du Planning pour les droits des femmes*, *op. cit.*, note 2, p. 27.

²¹ Les informations concernant les objectifs de l'Association sont tirées de Evelyne Sullerot, «Assemblée générale de l'Association. Extraits du rapport moral par Madame Sullerot, secrétaire générale, 19 octobre 1957 », *Maternité heureuse*, 4, 1957, p. 2 ; et M.-A. Weill-Hallé, « Raisons d'être de notre association », *Maternité heureuse*, 1, 1956, p. 10-11.

défendre la famille²². L'Association veut s'investir autant au niveau scientifique qu'au niveau pratique : elle souhaite étudier les problèmes de la maternité et de la natalité ainsi que leurs répercussions familiales, sociales et nationales, et diffuser de l'information sur la vie prémaritale et maritale auprès de la population dans des centres de consultation spécialisés. Elle veut aussi lutter en faveur de la légalisation de la contraception sans toutefois s'orienter vers une lutte uniquement politique. La présidente veut ainsi faire de la Maternité heureuse une association surtout concernée par les aspects techniques et scientifiques du contrôle des naissances.

Alors que certaines associations féministes choisissent de garder le silence ou se contentent simplement d'informer leurs membres en exprimant leurs réticences, voire leur opposition, la nouvelle génération féministe s'appuie sur l'argumentaire de Simone de Beauvoir pour s'impliquer dans la lutte²³. La Maternité heureuse se garantit ainsi le soutien d'un grand nombre d'organisations féminines et féministes telles que le Mouvement Jeunes Femmes et la Grande Loge féminine de France²⁴ ainsi que de plusieurs personnalités féminines qui l'aident à faire avancer sa cause : Simone de Beauvoir et Françoise Giroud, cofondatrice de l'hebdomadaire *l'Express*

²² En témoignent, les nombreuses pages couvertures du Bulletin du Mouvement, qui, au fil des années, présentent des photographies de familles heureuses et épanouies. Le MFPF sera même accusé, en 1970 de proposer au lectorat une « image stéréotypée du bonheur par le mariage, les enfants et la vie familiale » et de prendre un « parti pris évident pour une morale traditionnelle et conformiste » à une époque où la sexualité connaît une évolution spectaculaire. Pierre Audier, « Notre journal contesté », *Planning familial*, 6, mai 1970, p. 40.

²³ Sylvie Chaperon, *Les années Beauvoir : 1945-1970*, *op. cit.*, note 13, p. 256-261.

²⁴ Par ses nombreux relais à travers le pays, le mouvement franc-maçon sera d'ailleurs un véritable soutien au développement de la Maternité heureuse. MFPF, *D'une révolte à une lutte : 25 ans d'histoire du Planning familial*, *op. cit.*, note 2, p. 77-79.

et militante pour la cause des femmes figurent notamment sur le comité d'honneur du mouvement²⁵.

L'Église réformée de France a pris parti, dès 1956, pour le contrôle des naissances. Sa doctrine se résume comme suit : la sexualité ne doit pas avoir comme seul et unique objectif la procréation, mais ne doit pas non plus s'abandonner au seul plaisir²⁶. Cette Église se montre aussi en faveur de la modification de la loi de 1920 puisqu'il est, selon elle, impossible de déduire des textes bibliques une position favorable ou défavorable à la régulation des naissances.

Mais, à côté de ces appuis fermes, la Maternité heureuse doit compter aussi avec l'opposition de regroupements puissants: le Parti communiste, l'Église catholique et le conseil de l'Ordre des médecins.

Divers arguments sont avancés contre le contrôle des naissances. On peut ainsi lire, dans une lettre parue en 1956 dans *France-Observateur*, qu' « il est certain que le risque d'enfantement constitue dans de nombreux cas un frein à l'infidélité conjugale de la femme ». De son côté, le secrétaire général du Parti communiste français (PCF) affirme aussi, en 1956, dans *France-Observateur* : « Êtes-vous sûrs qu'un homme assuré de la non-procréation ne profitera pas à outrance d'une femme

²⁵ Simone de Beauvoir a rédigé la préface du volume *La grand'peur d'aimer* de Marie-Andrée Weill-Hallé et Françoise Giroud apporte officiellement son soutien à la Maternité heureuse lors d'une entrevue dans le Bulletin du Mouvement datant de 1959.

²⁶ Concernant l'opinion de l'Église réformée de France sur la régulation des naissances voir Martine Sevegrand, *Les enfants du bon Dieu. Les catholiques français et la procréation au XX^e siècle*, Paris, Albin Michel, 1995, p. 281-282.

qui n'a pas la force nécessaire pour lui dire non ? »²⁷. La contraception est donc vue par ses détracteurs masculins comme l'instrument d'un bouleversement profond des relations conjugales, et une source nouvelle soit d'oppression soit d'insécurité.

Le Parti communiste annonce sa position officielle le 7 mars 1956, à l'occasion de la journée internationale de la femme²⁸. Associant la Maternité heureuse au malthusianisme, celui-ci condamne la propagande malthusienne qui vise, selon lui, à affaiblir le prolétariat, et se fait plutôt défenseur de la famille ouvrière en réclamant les meilleures conditions possibles pour les mères. Opposé aux projets de lois en faveur de la légalisation de la contraception, le Parti communiste favorise plutôt, dans les années 1950, celle de l'avortement thérapeutique. Il change toutefois d'opinion dix ans plus tard. En 1965, dans le cadre de la Semaine de la pensée marxiste consacrée au thème des « Femmes dans la nation », il invite Simone Iff, membre active du MFPP, ce qui marque le début de l'engagement de ce parti dans la lutte pour le droit à la libre maternité²⁹.

Alors que des membres du clergé catholique français adoptent une position laxiste de peur de provoquer la dissidence de la population, la hiérarchie catholique française réagit à la naissance du MFPP en rappelant fermement à la population sa doctrine³⁰. L'ouverture des deux premiers centres de consultation du MFPP à Grenoble et à Paris irrite l'Église catholique et provoque une vague de déclarations

²⁷ Ces deux extraits sont tirés de sans auteur, « Quelques perles », *Maternité heureuse*, I, 1956, p. 23.

²⁸ MFPP, *D'une révolte à une lutte : 25 ans d'histoire du Planning familial*, *op. cit.*, note 2, p. 86-90.

²⁹ *Ibid.*, p. 133.

³⁰ Les informations traitant de l'attitude de l'Église catholique française face au MFPP sont tirées de Martine Sevegrand, *Les enfants du bon Dieu*, *op. cit.*, note 26, 475 p.

hostiles. Inquiète de l'ampleur que semble prendre le Mouvement et de l'influence qu'il exerce sur la population catholique, l'Assemblée des Cardinaux et des Archevêques de France accuse, en 1961, le MFPF de propagande dangereuse pour la limitation des naissances³¹. Puisque la question est discutée durant le concile Vatican II, l'Église catholique de France décide d'attendre la décision du pape et opte, en regard de la lutte en faveur de l'abrogation de la loi de 1920, pour le statu quo législatif³². Selon Martine Sevegrand, en attendant une décision qui ne viendra qu'en 1968 avec la parution d'*Humanae Vitae*, l'Église catholique française se retrouve paralysée dans le débat sur la réforme de la loi de 1920. En défendant une loi qui s'oppose à toutes méthodes de contraception, elle perd de plus une certaine crédibilité puisque le pape Pie XII a légitimé les méthodes naturelles en 1951 et que les doutes de la hiérarchie catholique sont rendus publics au début des années 1960.

La véritable offensive catholique fut entreprise par le père Stanislas de Lestapis³³ : en réponse aux centres de consultation créés par le MFPF, il fonde, en collaboration avec des couples catholiques, le Centre de liaison des équipes de recherche (CLER), largement inspiré par l'organisme québécois Seréna. Cette initiative n'est toutefois pas véritablement soutenue par l'Église française qui refuse de s'engager dans une « lutte opposant les thermomètres aux diaphragmes ». Voulant surtout situer sa morale sexuelle au-delà de la question des techniques de régulation

³¹ Sans auteur, « Déclaration du Mouvement Français pour le Planning Familial », *Maternité heureuse*, 16, mars 1961, p. 1.

³² Comme l'affirme Martine Sevegrand, cette attitude correspond au désir de l'État d'étouffer les campagnes en faveur de l'abrogation de la loi de 1920 qui, en mobilisant l'opinion publique, ne pourraient que mener rapidement à un débat parlementaire. Comme au Québec, l'Église catholique fonctionne en collaboration avec l'État. En refusant de modifier sa doctrine, elle renforce l'État dans son refus de céder aux campagnes en faveur de l'abrogation de la loi de 1920.

³³ Il écrit, en 1961, le volume *La grande joie d'aimer* en réponse au volume de M.-A. Weill-Hallé *La grand'peur d'aimer*. Ce volume fait la promotion de la méthode sympto-thermique.

des naissances, elle évite de plus de s'engager ouvertement dans une campagne anti-planning.

Si l'Association française des femmes médecins soutient dès 1961 le MFPPF et vote à l'unanimité en faveur de l'abrogation de la loi de 1920, elle est bien peu suivie par le corps médical³⁴. La Société française de gynécologie s'avance fort prudemment en 1962, lorsqu'elle souhaite que les médecins soient informés des diverses méthodes contraceptives afin de conseiller les couples en tenant compte de leurs convictions morales³⁵. Les membres du conseil de l'Ordre des médecins, majoritairement masculins, n'arrivent toutefois pas à s'entendre sur la question.

L'Ordre réagit officiellement en 1962 face à la multiplication des centres du MFPPF :

Le médecin n'a aucun rôle à jouer en ce domaine et aucune responsabilité à assumer dans l'application des moyens anticonceptionnels, dans les conseils au public ou les démonstrations relatives à l'emploi de ces moyens. Le médecin n'a pas le droit d'utiliser sa qualité pour cautionner l'activité de ces centres de Planning familial [...] Le seul fait pour un médecin d'accepter de recevoir des clients qui lui seraient adressés dans de telles conditions [référés par le MFPPF] le rendrait possible de sanctions disciplinaires.³⁶

Malgré tout, des médecins apportent leur soutien au MFPPF, mais non sans heurts. M-A Weill-Hallé sera notamment suspendue par le conseil de l'Ordre pour « propagande personnelle », tandis que la communication d'un médecin du MFPPF sera boycottée lors d'un congrès médical en 1962³⁷.

³⁴ Docteur Dollfus-Odier, « Les femmes médecins devant le planning familial », *Bulletin trimestriel d'information du Mouvement français pour le planning familial*, 19, décembre 1961, p. 18-19.

³⁵ C. Valabregue, *Contrôle des naissances et planning familial*, *op. cit.*, note 18, p. 192.

³⁶ Sans auteur, « L'Ordre des médecins récidive », *Planning – Actualités*, 1, décembre 1965, p. 15.

³⁷ MFPPF, *Liberté, sexualités, féminisme : 50 ans de combat du Planning pour les droits des femmes*, *op. cit.*, note 2, p. 42.

Jusqu'à l'élection présidentielle de 1965, le gouvernement réussit à éviter de se commettre dans ce débat public. Ce silence s'explique en partie par les pressions que l'Église catholique et le Parti communiste exercent sur le gouvernement, mais aussi par les nombreux problèmes de politiques intérieure et extérieure auxquels il est confronté et qui lui paraissent alors plus urgents que la question du contrôle des naissances.

Aussi les débuts financiers de la Maternité heureuse sont-ils difficiles. L'Association a du mal à se financer alors que la contraception est toujours illégale. Le seul revenu fixe correspond aux abonnements au Bulletin et aux cotisations des membres. Gérée par des bénévoles ne disposant pas d'un local fixe et devant se déplacer souvent pour donner des conférences et de la formation, l'Association survit grâce au temps et à l'argent que lui donnent les fondatrices.

Dans son objectif de sensibilisation de l'opinion publique sur la planification familiale, le MPPF entreprend une stratégie d'action en trois étapes visant à préparer la population à la diffusion d'informations sur la contraception : il se consacre d'abord à la recherche d'informations et de soutien au niveau international, puis au débat idéologique, et enfin à la formation du personnel médical et social.

Les premières années de la Maternité heureuse sont consacrées à l'étude des réalisations effectuées en matière de planification familiale dans divers pays protestants où des cliniques de *Birth Control* ont été mises sur pied dès la fin du

XIX^e siècle³⁸. Une fois familiarisées avec le contrôle des naissances, les membres de l'Association s'empressent de parcourir la France en organisant des conférences suivies de débats. Pour éviter de faire face à l'interdit concernant la « propagande anticonceptionnelle » ces débats ne sont pas ouverts au public mais généralement demandés par des associations et réservés à leurs membres³⁹. C'est l'occasion pour les opposants de s'exprimer. Or, comme le fait d'assister à ces conférences est sujet à réprobation, peu de spécialistes de la santé osent s'y présenter et témoigner leur appui au Mouvement. La publication du Bulletin *Maternité heureuse* dès 1956 permet d'informer, de façon plus anonyme, les personnalités qui ne peuvent se compromettre en assistant à ces conférences.

Après cette première étape qui visait surtout à permettre à une population avertie de se mêler au débat idéologique concernant le contrôle des naissances, la Maternité heureuse commence la diffusion d'information auprès du personnel social (assistantes sociales, sages-femmes et personnel des maisons de jeunes). Sa campagne met en évidence l'ignorance du personnel social en planification familiale, mais surtout ses réticences puisqu'il n'est pas préparé psychologiquement à aborder une telle question⁴⁰. Parallèlement à la formation des professionnels, le Mouvement ouvre la première permanence, en 1959, au domicile de la secrétaire générale. Grâce au bouche à oreille, cette permanence devient rapidement populaire mais ne peut véritablement répondre aux besoins des femmes qui consultent, pour la plupart, afin

³⁸ M.-A. Weill-Hallé, « Visite en Hollande et en Angleterre. Une enquête sur le « Family planning » », *Maternité Heureuse*, 2, 1957, p. 1-8.

³⁹ M.-A Weill-Hallé, « Inauguration », *Bulletin trimestriel d'information du Mouvement français pour le planning familial*, 19, décembre 1961, p. 2.

⁴⁰ Les assistantes sociales votent en 1958 contre l'admission du MFPP au sein de l'Union internationale des organismes familiaux. C. Valabregue, *Contrôle des naissances et planning familial*, *op.cit.*, note 18, p. 17 et sans auteur, « Activité de l'Association », *Maternité Heureuse*, 7, décembre 1958, p. 35.

de mettre un terme à leur grossesse. Les hôtesses d'accueil peuvent, tout au plus, leur suggérer des moyens d'éviter une prochaine grossesse.

Parallèlement à ces actions clandestines, le Mouvement cherche à intéresser les médias afin de sensibiliser l'opinion publique. Ces derniers font la sourde oreille jusqu'au début des années 1960. La presse féminine, craignant d'abord de s'aliéner une certaine partie de son lectorat, est toutefois la première à s'intéresser au débat, suivie des journaux et de la télévision.

2. LES ANNÉES 1961-1967 : DE LA RÉFLEXION THÉORIQUE À L'ACTION PRATIQUE

Après la sensibilisation de l'élite au contrôle des naissances, c'est l'information à la population qui s'impose par la création de centres de consultation partout au pays. Au cours de la décennie 1960, le Mouvement passe donc de la clandestinité à un « illégalisme de masse »⁴¹. Une avocate membre du MFPF réussit à démontrer que la « loi de 1920 n'interdit que la propagande anticonceptionnelle et non l'usage des contraceptifs, pas plus que leur prescription ou leur vente à titre individuel et sur demande expresse des intéressés »⁴². Elle démontre de plus que, selon la loi de 1901 sur les associations, les informations données par celles-ci à leurs adhérents qui en font la demande ne peuvent être considérées comme de la propagande. Grâce à sa popularité, le MFPF établit donc un nouveau rapport de force avec les autorités, ce qui lui permet d'agir sans avoir à se cacher.

⁴¹ Expression utilisée par Michelle Zancarini-Fournel, *Histoire des femmes en France : XIX^e-XX^e siècles*, Rennes, Presses Universitaires de Rennes, 2005, p. 145.

⁴² Anne-Marie Dourlen-Rollier, « Va-t-on enfin abolir la loi de 1920 ? », *Planning familial*, 13, mars 1967, p. 9.

2.1 Aide à la population par la création de centres de consultation

La première initiative officielle concernant la diffusion d'information à la population est effectuée par Henri Fabre, un jeune gynécologue qui, révolté par les mutilations subies par les femmes qui avortent, souhaite s'engager dans une action plus concrète que celle du regroupement parisien du MFPF⁴³. Il rejoint ainsi un groupe grenoblois membre du Mouvement afin de lutter en faveur de la liberté du couple et de l'individu et contre les avortements clandestins. Son objectif est d'ouvrir au public un centre de consultation et de prescription de la contraception. Ce projet suscite d'abord l'opposition de la direction du MFPF, qui craint qu'une action trop controversée provoque la dissolution de l'Association. On finit par trouver un compromis : la section grenobloise du MFPF prendra l'entièvre responsabilité du projet tandis que la direction ne lui apportera qu'un « soutien officieux ».

L'inauguration du premier centre de consultation s'effectue en juin 1961 et M.-A. Weill-Hallé y assiste, emmenant avec elle de nombreuses personnalités concernées par la question ainsi que des journalistes. Accueilli positivement par la presse, exception faite des publications catholiques, le centre grenoblois connaît une popularité au-delà des espérances de ses fondateurs. Suivant cet exemple, l'équipe parisienne ouvre à son tour un centre quatre mois plus tard⁴⁴. Lors de l'inauguration, la présidente M.-A. Weill-Hallé mentionne qu'influencé par les cliniques de *Birth Control* de la Grande-Bretagne et des États-Unis, où les couples peuvent consulter divers spécialistes (sexologues, psychologues, gynécologues etc.), le MFPF espère

⁴³ Les informations sur Henri Fabre sont tirées de MFPF, *Liberté, sexualités, féminisme : 50 ans de combat du Planning pour les droits des femmes*, *op. cit.*, note 2, p. 30-31.

⁴⁴ M.-A. Weill-Hallé, « Inauguration. Allocution prononcée par madame le Docteur Lagroua-Weill-Hallé, présidente du Mouvement français pour le planning familial », *Bulletin trimestriel d'information du Mouvement français pour le planning familial*, 19, décembre 1961, p. 1-6.

créer bientôt des centres semblables. Pour l'instant ceux qui existent ont pour objectif principal l'éducation de la population.

Le Mouvement connaît une importante expansion au cours de la première moitié de la décennie 1960 : en 1965, on compte, en effet 42 centres ainsi que 37 permanences implantés dans 59 départements⁴⁵. On y trouve des médecins prescripteurs et des hôtesses d'accueil⁴⁶ bénévoles qui se chargent de rassurer les consultantes au sujet de l'utilisation de la contraception et de leur indiquer comment se procurer les objets contraceptifs. Les explications sur la contraception sont toutefois réservées aux médecins prescripteurs. Leur formation est effectuée par le Collège médical du Mouvement.

2.2 Adhérents au Mouvement

Malgré la volonté du MFPP d'atteindre davantage les femmes, des hommes commencent à revendiquer leur place autour des questions de procréation et de planification familiale au cours des années 1960. Le Mouvement s'adresse donc davantage aux couples en encourageant les femmes à venir consulter avec leur mari afin de ne pas écarter celui-ci du processus de décision. Malgré cela, les femmes viennent généralement seules, mais 90%⁴⁷ affirment consulter avec l'assentiment de

⁴⁵ Contrairement au centre, la permanence se charge uniquement de distribuer l'information sur le Mouvement et de remplir les bulletins d'adhésion. On n'y trouve aucun médecin prescripteur. Pour sa part, le centre doit avoir un conseil d'administration où siègent des représentants d'un éventail assez large de professions. MFPP, *Documentation à l'usage des médecins*, s.d., p. 9.

⁴⁶ MFPP, *D'une révolte à une lutte : 25 ans d'histoire du Planning familial*, *op. cit.*, note 2, p. 109-121.

⁴⁷ Les statistiques concernant les adhérents au MFPP proviennent d'un rapport qui a été effectué au centre de Paris en 1962 : Claude, Egnell, « Le planning. Qui y vient ? Pourquoi ? Les sociologues ont la parole », *Planning familial*, 9, mars 1966, p. 13-15. Cinq ans plus tard, une autre enquête est

leur conjoint. La majorité sont des mères de famille qui consultent pour ne plus avoir d'enfants ou tout simplement pour prévoir la prochaine grossesse ; 20% sont de jeunes mariées désirant équilibrer leur situation avant de fonder une famille. La très faible présence de célibataires, de veuves ou de divorcées témoigne de l'importance des déterminants culturels et religieux qui réprouvent les relations sexuelles hors mariage⁴⁸.

2.3 La légalisation de la contraception : un processus long et ardu

Une fois la population sensibilisée au contrôle des naissances⁴⁹, il devient essentiel pour le MFPPF d'obtenir la légalisation de la contraception afin de poursuivre son action et d'éliminer certains obstacles non seulement techniques (importation illégale de matériel contraceptif), mais aussi culturels (hésitation des couples à adhérer au Mouvement craignant de tomber sous le coup de la loi et d'agir contre la morale catholique). Ses pressions publiques augmentent au point que le contrôle des naissances s'inscrit dans le débat électoral à la veille des élections présidentielles de 1965.

menée au sein des lectrices de la revue : Claude Denis, « A propos d'une enquête auprès de notre revue », *Planning familial*, 15, juin 1967, p. 20-21.

⁴⁸ Dans le compte-rendu de la seconde enquête effectuée, l'auteur note, au sujet de la consultation de femmes célibataires : « Parmi les célibataires, on trouve des femmes qui s'intéressent professionnellement au MFPPF par souci d'aide à leur prochain (assistantes sociales, directrices d'écoles, maternelles, notamment). Il semble bien que l'enquête présente ait ouvert le dialogue surtout avec des couples cherchant à harmoniser leur vie familiale et conjugale ». C. Denis, « A propos d'une enquête auprès de notre revue », *loc. cit.*, note 47, p. 20-21. Est-ce le Mouvement qui évite de s'adresser aux femmes célibataires ou est-ce tout simplement celles, qui, parmi elles, ont une vie sexuelle, n'osent consulter un mouvement qui prône la maternité heureuse et la vie familiale ?

⁴⁹ Le Mouvement passe de 6000 adhésions en 1961 à 95 000 en 1967. MFPPF, *Liberté, sexualités, féminisme : 50 ans de combat du Planning pour les droits des femmes*, *op. cit.*, note 2, p. 34.

François Mitterrand, soutenu par le Parti communiste, maintenant en faveur du Mouvement, devient alors le premier candidat à se prononcer pour l'abrogation de la loi de 1920, ce qui porte le débat sur la contraception sur la scène nationale⁵⁰. Afin de retarder le positionnement du gouvernement sur la question, le ministre de la Santé met sur pied une commission, exclusivement masculine, qu'il charge d'étudier les conséquences de la prise de contraceptifs oraux sur la santé. Celle-ci déclare l'innocuité de la pilule contraceptive, ce qui relance le débat dans les médias⁵¹. Le MFPPF est toutefois déçu de constater que la discussion ne tourne qu'autour des aspects médical et législatif et ne semble pas considérer la condition de la femme ou de l'enfant. L'élection du général de Gaulle à la présidence de la République retardera finalement toute procédure de changement de loi puisque celui-ci s'affiche contre la libre maternité.

Le rapport de force créé par le Mouvement après dix ans de lutte permet à celui-ci de travailler en toute légitimité malgré l'interdiction de 1920. Il multiplie d'abord ses conférences et publications dans le but de sensibiliser davantage l'opinion publique. Il participe aussi à toutes les structures de consultation et de réflexion sur le sujet et poursuit ses pressions auprès du corps médical en développant notamment la formation assurée par son Collège médical aux niveaux national et régional⁵². Le nombre de médecins prescripteurs s'accroît fortement ; ils considèrent que de ne pouvoir prescrire la contraception est une atteinte à leur liberté d'action. En 1966, le conseil de l'Ordre des médecins provoque un revirement de

⁵⁰ Sans auteur, « Où en sommes-nous ? Les élections présidentielles », *Planning – Actualités*, 1, décembre 1965, p. 4-5.

⁵¹ Sans auteur, « Le rapport de la Commission ministérielle », *Planning – Actualités*, 3, avril 1966, p. 1-3.

⁵² MFPPF, *D'une révolte à une lutte : 25 ans d'histoire du Planning familial*, op. cit., note 2, p. 144.

situation pour le moins étonnant en affirmant que désormais « les médecins sont libres de donner les conseils et les informations qu'ils jugent utiles »⁵³. Cette décision est, sans doute, motivée par la peur de l'Ordre de perdre le contrôle médical sur les divers moyens contraceptifs lorsque ceux-ci seront légalisés. Le conseil ajoute toutefois qu'il ne désire pas abroger la loi de 1920 mais bien la modifier, et qu'il souhaite la suppression des centres de consultation du MFPPF après le vote de la nouvelle loi.

C'est à cette époque que Lucien Neuwirth, député de l'Union pour la défense de la République (UDR) qui entretient des liens avec certains dirigeants du MFPPF, dépose une proposition de modification de la loi. Après d'importants amendements, la loi est promulguée le 28 décembre 1967 : en plus d'interdire la propagande antinataliste, elle limite la vente de produits contraceptifs sur ordonnance médicale en pharmacie, exige des mineures de moins de vingt et un ans le consentement des parents, soumet les centres de planification familiale à l'agrément ministériel et réserve la publicité sur les produits contraceptifs aux seuls médecins et pharmaciens⁵⁴.

La légalisation de la contraception crée des divisions entre la base et la direction du MFPPF. Les spécialistes qui dirigent le Mouvement se révèlent plutôt satisfaits. Pour M.-A. Weill-Hallé, qui a démissionné peu avant la promulgation de la loi, celle-ci est une grande victoire. Le Mouvement a atteint son objectif. Concernant

⁵³ Sans auteur, « Le conseil de l'Ordre dans la bonne voie », *Planning – Actualités*, 6, octobre 1966, p. 8.

⁵⁴ Sans auteur, « Planning dans le monde. France : La législation sur la régulation des naissances est modifiée », *Planning familial*, 18, mars 1968, p. 26.

l'accueil dans les centres qui est effectué par des militants non-spécialistes, elle déclare que les missions d'éducation sexuelle et d'information contraceptive doivent maintenant être confiées à des médecins⁵⁵.

Chez les militantes, les réactions sont plus diversifiées. Pour certaines, la loi est une victoire, en effet ; la plupart des conseillères sont des femmes au foyer qui voient dans la légalisation de la contraception l'occasion de mettre de côté leur action bénévole pour obtenir un emploi salarié comme conseillères en planification familiale. Mais la base militante plus radicale ne peut se résoudre à participer à la transformation du MFPP en structure de service social et s'indigne du temps que met l'État à appliquer les décrets de la loi⁵⁶. Elle veut en faire un mouvement de lutte dénonçant les oppressions et les inégalités et militant en faveur de la libération de la femme. Souhaitant se voir confier la gestion de la contraception par l'État, la direction du Mouvement en collaboration avec certaines militantes, décide donc, lors de son congrès de 1968, de demander la reconnaissance d'utilité publique qui ne lui sera pas accordée. Selon Isabelle Friedmann, l'État préférait attendre la mise en place d'associations moins suspectes que le MFPP⁵⁷.

⁵⁵ M.-A. Weill-Hallé, «Rapport moral présenté par Madame Weill-Hallé à l'assemblée générale du 10 mars à Lyon », *Revue trimestrielle du Mouvement Français pour le Planning Familial*, 25, juin 1963, p. 5-13 et MFPP, *D'une révolte à une lutte : 25 ans d'histoire du Planning familial*, *op. cit.*, note 2, p. 273.

⁵⁶ L'application des décrets de la loi, qui devait s'effectuer dans les six mois suivant sa promulgation, s'échelonnera sur cinq années. Juste avant que l'avortement ne s'inscrive au sein des débats politiques, l'État remanie, en 1974, la loi Neuwirth dont tous les décrets ne furent appliqués qu'en 1972. Il élargit la diffusion de la contraception aux mineures et institue le remboursement partiel par la Sécurité sociale. J. Mossuz-Lavau, *Les lois de l'amour. Les politiques de la sexualité en France (1950-2002)*, *op. cit.*, note 6, p. 57, 62-67.

⁵⁷ Lucien Neuwirth, député, affirme à ce sujet que « le Planning était considéré par certains comme le serviteur du diable, de Satan.». Il ajoute : « J'avais même un collègue qui voulait qu'on mette le Planning hors la loi ! ». MFPP, *Liberté, sexualités, féminisme : 50 ans de combat du Planning pour les droits des femmes*, *op. cit.*, note 2, p. 64-65.

Les événements de Mai 68 et tous les changements sociaux qu'ils entraînent jouent un grand rôle dans la réorientation du MFPP. Les femmes descendent dans les rues et revendiquent notamment la maîtrise exclusive de leur corps. Au sein du Mouvement, ce vent de révolte permet aux militantes de revendiquer davantage d'autonomie face à la direction. Incitées à garder le silence sur l'avortement malgré les demandes des femmes qui consultent, et confrontées aux inégalités sociales dans l'accès à la contraception, les militantes les plus radicales désirent s'engager plus ouvertement contre toute législation répressive de l'avortement ainsi que pour une meilleure diffusion de la contraception. Voter une loi ne suffit pas, disent-elles, encore faut-il changer les mentalités.

3. APRÈS 1967 : LA POLITISATION DU MOUVEMENT ET SA LUTTE POUR LA LIBÉRALISATION DE L'AVORTEMENT

Le MFPP se penchait déjà depuis quelques années sur la question de l'avortement, pour s'y opposer et souhaiter l'éliminer. C'est dans cet esprit qu'est organisé, en 1966, le premier colloque français sur l'avortement. Deux des principales conclusions de ce colloque sont que la diffusion de la contraception représente l'une des meilleures armes pour éliminer l'avortement et que le MFPP doit constituer une commission d'étude et de recherche sur le sujet⁵⁸. Il crée donc une association parallèle, l'Association pour l'étude de l'avortement (ANEA), dirigée par les spécialistes du MFPP, et à laquelle les militantes de la base n'ont pas accès⁵⁹. Cette structure d'étude et de recherche défend une conception de l'avortement de type

⁵⁸ Sans auteur, « Planning dans le monde. France : colloque international sur l'avortement », *Planning Familial*, 11, septembre 1966, p. 23-24 ; et sans auteur, « Le colloque sur l'avortement », *Planning – Actualités*, 6, octobre 1966, p. 41.

⁵⁹ Au sujet de l'ANEA, les informations qui suivent sont tirées de MFPP, *D'une révolte à une lutte : 25 ans d'histoire du Planning familial*, op. cit., note 2, p. 191.

prophylactique, c'est-à-dire acceptable seulement dans des situations jugées dramatiques par un comité de spécialistes (praticiens, travailleurs sociaux et juristes)⁶⁰. L'ANEA ne traite donc pas de l'avortement d'un point de vue féministe et se concentre plutôt sur l'aspect technique des avortements clandestins et médicaux. Cette position ne peut être acceptée par la base du Mouvement, qui revendique la liberté de choix pour la femme.

Influencé par le Mouvement de libération des femmes (MLF) créé en 1970⁶¹, puis par le Mouvement pour la Libération de l'Avortement (MLA)⁶² auquel participe notamment Simone Iff, militante radicale du Planning Familial, le MFPF prend officiellement position sur la question. Lors de son congrès de juin 1971, ce dernier se déclare contre l'avortement mais pour la liberté d'avorter, et récuse toute législation répressive en ce domaine⁶³. Le problème des avortements clandestins éclate cependant au grand jour lors du procès Bobigny : en novembre 1972, une jeune fille de 17 ans comparaît sous l'inculpation d'avortement. Plusieurs personnalités ainsi que Simone Iff, en tant que vice-présidente du MFPF, s'expriment en faveur de la légalisation de l'avortement et la presse se saisit de l'affaire.

⁶⁰ En 1973, l'ANEA présente à la presse une proposition de loi qui autorise l'avortement en cas de risque pour la santé physique et mentale de la mère ou du fœtus, en cas de grossesse résultant d'un viol ou d'inceste et pour certains cas sociaux. L'accord de deux spécialistes doit être donné avant que l'intervention ne soit pratiquée en milieu hospitalier. A.-M. Dourlen-Rollier, « Avortement : du nouveau en France », *Planning familial*, 8, octobre 1970, p. 36.

⁶¹ Le Mouvement de Libération des Femmes est le premier à revendiquer l'avortement libre et gratuit ouvertement comme un droit. Quelques militantes du MFPF se joignent à ce mouvement à titre personnel avant que le MFPF ne prenne officiellement position à son tour. MFPF, *Liberté, sexualités, féminisme : 50 ans de combat du Planning pour les droits des femmes*, *op. cit.*, note 2, p. 82.

⁶² Le Mouvement pour la Libération de l'Avortement participe notamment à la publication dans *Le Nouvel Observateur* d'avril 1971, au « Manifeste des 343 avortées » dans lequel 343 femmes, dont plusieurs personnalités connues et militantes du MFPF, s'accusent du délit d'avortement et réclament l'avortement libre. X. Gauthier, *Naissance d'une liberté*, *op. cit.*, note 5, p. 129-130.

⁶³ André Lwoff, « Le 8^e congrès du Mouvement français pour le planning familial », *Planning familial*, 13, octobre 1971, p. 26.

Au congrès en juin 1973, alors que les militantes les plus radicales deviennent majoritaires au sein du Mouvement, Simone Iff, militante sans titre ni diplôme, est nommée à la présidence. Le MFPP rejoint alors ouvertement la lutte du mouvement féministe en faveur de l'avortement et de la contraception libres et gratuits⁶⁴. En collaboration avec de nombreuses organisations, il n'hésitera pas, encore une fois, à agir illégalement pour servir sa cause.

Avec d'autres associations telles que le Mouvement de Libération des Femmes et certains représentants politiques de gauche, le MFPP a en effet formé en avril 1971, le Mouvement pour la libération de l'avortement et de la contraception (MLAC)⁶⁵. Se donnant pour but « de sortir l'avortement de la clandestinité », le MLAC pratique dès le départ des avortements dans les permanences du MFPP et organise des départs collectifs vers l'Angleterre et la Hollande, où l'avortement est légal. La pratique d'avortements illégaux n'est cependant qu'un outil utilisé par le MLAC pour faire avancer sa cause, qui est la suppression de la loi de 1920 criminalisant l'avortement. Pour preuve, le Mouvement cesse cette pratique dès que le pouvoir politique prend la décision de légiférer sur la question, en 1974. En septembre 1973, le MFPP envoie une délégation présenter un rapport à la commission chargée d'étudier les projets de loi sur l'avortement. Il préconise l'avortement libre et ce, tant que l'information et l'éducation à la parenté responsable

⁶⁴ MFPP, *D'une révolte à une lutte : 25 ans d'histoire du Planning familial*, *op. cit.*, note 2, p. 210-211.

⁶⁵ Les informations au sujet du MLAC sont tirées de MFPP, *Liberté, sexualités, féminisme : 50 ans de combat du Planning pour les droits des femmes*, *op. cit.*, note 2, p. 118-124.

ne seront pas apportées à tous les jeunes et que les démarches pour obtenir une contraception ne seront pas facilitées financièrement pour tous⁶⁶.

Le 17 janvier 1975, après quelques mois de débats parlementaires, une loi temporaire assez éloignée de celle tant rêvée par les féministes est promulguée pour une durée de 5 ans⁶⁷: l'interruption de grossesse est autorisée après trois consultations médicales et une semaine de réflexion et doit être pratiquée en milieu hospitalier. Elle ne peut être effectuée sur un fœtus de plus de dix semaines et la clause de conscience peut être avancée par un médecin pour refuser d'intervenir. La situation vécue lors de la légalisation de la contraception se répète : la loi paraît trop restrictive aux militants, on dispose de peu de moyens pour la faire appliquer et surtout on fait face à la réticence d'une grande partie du corps médical. Le MLAC se dissout alors ; le MFPF poursuit sa lutte. Réclamant l'avortement libre et gratuit ainsi que la mise en place de moyens visant à diminuer le recours à l'avortement, les militants sont toutefois profondément déçus, en 1979, lors du nouveau vote sur la loi : tous les amendements visant à libéraliser l'avortement proposés par la gauche sont refusés. Mais le texte est tout de même légèrement modifié en ce qu'il oblige le conseil d'administration de chaque hôpital à créer un centre d'IVG (interruption volontaire de grossesse), y compris en cas de recours à la clause de conscience d'un ou de la totalité des médecins de l'établissement. Ce n'est qu'en 1982, après l'adoption d'un décret permettant le remboursement de l'IVG par la Sécurité sociale,

⁶⁶ MFPF, *L'avortement et la loi. Rapport de la délégation du MFPF à l'Assemblée nationale*, 19 septembre 1973, p. 2.

⁶⁷ Au sujet de la loi de 1975, nous avons tiré nos informations de MFPF, *D'une révolte à une lutte : 25 ans d'histoire du Planning familial*, op. cit., note 2, p. 236 ; et J. Mossuz-Lavau, *Les lois de l'amour*, op. cit., note 6, p. 130-138.

que le MFPF se réoriente et deviendra un mouvement national d'éducation populaire et de lutte contre l'oppression sexuelle.

CONCLUSION

D'une petite association clandestine formée de quelques bénévoles, le Mouvement français pour le planning familial est devenu si populaire qu'il finit par rassembler des hommes et des femmes de toutes les classes sociales. En l'espace d'à peine quinze ans, il connaît de profonds changements non seulement au niveau de sa structure mais aussi au sein de son discours : d'une association féminine en faveur de la légalisation de la contraception pour contrer l'avortement, il devint une association mixte scientifique et puis résolument féministe en faveur de l'avortement libre et gratuit. Cette évolution fit de celui-ci, un mouvement aux premières loges non seulement de la lutte en faveur de la légalisation de la contraception mais aussi de celle pour l'avortement libre et gratuit.

Malgré un contexte culturel, politique et religieux différent, le CPFQ a lui aussi milité en faveur de la légalisation de la contraception et de la libéralisation de l'avortement. Il a de plus énormément travaillé à la diffusion de la planification familiale au sein de toutes les couches de la population. Guidés par les mêmes objectifs, ces deux mouvements évoluent cependant de façon bien différente, car ils défendent chacun leur vision particulière de la contraception et des moyens de diffusion. Une comparaison de ces deux mouvements saura très certainement appuyer notre argumentation sur l'originalité du CPFQ.

CHAPITRE 4

Différences et similitudes de deux mouvements guidés par une même problématique

INTRODUCTION

Bien qu'en accord sur le principe qu'une diffusion de la planification familiale soit nécessaire, le Mouvement français pour le planning familial (MFPPF) et le Centre de planification familiale du Québec (CPFQ) divergent quant à leur structure, à l'idéologie qui les anime et aux stratégies d'action qu'ils empruntent pour parvenir aux objectifs qu'ils se sont fixés. Ces différences peuvent en partie s'expliquer, à notre avis, par les contextes particuliers dans lesquels évoluent le MFPPF et le CPFQ.

Le Mouvement français est créé dans les années 1950 alors que les initiatives concernant le contrôle des naissances, provenant pour la plupart du mouvement néo-malthusien, demeurent marginales, fortement réprimées par l'État et réprouvées par l'Église catholique. Le MFPPF représente donc le premier véritable mouvement d'envergure et fait face à d'importantes résistances puisqu'on l'associe aux néo-malthusiens et qu'on l'accuse de vouloir limiter les naissances. Il doit ainsi lutter pendant près de dix ans pour obtenir la légalisation de la contraception.

Le CPFQ est, quant à lui, créé alors que le Mouvement français est sur le point d'obtenir cette légalisation. Contrairement au MFPF, le Centre québécois naît dans une importante période de changements socioculturels. En matière de diffusion de la contraception, le chemin lui est déjà tracé par quelques organismes tels que le Service de Préparation au Mariage et le Service de régulation des naissances (Seréna), qui travaillent en accord avec l'Église catholique, ainsi que par l'Association pour la planification familiale de Montréal (APFM), une organisation multiconfessionnelle. Malgré une réaction sociale relativement positive, le Centre doit tout de même faire ses preuves puisqu'il adopte des stratégies d'action et un discours pour le moins novateurs. La population et les autorités semblent toutefois plus sensibilisées à la question comme en témoigne le court laps de temps qui s'écoule entre la création du CPFQ, en 1967, et la légalisation de la contraception ainsi que la libéralisation de l'avortement sous conditions, en 1969.

À quelques années de distance, les deux mouvements sont donc créés dans l'illégalité et doivent affronter les craintes de certains groupes de la population face à une régression critique des naissances ainsi que les réticences des autorités civiles et religieuses. Afin de poursuivre leur action, le CPFQ et le MFPF ont adopté des stratégies différentes. Ceci peut s'expliquer non seulement par le contexte des deux pays et des deux époques, mais aussi par les personnalités très différentes des deux fondateurs. Dans ce chapitre nous nous proposons de comparer ces deux mouvements au niveau de leur structure, de leur discours en matière de contraception et d'avortement, de leurs actions auprès de la population et de leur implication dans le domaine politique.

1. CONTEXTE DE CRÉATION ET D'ÉVOLUTION DES MOUVEMENTS FRANÇAIS ET QUÉBÉCOIS

1.1 La planification familiale associée à une régression critique des naissances

Au moment de leur fondation respective, et même si celle du MFPP survient dix ans plus tôt, les deux mouvements doivent affronter les accusations portées contre la planification familiale, principalement à cause de ses implications démographiques appréhendées. On craint, en effet, le vieillissement de la population si la fécondité des couples n'assure plus le niveau de natalité nécessaire au renouvellement des générations. Ces craintes sont vives tant en France, marquée par la lutte entre néo-malthusiens et natalistes, qu'au Québec, où le contrôle des naissances est perçu par certains comme une menace à la survie du peuple canadien-français.

Dans un article paru dans le Bulletin du MFPP en 1960, le démographe Alfred Sauvy explique que les craintes des populationnistes et des démographes s'expliquent par la situation particulière de la France, où la famille « est de tradition profondément malthusienne »¹. Il ajoute que la mise sur pied d'une politique familiale à la fin de la Seconde Guerre mondiale permit à la France de retrouver un taux de natalité satisfaisant pour les démographes, qui craignent désormais que la diffusion de la contraception ne détruise l'équilibre atteint. Le ministre Michel Debré, chargé de l'Économie et des Finances, déclare aussi en 1968 qu'« il est impensable d'imaginer que la pilule soit compatible avec un développement de la

¹ Alfred Sauvy, « La démographie devant la prévention des naissances », *Maternité heureuse*, 14, septembre 1960, p. 6. Les sources manuscrites et imprimées concernant le MFPP ont été consultées au Centre du MFPP de Paris.

natalité »². Jusqu'à la légalisation de la contraception, le Mouvement doit donc faire face aux attaques de ses opposants, qui l'accusent de vouloir limiter les naissances par voie de propagande anticonceptionnelle et de faire campagne en faveur de la liberté sexuelle³.

C'est pour contrer ces attaques que le MFPF cherche à se distinguer des néo-malthusiens en présentant ses buts comme contraires à ceux poursuivis par le néo-malthusianisme. Il est toutefois difficile de s'en dissocier puisque les deux mouvements visent un meilleur contrôle des naissances permettant la venue au monde d'enfants désirés⁴. Le MFPF cherche donc à présenter le contrôle des naissances comme un événement positif et affirme, dans son premier bulletin, qu'il favorise d'abord l'épanouissement familial en développant « la notion constructive et dynamique de l'enfant désiré, dans une famille prête à l'accueillir et dont la venue est une source de joie et d'enrichissement »⁵. Les fondatrices tentent de plus de démontrer qu'on cherche à enfermer les femmes dans un faux dilemme, lorsqu'on oppose leur intérêt individuel et l'intérêt démographique et national : selon M.-A. Weill-Hallé, « travailler à la sauvegarde de l'un est la meilleure garantie pour la sauvegarde de l'autre »⁶.

² Henri de Saint-Blanquat, « Y aura-t-il moins de petits Français à cause de la pilule ? », *Planning familial*, 5, mars 1970, p. 27.

³ Van Emde Boas, « Les résistances psychologiques au planning familial », *Revue trimestrielle du Mouvement français pour le planning familial*, 21, juin 1962, p. 19.

⁴ À ce sujet, Paul Robin, fondateur du mouvement néo-malthusien français affirme en 1900 : « Femmes, sœurs bien-aimées, si vous jugez que votre situation matérielle et les autres circonstances ne vous permettent pas actuellement d'avoir un enfant dans de bonnes conditions de naissance, de lui donner les soins de toute nature et l'éducation attentive dont il aurait besoin, vous avez le droit et le devoir de vous abstenir d'être mère... ». MFPF, *D'une révolte à une lutte : 25 ans d'histoire du planning familial*, Tierce, Paris, 1982, p. 15.

⁵ Sans auteur, « Petit dictionnaire », *Maternité heureuse*, 1, 1956, p. 1-2.

⁶ Marie-Andrée Weill-Hallé, « Raisons d'être de notre association », *Maternité Heureuse*, 1, 1956, p. 3.

Le MFPF attaque d'abord la loi répressive de 1920 qui n'a pas, selon lui, permis d'atteindre les résultats souhaités par ses défenseurs, soit la diminution des avortements clandestins et une hausse du taux de natalité. La natalité n'a effectivement cessé de baisser que lorsque des mesures sociales favorisant la famille ont été adoptées dans les années 1940. Ceci démontrerait, selon le MFPF, que les comportements en matière de fécondité ne sont pas influencés par une législation mais par une politique familiale⁷. Pour appuyer cet argument, le Mouvement n'hésite pas à donner l'exemple de l'URSS et des États-Unis, où la contraception est autorisée sans que cela ait entraîné une baisse de la natalité⁸.

Le second argument avancé par le MFPF concerne les motivations profondes des couples venus consulter dans les centres de planning familial. Selon une de ses enquêtes, la moitié d'entre eux désiraient avoir d'autres enfants et ce, alors qu'ils en avaient presque autant que la moyenne nationale (2,1 contre 2,5). Puisque, au vu de ces chiffres, la régulation des naissances apparaît déjà très courante en France, mais pas toujours par des moyens favorisant l'équilibre psychologique du couple et la santé de la femme, la légalisation de la contraception est vue comme une manière plus simple et moins dangereuse d'élargir cette pratique⁹.

⁷ Dans une conférence donnée aux conseillers d'éducation sexuelle et de préparation au mariage, le médecin Suzanne Képès mentionne que « le taux des naissances n'est pratiquement pas influencé par la diffusion de méthodes contraceptives mais l'est par contre, très largement, par une ambiance collective générale favorable à la famille ». La Maternité heureuse, *Cycle de conférences pour la formation des conseillers d'éducation sexuelle et de préparation au mariage. Le Planning familial. Conférence de Madame le Docteur Képès*, s.d., p. 7.

⁸ Andrée Michel, « Démographie et planning familial », *Planning familial*, 10, juin 1966, p. 9-12 et Jacques Sabran, « Contraception libre et natalité », *Planning familial*, 20, septembre 1968, p. 14-19. Dans ce dernier article, l'auteur effectue une comparaison entre six pays occidentaux dont trois bénéficient d'une législation favorable à la contraception.

⁹ A. Michel, « Démographie et planning familial », *loc. cit.*, note 8, p. 9-12.

La crainte de la régression des naissances est aussi particulièrement prononcée au Québec au cours des années 1960. En pleine ferveur nationaliste, la survie du peuple canadien-français prend une nouvelle importance. Le docteur Paul Parrot, directeur des Services de la démographie du Québec, sème l'inquiétude en janvier 1967 lorsqu'il affirme qu'au rythme où la natalité diminue, «l'accroissement naturel de la population québécoise sera nul dans dix ans»¹⁰. La «limitation des naissances»¹¹ ainsi que l'absence de législation en faveur de la famille sont rapidement identifiées comme des menaces à la survie de la nation canadienne-française. Selon Jean Lesage, chef du Parti Libéral du Québec alors dans l'opposition, la solution réside dans la mise sur pied d'une «politique de natalité» qui favoriserait la sécurité économique des familles¹².

Jacques Henripin, directeur du Département de démographie de l'Université de Montréal, se fait alors rassurant¹³: la régression des naissances ne serait pas inquiétante pour le moment, puisque leur nombre suffirait encore au renouvellement de la population. Les couples chercheraient d'ailleurs davantage à espacer qu'à limiter les naissances. Cependant, lors d'une conférence au symposium international sur la

¹⁰ Sans auteur, « Si le taux de natalité continue à baisser, l'accroissement de la population sera nul au Québec dans dix ans », *Le Devoir*, 20 janvier 1967, p. 9. Cité dans : Renée Cloutier, *Introduction à la planification familiale*, s.d., p. 3. Les sources manuscrites et imprimées concernant le CPFQ ont été, en majeure partie, consultées dans un fonds d'archives conservé actuellement chez notre codirectrice de recherche, madame Diane Gervais et qui lui a été confié par Seréna, membre du comité aviseur du CPFQ.

¹¹ Philippe Garigue, doyen de la Faculté des sciences sociales de l'Université de Montréal mentionne à ce sujet : « La limitation des naissances, que beaucoup croyaient être une sagesse nécessaire à l'amélioration des conditions de vie, porte maintenant le Québec au bord de la plus gigantesque erreur collective : celle du refus de son existence ». Jean Francoeur, « Philippe Garigue met dramatiquement en lumière les conséquences que peut avoir la limitation des naissances sur l'avenir du Québec », *Le Devoir*, 27 février 1967, p. 3. Cité dans : Renée Cloutier, *Introduction à la planification familiale*, *op. cit.*, note 10, p. 3.

¹² Sans auteur, « Lesage : une politique de natalité adaptée aux conditions de la province », *Le Devoir*, 7 février 1967, cahier 2, p. 9. Cité dans : Renée Cloutier, *Introduction à la planification familiale*, *op. cit.*, note 10, p. 3.

¹³ Jacques Henripin, « La chute du taux de natalité au Québec. Le problème appelle une étude approfondie et pressante mais ne justifie pas l'affolement », *Le Devoir*, 1^{er} mars 1967, p. 5. Cité dans : Renée Cloutier, *Introduction à la planification familiale*, *op. cit.*, note 10, p. 3.

planification familiale, Henripin s'inquiète cette fois de la généralisation de la contraception. Concevant que celle-ci soit nécessaire dans toutes les sociétés et qu'il reste un immense travail de diffusion à faire au sein des pays développés et sous-développés, il s'interroge : « Lorsque le contraceptif parfait sera à la portée de tous, quel niveau de fécondité en résultera-t-il et par quels moyens les sociétés feront-elles face aux inconvénients d'une fécondité dirigée qui pourrait être trop forte ou trop faible ? »¹⁴.

En 1972, des craintes se font aussi sentir parmi les nationalistes alors que le gouvernement provincial charge un comité provisoire de définir les objectifs d'une éventuelle politique de planification familiale. Serge Mongeau et Lise Fortier, deux médecins du CPFQ, figurent parmi les sept membres du comité. Dans un article paru dans *l'Action nationale*, on s'étonne de la présence au sein du comité de ces « apôtres de la dénatalité au Québec » puisque « dans les faits, leurs arguties en faveur de la promotion féminine, de la liberté sexuelle, et de la planification familiale [...] n'ont obtenu qu'un seul effet : une crise effroyable »¹⁵.

Dans ce contexte, l'Association pour la planification familiale de Montréal (APFM), mouvement précurseur du CPFQ, cherche à dissocier diffusion de la contraception et régression des naissances. À sa fondation, en 1964, elle insiste notamment sur la distinction à faire entre la « restriction des naissances » et la « planification des naissances » ; en 1968, elle reproduit un article de Jacques Sabran

¹⁴ J. Henripin, *Planification familiale et démographie, conférence donnée au Symposium international sur la planification familiale*, Montréal, 29 septembre 1967, p. 1.

¹⁵ Sans auteur, « Comment se préparent les politiques ? », *L'Action nationale*, LXI, 5, janvier 1972, p. 419.

paru dans le Bulletin du MFPF deux ans auparavant, qui tend à démontrer que ce n'est pas la diffusion de la contraception qui provoque une baisse de la natalité mais plutôt des facteurs sociaux et économiques¹⁶.

Le CPFQ cherche à son tour à innocenter la planification familiale des maux dont ses opposants la chargent. Son pamphlet explicatif manifeste un souci de rassurer les intervenants comme la population : le Centre, peut-on y lire, tiendra compte de la situation démographique de la province dans l'élaboration de ses politiques¹⁷. En fait, le Centre cherche surtout, d'une part à sensibiliser les participants à ses formations à l'urgence d'agir pour que diminuent les naissances non désirées et, d'autre part, à encourager le gouvernement à se doter d'une politique familiale de soutien aux parents dans l'éducation de leurs enfants¹⁸. Loin de vouloir diminuer à tout prix le nombre des naissances, le CPFQ cherche plutôt à provoquer des changements sociaux et politiques qui permettraient aux couples de désirer librement un enfant et d'augmenter les dimensions de leur famille sans nuire à l'épanouissement des deux partenaires¹⁹.

Or, à la suite de la légalisation de la contraception, aucune politique de natalité n'est élaborée par le gouvernement, ce qui fait craindre le pire au CPFQ. Après avoir préconisé durant quatre ans une « parenté responsable » dans laquelle « l'individu est

¹⁶ A. Michel, « Démographie et planning familial », *loc. cit.*, note 8, p. 9-12 cité dans le *Bulletin de l'APFM*, 4, 3, printemps 1968, p. 2-3. Il faut noter qu'un an après sa fondation, l'APFM cherche à s'affilier au MFPF puisque les deux associations partagent, selon elle, les mêmes intérêts et que cela faciliterait les échanges d'information.

¹⁷ Service des archives et de gestion des documents de l'Université du Québec à Montréal, Fonds d'archives du Centre de planning familial du Québec, 113P-160/1, Pamphlet *Le Centre de planning familial du Québec*.

¹⁸ J. Henripin, *Planification familiale et démographie*, *op. cit.*, note 14, p. 6.

¹⁹ Hubert Charbonneau et Serge Mongeau, *Naissances planifiées Pourquoi ? Comment ?*, Montréal, Éditions du Jour, 1966, p. 22.

le principal arbitre de ses choix parentaux »²⁰, le personnel du Centre s'interroge, à son tour, sur les conséquences de cette priorité accordée aux intérêts individuels sur les intérêts collectifs de la nation québécoise, et en particulier sur la capacité de la population francophone de se maintenir. Cette profonde remise en question provoque la réorientation du CPFQ, qui veut presser Québec d'adopter des mesures favorisant la famille²¹. L'inaction du gouvernement témoigne-t-elle de son peu d'intérêt pour cette question ?

1.2 Les deux mouvements face aux autorités civiles et religieuses

La crainte de la régression des naissances provoque, sans aucun doute, des résistances de la part de certains groupes de la population et fait aussi réagir les autorités civiles et religieuses québécoises et françaises. Plus prononcée en territoire français, cette résistance conduira le MFPF à adopter une stratégie de plus en plus offensive, tandis que le CPFQ, au contraire, a plutôt cherché à établir une certaine collaboration avec les autorités.

Le MFPF est le premier mouvement français d'envergure qui se consacre à la planification familiale. Ses pionniers tentent de faire tomber les importantes résistances qu'ils rencontrent par la diffusion d'information tout en gardant prudence. Comme l'affirme M.-A. Weill-Hallé lors d'une assemblée générale de la Maternité heureuse : « Notre ligne de conduite, dès le début, fut claire : amener l'opinion publique et les autorités de ce pays à réfléchir à ce grave problème, mais il n'était pas

²⁰ André Cormier, « La philosophie du planning familial est-elle périmée? », *Nouvelles du CPFQ*, 5, 2, mars-avril 1971, p. 1-2.

²¹ S. Mongeau, « La planification des naissances résituée », *Nouvelles du CPFQ*, 5, 5, septembre-octobre 1971, p. 2.

question pour nous de contrevenir aux lois en vigueur »²². Pendant ses dix premières années d'existence, le MFPP réussit à mobiliser l'opinion publique et à démontrer que la loi de 1920 est obsolète. Ainsi, c'est la population qui impose le débat sur la légalisation de la contraception au cours des élections présidentielles de 1965. Quelques propositions de loi avaient bien été déposées par la gauche socialiste depuis 1956, mais aucune n'avait été discutée²³. Soutenu par de nombreuses personnalités ainsi que par l'opinion publique et protégé par une loi incomplète comme l'a démontré une avocate membre du MFPP²⁴, le Mouvement s'engage assez rapidement dans une lutte plus agressive. Dès 1957, il prescrit et importe du matériel contraceptif et en 1973, il se met officiellement à pratiquer des avortements, alors que tout cela est encore interdit²⁵. Du coup, l'État juge le Mouvement trop subversif pour lui confier la gestion des services de planification familiale, une fois la contraception légalisée, et lui préfère « des associations plus représentatives de la morale traditionnelle et souvent d'obédience confessionnelle »²⁶. Le MFPP doit ainsi attendre près de 15 ans pour obtenir ses premières subventions à l'échelon national. Celles-ci lui sont entièrement supprimées à peine deux ans plus tard, quand il se met à promouvoir la libéralisation de l'avortement et l'accès libre des mineures à la contraception.

²² Evelyne Sullerot, « Assemblée générale de l'Association. Extraits du rapport moral par madame Sullerot, secrétaire générale, 19 octobre 1957 », *Maternité Heureuse*, 4, 1957, p. 2.

²³ Au sujet de ces propositions de loi, nous avons consulté Geneviève Texier, « La maternité consciente, élément fondamental de la dignité humaine », *Maternité heureuse*, 8, mars 1959, p. 4-9 ; et sans auteur, « Texte de la proposition de loi déposée le 28 avril 1961 à l'Assemblée nationale par MM. Dejean, Regaudie et les membres du groupe socialiste », *Bulletin trimestriel d'information du Mouvement français pour le planning familial*, 17, juin 1961, p. 15-16.

²⁴ Au sujet de cette loi incomplète voir la deuxième section du chapitre 3, p. 105.

²⁵ A ce sujet voir : M.-A. Weill-Hallé, « Mise au point », *Revue trimestrielle du Mouvement français pour le planning familial*, 20, mars 1962, p. 2 et MFPP, *Liberté, sexualités, féminisme. 50 ans de combat du planning pour les droits des femmes*, ouvrage conçu et rédigé par Isabelle Friedmann, Paris, La Découverte, 2006, p. 118.

²⁶ Concernant la relation entre le MFPP et l'État français voir : MFPP, *D'une révolte à une lutte, op. cit.*, note 4, p.327.

En désaccord avec la loi en vigueur qui interdit toute diffusion d'information ou vente de produits contraceptifs, Serge Mongeau, de son côté, recherche néanmoins le consensus avec les autorités civiles et religieuses. Cela peut s'expliquer par le contexte particulier au Québec. Jugeant que le travail social est plus utile que la médecine pour régler les problèmes des milieux défavorisés, Serge Mongeau suit une formation à l'École de service social de l'Université de Montréal et compte sur les agences sociales pour favoriser la planification familiale. Or, bien qu'elles emploient un nombre grandissant de travailleurs sociaux professionnels laïcs, la grande majorité des agences sont encore gérées par l'Église tout au long des années 1960, et déjà entièrement financées par l'État, d'où la nécessité d'une bonne entente entre tous ces partenaires et le CPFQ²⁷.

L'influence de la religion catholique est du reste tangible au Centre, même s'il se veut un mouvement indépendant de l'Église. Après tout, son comité aviseur est formé majoritairement d'agences sociales diocésaines et il compte des prêtres et des religieuses parmi son personnel. D'ailleurs, afin de rassurer la population sur la conformité de son action à la morale catholique, le Centre fait même appel à des théologiens²⁸. Tout ceci explique que si les membres du comité aviseur se montrent favorables à l'usage de méthodes contraceptives, plusieurs, en revanche, ne peuvent accepter la libéralisation de l'avortement, même sous conditions. Sans doute à cause de cette influence inévitable de la religion catholique au sein de l'organisme, Serge Mongeau a cherché à donner la priorité aux aspects psychosociaux de la

²⁷ A ce sujet voir Gilbert Renaud, *L'éclatement de la profession en service social*, Montréal, Éditions coopératives Albert St-Martin, 1978, 164 p. et Yves Vaillancourt, « Les pratiques sociales des années 1960 et 1970 », *Nouvelles pratiques sociales*, 8, 2, 1995, p. 33-45.

²⁸ Nous faisons référence aux deux théologiens qui participent à la formation du personnel des agences sociales, au comité de théologiens qui a approuvé la création du CPFQ ainsi qu'au théologien qui a collaboré à la rédaction du mémoire sur l'avortement.

contraception, d'autant qu'il partageait avec plusieurs membres du clergé l'idée que celle-ci n'est pas avant tout une affaire médicale.

De par son caractère multiconfessionnel et l'influence de ses voisins protestants de qui il s'inspire directement, le Mouvement français présente une position plus libérale que le CPFQ sur la question de la planification des naissances. Toutefois, en 1959, des femmes catholiques forment un comité d'étude des questions religieuses au sein de la Maternité heureuse²⁹, ce qui suscite l'indignation de plusieurs militantes. Cette initiative est annonciatrice de la division qui s'opère au congrès du Mouvement, en 1964, au sujet de l'attitude à adopter vis-à-vis de la pensée catholique sur la planification familiale³⁰. Alors qu'une militante propose que le Mouvement demande au concile Vatican II de prendre en considération la question de la régulation des naissances, d'autres s'étonnent que l'opinion de l'Église occupe une place importante dans le Bulletin. Face à ces divergences d'opinion, la direction du MFPF adopte une attitude modérée : elle insiste sur le fait que, dans un pays majoritairement catholique, elle ne peut faire abstraction de l'Église mais qu'elle ne peut non plus lui reconnaître de privilège en ce domaine ni en d'autres. Des membres du MFPF reprochent à l'Église d'imposer sa vision de la régulation des naissances à l'État laïc ainsi qu'à l'ensemble de la population française³¹. Le Mouvement décide ainsi d'accorder une tribune aux catholiques en faveur de la planification familiale puisque, selon lui, ils sont négligés par les médias français, tout en n'excluant pas de présenter aussi la thèse

²⁹ Information tirée du bulletin *Maternité heureuse*, 10, septembre 1959 cité dans : Sylvie Chaperon, *Les années Beauvoir : 1945-1970*, Paris, Fayard, 2000, p. 256.

³⁰ Au sujet de cette division voir Maurice Deixonne, « Où le planning fait parler de lui », *Planning familial*, 2, juin 1964, p. 18-20.

³¹ On mentionne à ce sujet dans le Bulletin : « Il est irritant de voir la Hiérarchie Catholique prétendre monopoliser la morale en matière de Planning Familial, alors que les plus éminentes personnalités patronnent les Mouvements de Family Planning à travers le monde ». Sans auteur, « Déclaration du Mouvement Français pour le Planning Familial » *Maternité heureuse*, 16, mars 1961, p. 1.

adverse. Peu de textes exposant les arguments de l'Église sont toutefois publiés dans les Bulletins comparativement aux articles de catholiques qui s'élèvent contre l'intransigeance de l'Église et réclament un changement³².

Selon la direction du MFPF, l'intérêt pour l'opinion de l'Église réside donc surtout dans le fait qu'il est capital, pour le personnel du MFPF, de savoir comment réagir auprès des consultants catholiques qui représentent, en 1966, 68,5 % de la clientèle³³. Or, les discussions conciliaires suscitent beaucoup d'espoir dans la population catholique et certains membres de la direction ne cachent pas leurs réjouissances face aux avancées doctrinales et ne rejettent pas l'idée de voir, un jour, l'Église catholique se lier au MFPF³⁴. D'autres n'hésitent toutefois pas à partager leurs doutes quant à une révision possible de la position de l'Église³⁵.

À l'inverse, l'Église catholique est très peu critiquée dans le Bulletin du CPFQ, qui, selon nous, fait preuve d'une certaine prudence. C'est plutôt en son nom personnel que Serge Mongeau revendique un changement dans la position de l'Église qui n'empêche, selon lui, que les familles défavorisées d'avoir accès à une contraception efficace. En 1965, il déclare par exemple au *Magazine MacLean* :

³² Nous faisons, par exemple, référence à une critique, faite par une militante catholique, d'un exposé portant sur le contrôle des naissances et donné par le Père Tesson à l'Action Catholique Ouvrière. Elle conclut sa critique en mentionnant : « Il est une minorité de couples catholiques qui ne se résignent pas à cette humiliation de leur amour, refusent d'être considérés comme « pêcheurs » et sont prêts à analyser et à dénoncer l'erreur. Mais l'Église refuse de nous entendre. Madeleine Abric, « Critique du document publié par l'Action Catholique Ouvrière sur le contrôle des naissances », *Maternité heureuse*, 14, septembre 1960, p. 11-19.

³³ M. Deixonne, « L'Église avalera-t-elle la pilule ? », *Planning familial*, 4, décembre 1964, p. 4 et Claude Egnell, « Le planning. Qui y vient ? Pourquoi ? Les sociologues ont la parole », *Planning familial*, 9, mars 1966, p. 14.

³⁴ Ce ralliement semble souhaité par la direction du MFPF comme le mentionne son secrétaire général, Maurice Deixonne dans son article « Où le planning fait parler de lui », *loc. cit.*, note 30, p. 20.

³⁵ Henri Fabre, « Y aura-t-il du nouveau à Rome ? », *Planning familial*, 5, mars 1965, p. 4-6.

De tous côtés on se relance la balle au sujet de la limitation des naissances. Certains prêtres avouent tout simplement qu'ils ne savent pas quoi dire sur la question, d'autres rejettent toute la responsabilité sur le dos des médecins [...] Les méthodes permises présentement par l'Église sont toutes fondées sur une entente conjugale peu commune et constituent, même pour les couples qui s'entendent bien, un frein important à l'amour [...] Actuellement les seules méthodes permises ouvertement par l'Église ne sont accessibles qu'à une certaine catégorie de personnes bien préparées. Espérons que les théologiens trouveront bientôt quelques subtilités permettant d'autres méthodes plus praticables pour la population moyenne.³⁶

La publication de l'encyclique *Humanae Vitae* en 1968 nous permet d'observer que l'Église exerce une influence plus importante sur le CPFQ que sur le MFPF. En France, l'encyclique met un terme aux réjouissances et à l'espoir du Mouvement. Ce dernier la commente peu puisqu'il n'a pas, selon lui, à s'engager dans une discussion théologique. Son président, le docteur Jean Dalsace, fait toutefois part de ses inquiétudes: selon lui, cette encyclique fera renaître la culpabilisation des médecins et des couples croyants qui avaient adopté une attitude plus souple en attente du verdict. Quoiqu'il en soit, il affirme qu'un très grand nombre de couples sont décidés à continuer d'user de méthodes plus sûres et que le MFPF poursuivra son travail de diffusion de la contraception qui représente, selon lui, la meilleure solution pour harmoniser les familles et réduire les avortements clandestins³⁷.

Serge Mongeau profite quant à lui de cette période d'attente où tous les espoirs sont permis pour déculpabiliser les couples qui utilisent des méthodes contraceptives

³⁶ Citation tirée de S. Mongeau, *Adieu médecine, bonjour santé*, Montréal, Québec Amérique, 1982, p. 30-31.

³⁷ Sans auteur, « Condamnation par le pape de toutes les méthodes artificielles de contraception dans l'encyclique « *Humanae [sic] Vitae* », *Planning familial. Les Actualités, supplément au no 20 de septembre 1968*, 17, septembre 1968, p. 10.

dites artificielles par l'Église catholique³⁸. L'encyclique est toutefois source d'une véritable déception pour le CPFQ qui, tout comme le MFPF, décide de poursuivre son action malgré la condamnation de l'Église. Pour Mongeau, cette encyclique, dont la philosophie date, selon lui, du siècle passé³⁹, représente le véritable symbole de la cassure entre la hiérarchie catholique et la population. Le verdict du pape cause une immense émotion dans la population, comme en témoignent les nombreux articles et enquêtes qui paraissent dans les mois suivants⁴⁰. Mais soucieux de tenir compte de l'Église alors même que les Québécois sont profondément ébranlés, le gouvernement constraint le CPFQ à présenter l'encyclique dans son programme de cours.

Nous pouvons donc affirmer que les contextes particuliers dans lesquels évoluent chacun des deux mouvements influencent très certainement leurs actions et leur idéologie. Cependant la personnalité de leurs membres fondateurs joua également un rôle non négligeable dans les orientations du MFPF et du CPFQ.

³⁸ Voir notamment S. Mongeau, « Cours de sexologie par le Dr Serge Mongeau. L'aspect moral de la planification », *Photo-Journal*, 32, 7, 29 mai au 5 juin 1968, p. 13 ; Id., « Cours de sexologie par le Dr Serge Mongeau. L'examen des méthodes », *Photo-Journal*, 32, 8, 5 au 12 juin 1968, p. 15.

³⁹ Jacques Larue-Langlois, « On part à deux, puis on est trois, ou davantage. C'est le problème de la planification familiale », *Perspectives*, 12, 35, 29 août 1970, p. 3.

⁴⁰ A ce sujet voir notamment Victor Barbier, « L'Église et la pilule contraceptive : Plusieurs évêques et cardinaux seraient libéraux, mais le pape Paul VI dit non ! », *Photo-Journal*, 28, 19, 19 au 26 août 1964, p. 4-5 ; S. Mongeau, « 88,5% des gens ont trouvé l'encyclique de LA pilule discutable ou inacceptable », *Photo-Journal*, 32, 51, 2 au 9 avril 1969, p. 10-11 ; Id., « Depuis l'encyclique « *Humanae Vitae* » : Les femmes ont-elles échangé LA pilule contre un autre moyen contraceptif ou choisi l'abstinence ? », *Photo-Journal*, 32, 52, 9 au 16 avril 1969, p. 10-11 ; Id., « Les méthodes de contraception « permises » ... : La soumission aux directives du pape est-elle en rapport avec la pratique religieuse ? », *Photo-Journal*, 32, 53, 16 au 23 avril 1969, p. 6-8.

2. LA PERSONNALITÉ DES MEMBRES FONDATEURS ORIENTE LA PHILOSOPHIE DU MOUVEMENT

Alors que les deux associations poursuivent des objectifs semblables, soit une meilleure diffusion de la contraception ainsi que sa légalisation, elles se distinguent toutefois par la philosophie qui guide leurs fondateurs ainsi que par les stratégies d'action qu'ils adoptent pour atteindre leurs buts. D'un côté, le MFPP, mouvement multiconfessionnel formé par des femmes d'origine bourgeoise exerçant, pour la majorité, des professions libérales ; de l'autre, le CPFQ, fondé par un homme, et dont le comité aviseur mixte est majoritairement composé de travailleurs sociaux membres d'agences sociales de confession catholique. Bien que les deux principaux fondateurs des mouvements français et québécois soient médecins, ils orientent leur mouvement selon deux philosophies distinctes. Dirigé par des spécialistes de la santé, le MFPP est rapidement étiqueté comme un mouvement bourgeois qui prône une vision davantage technique de la contraception. A l'opposé, le CPFQ est fondé par un médecin devenu travailleur social, et qui privilégie une vision psychosociale de la contraception. Ces philosophies divergentes influencent aussi leur vision de la libéralisation de l'avortement qui sera, dans les deux mouvements, source de tensions internes.

2.1 La contraception vue, d'un côté, dans une optique féministe et de l'autre, en fonction du couple

Alors que le CPFQ désire venir en aide aux couples et familles de classes sociales défavorisées, le MFPP est d'abord guidé par la volonté de soutenir les femmes qui portent le fardeau de grossesses non désirées. Malgré son refus d'être

associé au féminisme, le Mouvement français a tout de même clairement exprimé cette tendance, tandis que le CPFQ s'est abstenu d'aborder la question de la planification familiale sous cet aspect, lui préférant un angle familial.

L'historiographie française démontre que le contrôle des naissances fut d'abord abordé sous des considérations démographiques et nationalistes et davantage en fonction du couple. Pour la fondatrice de la Maternité heureuse, la lutte en faveur de la contraception se pose toutefois en terme de genre. Avant même la fondation de l'Association, M.-A. Weill-Hallé enchaîne articles et communications dans lesquels elle promeut la création de centres spécialisés qui éduqueraient « la population, surtout féminine » en matière de contraception⁴¹.

Ces interventions mènent à la création de la Maternité heureuse, dont le premier conseil d'administration est formé uniquement de femmes guidées par l'idée que la maîtrise de sa fécondité ne peut s'effectuer que par la femme. En témoigne, Evelyne Sullerot, cofondatrice de l'Association :

...Je ne suis pas outrageusement féministe, mais je trouve que dans ce pays où les femmes sont considérées comme majeures, puisqu'on leur confère le droit de vote, ce serait d'abord aux femmes de venir dire leur point de vue sur ce qui les intéresse avant tout [...] Qui aura le courage de mettre en branle ce chœur des femmes qui depuis des millénaires chuchote dans le privé ?⁴²

Le nom de l'Association, la Maternité heureuse, révèle aussi le désir profondément féministe des fondatrices. Ni provoquant, ni politique, il souligne le

⁴¹ Sans auteur, « L'opinion publique est saisie », *Maternité Heureuse*, 1, 1956, p. 14.

⁴² Extrait d'une lettre rédigée par Evelyne Sullerot et adressée à Marie-Andrée Weill-Hallé. Catherine Valabregue, *Contrôle des naissances et planning familial*, Paris, La Table ronde, 1966, p. 120-121.

souci principal du comité fondateur : améliorer les conditions de la maternité en France par une meilleure maîtrise de la fécondité⁴³. Ce nom sera toutefois changé au moment où le Mouvement cherche à rejoindre davantage les couples puisqu'il évoque, pour plusieurs, une association strictement féminine ou même une clinique d'accouchement⁴⁴.

Au-delà de la structure du Mouvement, créé par des femmes pour des femmes, c'est le discours des fondatrices et plus tard des militantes radicales qui démontre son orientation féministe. Le MFPF connaît une évolution particulière : il s'adresse d'abord directement aux femmes, puis aux couples, et finalement adopte un discours ouvertement féministe.

Lors de la présentation officielle de la Maternité heureuse dans le premier Bulletin, la présidente évoque le devoir de l'Association de rendre à la femme sa liberté en regard de la conception, « liberté dont dépend une grande part de son équilibre et de sa dignité, et qui conditionne au même degré la dignité et l'équilibre du foyer »⁴⁵. À une époque où les responsabilités en regard de l'éducation des enfants s'accroissent et où les femmes rejoignent de plus en plus le marché du travail, la contraception est présentée comme un moyen pour elles de prendre le contrôle sur leur vie. N'étant plus freinées par des grossesses multiples, elles peuvent ainsi participer à la vie sociale en plus de remplir leurs responsabilités au foyer. En 1958, Geneviève Texier, cofondatrice de la Maternité heureuse, va plus loin en

⁴³ E. Sullerot, « Assemblée générale de l'Association. Extraits du rapport moral par madame Sullerot, secrétaire générale, 19 octobre 1957 », *loc. cit.*, note 22, p. 2.

⁴⁴ Sans auteur, « Nouvelles de l'Association », *Bulletin trimestriel d'information du Mouvement français pour le planning familial*, 17, juin 1961, p. 30.

⁴⁵ M.-A. Weill-Hallé, « Raisons d'être de notre association », *loc. cit.*, note 6, p. 6.

affirmant que depuis toujours on a imposé à la femme une forte fécondité la « raval[ant] au rang de femelle ». Elle prône une « maternité consciente » qui permettrait à la femme de lutter contre l'« esclavage biologique ». Elle ose aussi dénoncer le mythe de la grossesse heureuse, en dévoilant les conséquences psychologiques et physiques des grossesses répétées et non désirées. Ce texte provocateur devait être radiodiffusé en 1958 mais la Direction de la Radiodiffusion annula cette décision⁴⁶.

Les fondatrices se défendent toutefois d'être associées au mouvement féministe. Elles hésitent entre leur désir de situer l'Association essentiellement par rapport aux femmes et celui de la voir reconnue officiellement comme répondant aux besoins du couple⁴⁷. Dans un article, la présidente affirme que la planification familiale est un domaine qui concerne les deux éléments du couple et que « ceux qui font du planning familial une organisation à tendance « féministe » se trompent »⁴⁸. A cette époque où les postes de direction sont encore majoritairement occupés par des hommes, le fait de créer une association uniquement féminine et à tendance féministe semble mal perçu.

Dès 1960, le Mouvement prend une tendance scientifique, ce qui nécessite la présence de plusieurs spécialistes de la santé au conseil d'administration, majoritairement des hommes. La direction prend alors un caractère plus technique :

⁴⁶ Le texte fut toutefois présenté dans le Bulletin de la Maternité heureuse : G. Texier, « La maternité consciente, élément fondamental de la dignité humaine », *loc. cit.*, note 23, p. 4-9.

⁴⁷ Alors que le Mouvement affirme vouloir aborder la contraception comme l'affaire du couple, une enquête démontre, en 1966, que la majorité des consultants sont des femmes qui ne viennent pas accompagnées de leur conjoint. Le MFPF fait aussi face, en 1970, à une critique formulée par un lecteur qui déplore, à la lecture du Bulletin, qu'il n'est adressé qu'aux femmes. Sans auteur, « Courrier », *Planning familial*, 7, juillet 1970, p. 43.

⁴⁸ M.-A. Weill-Hallé, « Les hommes aussi », *Planning familial*, 7, septembre 1965, p. 4-5.

dans les revendications, une meilleure diffusion de la contraception l'emporte désormais sur l'émancipation de la femme. Oeuvrant pour la plupart à la base, les militantes prennent conscience que, fondé par des femmes, le MFPF est maintenant dirigé surtout par des hommes. Cette conscientisation provoque la réorientation du Mouvement au début des années 1970 : il rejoint la lutte des femmes et entame un nouveau combat contre toute forme d'oppression sexuelle. Les Bulletins traduisent ces nouvelles préoccupations : à partir de 1970, il y est davantage question de l'avortement et de la condition de la femme⁴⁹ ; et même de liberté sexuelle, que pourtant les fondatrices se défendaient bien de promouvoir⁵⁰.

L'orientation féministe du MFPF se distingue de celle du CPFQ, qui est davantage axée sur le couple, selon la vision défendue par l'Action catholique. L'intérêt pour l'implication des époux peut s'expliquer par le fait que Serge Mongeau a cherché la collaboration des directeurs des agences sociales et d'organismes familiaux pour mener à terme son projet de Centre de planification familiale. Or, ceux de la Société de service social aux familles et au Conseil des œuvres sont des hommes⁵¹. Quant aux directrices d'agences qui siègent au comité aviseur, elles ne donnent pas non plus une optique féministe à la planification familiale, probablement parce qu'elles partagent elles-mêmes la vision catholique de la famille et du rôle de la femme en tant que mère. L'éducation des couples à la

⁴⁹ Par exemple, on aborde l'épanouissement de la femme à l'extérieur du foyer et on présente les revendications du Mouvement de Libération de la Femme. Pour ne donner que quelques exemples : Nicole Bernheim, « Pourquoi les hommes sont mieux payés que les femmes », *Planning familial*, 9, décembre 1970, p. 23-25 ; E. Sullerot, « Pourquoi l'éducation se fait-elle sans les hommes », *Planning familial*, p. 12-15 et N. Bernheim, « Pourquoi des mouvements de libération des femmes », *Planning familial*, 13, octobre 1971, p. 10-13.

⁵⁰ C. Valabregue, « La liberté sexuelle est-elle possible ? », *Planning familial*, 14, novembre 1974, p. 8-11.

⁵¹ Messieurs, Pierre Laplante, directeur du Conseil des Oeuvres et Roger Prud'Homme, directeur de la Société de service social aux familles.

contraception est présentée comme un besoin auquel doit répondre toute agence sociale désireuse d'améliorer ses services auprès de sa clientèle cible, les familles défavorisées⁵².

Contrairement au MPPF, par ailleurs, le CPFQ n'est pas soutenu par des associations féminines et féministes. Le mouvement féministe québécois s'est en effet peu impliqué dans la lutte pour la légalisation de la contraception, qu'il a laissée aux associations de planification familiale : parmi les seize organismes ayant présenté un mémoire au Comité permanent de la santé et du bien-être sur cette question, trois seulement sont féminins⁵³. Ce manque d'intérêt peut s'expliquer par le fait qu'au même moment, certaines organisations féministes estiment assurée la légalisation prochaine de la contraception et se mobilisent déjà pour la libéralisation de l'avortement. Il faut ajouter que la seconde vague féministe ne se forme qu'à la fin de la décennie 1960. En réponse à la libéralisation de l'avortement sous conditions, ces féministes feront de sa décriminalisation leur principale lutte⁵⁴.

L'accent mis sur la famille et le couple révèle bien l'influence de l'Église dans le domaine de la procréation. Les méthodes de continence qu'elle encourage favorisent, en effet, la participation active des deux partenaires. Ainsi, les organismes qui ont précédé le CPFQ, tels que le Service de Préparation au Mariage et Seréna, avaient déjà fait de l'éducation à la régulation des naissances une affaire de couple.

⁵² S. Mongeau, *Historique du Centre de planning familial du Québec*, s.d., p. 3.

⁵³ Louise Desmarais, *Mémoires d'une bataille inachevée. La lutte pour l'avortement au Québec*, Montréal, Trait d'union, 1999, p. 43.

⁵⁴ En 1969, le *Bill Omnibus* autorise l'avortement thérapeutique mais ne le retire pas du Code criminel. Le mouvement féministe ne réclamera rien de moins que l'abrogation de la loi, l'abolition des comités d'avortement thérapeutique et la création de services d'avortement accessibles afin de rendre l'avortement libre gratuit. L. Desmarais, *Mémoires d'une bataille inachevée*, *op. cit.*, note 53, p. 25, 70.

La présence de Seréna et d'un courant catholique au sein du comité aviseur a certainement contribué à ce que perdure cette vision de la contraception. En témoigne entre autres le rapport rendu par le comité de théologiens dont nous avons parlé au chapitre précédent, et dans lequel est soulignée la responsabilité des agences sociales de renseigner les « époux chrétiens » sur les notions de planification familiale qui leur permettront d'exercer une « paternité responsable »⁵⁵.

Le Centre s'inscrit dans ce courant de pensée mais demeure réaliste : les publicités qu'il fait paraître dans les journaux pour annoncer ses séances d'information sur la planification familiale mentionnent que « la présence du couple n'est pas obligatoire mais qu'elle est préférable »⁵⁶. D'ailleurs, il semble rejoindre davantage les femmes, mariées ou célibataires, du moins si l'on en juge par le courrier des lecteurs de Serge Mongeau dans le *Photo-Journal*. Une enquête réalisée auprès de 300 personnes ayant consulté la Clinique de planification familiale du Centre révèle aussi une clientèle uniquement féminine. Ces femmes allaient-elles consulter en compagnie de leur mari ? Le rapport de l'enquête ne le précise pas mais les statistiques fournies démontrent qu'environ 33% des consultantes n'étaient pas ou plus en couple⁵⁷.

En juin 1968, un peu plus d'un an après sa fondation, le Centre soumet un mémoire à la Commission royale d'enquête sur la situation de la femme au Canada⁵⁸.

⁵⁵ S. Mongeau, *Historique du Centre de planning familial du Québec*, *op. cit.*, note 52, p. 4.

⁵⁶ Sans auteur, « Séance d'information sur la planification familiale tous les mardis soirs à Montréal », *Le Devoir*, 15 avril 1969, p. 11.

⁵⁷ Ces statistiques sont tirées de sans auteur, « Clinique de planification familiale. Étude de 300 cas », *Nouvelles du CPFQ*, 4, 2, 23 mars 1970, p. 18-21.

⁵⁸ Ce mémoire n'a pas été endossé par la totalité des membres du comité aviseur. Bien que la majorité des membres se soient révélés en faveur de la présentation d'un tel mémoire, quelques-uns n'ont pu

Pour la première fois, la planification familiale y est abordée dans une optique féministe. La diffusion de la contraception est présentée comme une véritable révolution pour la femme qui, n'étant plus simplement considérée comme une mère, pourra s'épanouir à l'extérieur du foyer. La planification familiale est, quant à elle, perçue comme un moteur de transformations importantes au sein du couple par la redéfinition des rôles parentaux et l'égalité entre les partenaires auxquelles elle conduira. Cette réorientation du CPFQ se manifeste aussi dans sa participation au débat sur la libéralisation de l'avortement. Tout comme le MFPP en France, le Centre québécois est influencé par le contexte de révolution sociale qui touche le Québec et par la naissance d'un nouveau féminisme : alors que le féminisme égalitaire, traditionnellement associé à la lutte en faveur de l'égalité juridique et politique, renaît au cours des années 1960, un nouveau féminisme, se posant en terme de lutte contre l'exploitation et l'oppression de la femme se forme à la fin des années 1960 avec comme lutte prioritaire l'avortement libre et gratuit⁵⁹.

2.2 Mouvement bourgeois contre mouvement à tendance sociale

Les mouvements français et québécois se distinguent aussi par leurs stratégies. Le MFPP, dont les fondatrices, les membres masculins et les hôtesses d'accueil sont issus de la gauche intellectuelle ou de la bourgeoisie engagée socialement⁶⁰, a privilégié la formation des milieux instruits avant d'intervenir directement auprès de la population par l'ouverture de cliniques de consultation ; ce

se résoudre à endosser un texte qu'ils n'avaient pu lire, à cause d'échéances trop brèves. S. Mongeau, *Lettre de Serge Mongeau adressée aux membres du comité aviseur et concernant le mémoire remis à la Commission royale d'enquête sur la situation de la femme au Canada*, 18 juin 1968, 1 p. et CPFQ, *Les implications de la planification des naissances. Mémoire présenté à la Commission royale d'enquête sur la situation de la femme au Canada*, 14 juin 1968, 35 p.

⁵⁹ L. Desmarais, *Mémoires d'une bataille inachevée*, *op. cit.*, note 53, p. 24-25, 65-67.

⁶⁰ MFPP, *D'une révolte à une lutte*, *op. cit.*, note 4, p. 109.

qui lui a valu l'étiquette de mouvement bourgeois et a provoqué la réticence des milieux ouvriers et ruraux. Ce n'est que vers la fin des années 1960, les besoins de personnel étant grandissants, que des militantes provenant de divers milieux s'engagent au sein du Mouvement. De son côté, le CPFQ a privilégié les populations défavorisées, sans s'adresser directement à elles, sauf dans ses cliniques de Montréal, mais en formant plutôt les intervenants actifs auprès d'elles.

Ayant entrepris un projet à la fois illégal et réprouvé par l'Église catholique, les fondatrices du MFPF cherchent d'abord un soutien dans leur milieu : on veut former le corps médical avant d'informer la population. La présidente de la Maternité heureuse explique qu'en attendant que les esprits soient mûrs pour le planning familial, il vaut mieux commencer par rejoindre les cadres et « certaines sociétés culturelles qui représentent une fraction plus évoluée de la société »⁶¹. Les fondatrices s'assurent ainsi de transmettre leurs idées à ceux dont le soutien sera utile auprès des autorités. Élitisme ou prudence ?

Dans cet esprit, les Bulletins du Mouvement sont donc d'abord destinés à des personnalités des domaines médical, politique et littéraire puis gagnent peu à peu la population⁶². Rédigés par la direction médicale, ils sont critiqués pour leur terminologie trop complexe et technique⁶³. L'équipe de la rédaction avait pourtant annoncé auparavant une amélioration de son contenu qui deviendrait plus attrayant et

⁶¹ Sans auteur, « Assemblée générale du 31 mai 1961. Rapport moral », *Bulletin trimestriel d'information du Mouvement français pour le planning familial*, 17, juin 1961, p. 9.

⁶² E. Sullerot, « Assemblée générale de l'Association. Extraits du rapport moral par madame Sullerot, secrétaire générale, 19 octobre 1957 », *loc. cit.*, note 22, p. 3.

⁶³ Claude Denis, « À propos d'une enquête auprès de nos adhérents », *Planning familial*, 10, juin 1966, p. 24.

accessible à tous⁶⁴. Ce problème révèle, selon nous, la volonté de la direction du MFPF de conserver le contrôle sur la diffusion de l'information en matière de contraception. En témoigne notamment le refus du Collège médical du Mouvement d'adresser sa revue *Fertilité et contraception* aux hôtesses d'accueil ainsi que l'interdiction, pour ces dernières, de participer à la rédaction du Bulletin du Mouvement alors qu'elles représentent le premier contact de la population avec le MFPF. Cette attitude se distingue nettement de celle du CPFQ qui, dès le départ, cherche à favoriser une éducation populaire en misant, lors de la formation des multiplicateurs et lors de sessions d'information destinées à la population, sur un vocabulaire adapté aux milieux visés par la campagne de diffusion.

Alors que les centres de consultation destinés à toute la population ne rejoignent principalement que les populations favorisées, le MFPF s'engage, assez rapidement, dans la diffusion du planning familial auprès de la classe ouvrière. Il a toutefois du mal à réaliser son objectif puisqu'il est poursuivi par la réputation d'un organisme « financièrement hors de portée des bourses même normalement garnies »⁶⁵. La présidente mentionne pourtant dans le Bulletin en 1962 que le Mouvement maintient les frais de cotisation peu élevés pour les couples avec peu de moyens financiers et que ses médecins se sont engagés à conseiller gratuitement les cas sociaux⁶⁶.

⁶⁴ Sans auteur, «Rapport d'activité de la Fédération Nationale du Mouvement français pour le planning familial de janvier 1963 à décembre 1963 », *Planning familial*, 1, mars 1964, p. 7.

⁶⁵ Tiré d'un commentaire d'une lectrice. Sans auteur, « Courrier: Dites-nous qui vous êtes », *Planning familial*, 17, avril 1972, p. 42.

⁶⁶ M.-A. Weill-Hallé, « Mise au point », *loc. cit.*, note 25, p. 4.

Le MFPF prend alors l'initiative, dès 1959, d'organiser des causeries à l'heure du déjeuner dans les milieux ouvriers. Ces causeries ne remportent cependant aucun succès puisqu'il règne une méfiance au sujet de la contraception dans ces milieux. Sans être contre une diffusion du planning familial, les syndicats ne placent toutefois pas cette tâche en priorité et préfèrent ne pas se prononcer sur la question⁶⁷. Le Mouvement tente de multiplier ses contacts avec les associations syndicales au cours de la seconde moitié des années 1960 mais il faut toutefois attendre le début des années 1970, pour qu'il amorce une réorientation populaire⁶⁸. Cette nouvelle vision davantage politique et sociale des questions entourant la sexualité et la contraception favorisera les rapprochements avec les milieux syndicaux.

La comparaison avec le Centre de planification familiale du Québec peut sembler complexe, puisque celui-ci n'agit pas directement auprès des milieux défavorisés mais plutôt par la formation de multiplicateurs. Or, le choix de ces multiplicateurs est révélateur. Le Centre cherche à former le personnel des agences de service social déjà en contact avec les milieux populaires mais il forme aussi des infirmières, des médecins et des prêtres susceptibles d'interagir avec les gens de tous les milieux.

⁶⁷ Informations tirées d'une table ronde organisée par le Mouvement dans une usine au nord de Paris ainsi que d'une rencontre entre un membre du MFPF et quatre jeunes couples de divers milieux, N. Bernheim, « Ce que les syndiqués pensent du Planning Familial », *Planning familial*, 5, mars 1965, p. 9-10 et Ménie Grégoire, « Que sait-on du Planning Familial en France ? », *Planning familial*, 8, décembre 1965, p. 9-10.

⁶⁸ Lors de son congrès de 1971, le MFPF réaffirme son intention de diversifier et de multiplier ses actions de façon à rejoindre toutes les classes sociales et plus particulièrement les milieux défavorisés. André Lwoff, « Le 8^e congrès du Mouvement français pour le planning familial », *Planning familial*, 13, octobre 1971, p. 26.

L'un des objectifs du Centre est de faire prendre conscience aux gens de leurs besoins afin qu'ils réclament des services et des conseils qu'il ne dispense pas lui-même⁶⁹. Cependant, le projet initial est un peu altéré en 1969, au moment où le Centre ouvre une clinique en sexologie et une autre en planification familiale. Fondées dans un but de recherche et comme milieu de stage, ces cliniques reçoivent toute la population mais plus spécialement des personnes référées par des agences sociales, qui paient, c'est une différence avec le MFPF, seulement selon leurs moyens financiers. Comme l'explique Stella Guy-Vallée, employée de la Clinique : « Pour nous c'est une question de respect des gens [...] nous refusons de faire la charité comme nous refusons que des raisons financières puissent, de quelque façon que ce soit, empêcher que des services soient rendus ».

Alors que les deux mouvements se distinguent par leurs stratégies d'action, l'un privilégiant d'abord les milieux favorisés et l'autre intervenant dès le début auprès des populations défavorisées, ils ont en commun d'avoir partiellement échoué dans la mission qu'ils s'étaient donnée à eux-mêmes. Malgré la multiplication de ses centres de consultation à travers la France, le MFPF a eu du mal à rejoindre les populations ouvrières et rurales. Quant au CPFQ, il a peu touché les milieux mieux nantis, qui, par crainte d'être assimilés aux assistés sociaux, refusaient de s'adresser aux agences sociales⁷⁰. Il n'a pas non plus beaucoup rayonné à l'extérieur de Montréal, malgré son ambition de les desservir : ses initiatives visant directement la population (séances d'information, ouverture de cliniques) ne furent organisées qu'à Montréal. De plus, malgré la volonté du CPFQ d'étendre son action à l'échelle

⁶⁹ Les informations contenues dans ce paragraphe sont tirées de : J. Larue-Langlois, « On part à deux, puis on est trois, ou davantage. C'est le problème de la planification familiale », *loc. cit.*, note 39, p. 3-4.

⁷⁰ *Ibid.*, p. 3.

provinciale, peu de services étaient offerts en région à sa fermeture en 1972 et leur qualité laissait souvent à désirer⁷¹.

2.3 Approche technique de la contraception contre approche psychosociale

La personnalité des membres du CPFQ et du MFPF a non seulement influencé leur idéologie et leurs stratégies d'action mais aussi le discours de chaque mouvement sur la contraception. La présence de spécialistes de la santé à son conseil d'administration fait que le Mouvement français en vient à réserver le domaine de la contraception aux techniciens (gynécologues, sexologues, psychologues etc.), ce que vont contester les militantes sans diplôme qui accèdent à la direction dans les années 1970. De son côté, le président du CPFQ envisage la contraception davantage sous ses aspects psychologiques et sociaux, c'est pourquoi il veut que les travailleurs sociaux fassent leur cette question qui, à l'époque, est surtout une affaire de clercs et, en partie, de médecins.

Fondé dans le but de parvenir « sur les plans médical, psychologique et social, à l'édification de la famille harmonieuse et heureuse »⁷², le MFPF semble officiellement vouloir accorder une grande importance à une recherche scientifique qui couvrirait tous les aspects de la planification familiale. Toutefois, la fondatrice,

⁷¹ Il fut convenu à la création du CPFQ qu'un seul Centre serait d'abord créé avec la responsabilité de former les agences sociales tout en ne perdant pas de vue « la nécessité de le diffuser à plusieurs exemplaires dans un avenir pas très éloigné ». S. Mongeau, *Historique du Centre de planning familial du Québec*, *op. cit.*, note 52, p. 3.

Concernant les services offerts en région, Serge Mongeau mentionne que dans plusieurs villes du Québec il est plus facile d'obtenir une stérilisation qu'une consultation complète en planification familiale. Il déplore aussi le fait que l'accès à la contraception soit difficile pour les jeunes qui sont d'autant plus exposés à une information diffusée de façon anarchique. S. Mongeau, « Éditorial. La planification des naissances résituée », *Nouvelles du CPFQ*, 5, 5, septembre – octobre 1971, p. 2.

⁷² M.-A. Weill-Hallé, « Raisons d'être de notre association », *loc. cit.*, note 6, p. 3.

médecin de profession, juge que la contraception est une affaire de spécialistes et désire donner le premier rôle aux médecins. Dès la création de l'Association, elle donne la priorité à la sensibilisation et à la formation des milieux médicaux qui, eux seuls, ont le pouvoir de conseiller les couples en matière de contraception et sur qui reposeront les centres de consultation créés partout au pays⁷³.

La présence accrue de spécialistes de la santé, pour la plupart masculins, au sein du Mouvement au cours des années 1960, renforce cette idéologie purement technique de la contraception qui confère aux médecins tous les pouvoirs⁷⁴. Les hôtesses d'accueil, témoins de la détresse des couples et conscientes de l'importance d'analyser les incidences psychologiques et sociales du contrôle des naissances, ne peuvent toutefois endosser cette philosophie et reprochent à la direction la mainmise du corps médical sur la contraception qui rend les femmes dépendantes face à ce dernier⁷⁵. La décision fut pourtant prise lors du colloque international du MFPP en 1961, de prendre en considération les données psychologiques et sexologiques du couple ainsi que les facteurs sociaux et économiques⁷⁶. Toutefois, cette analyse de la sexualité et de la contraception est parcellisée à travers divers spécialistes (gynécologues, sociologues, sexologues, etc.). Cette nouvelle façon de procéder rend

⁷³ M.-A. Weill-Hallé, «Inauguration. Allocution prononcée par madame le Docteur Lagroua-Weill-Hallé, présidente du Mouvement français pour le planning familial», *Bulletin trimestriel d'information du Mouvement français pour le planning familial*, 19, décembre 1961, p. 4-5.

⁷⁴ Le MFPP appuie notamment en 1961 une proposition de loi déposée par le groupe socialiste. Elle prévoit l'utilisation de certaines méthodes contraceptives que sous contrôle médical ainsi que la diffusion d'information uniquement autorisée dans les centres médicaux. C'est ce que revendiquera le MFPP en 1965, au moment où la contraception s'inscrit dans les débats politiques. Sans auteur, « Texte de la proposition de loi déposée le 28 avril 1961 à l'Assemblée nationale par MM. Dejean, Regaudie et les membres du groupe socialiste », *loc. cit.*, note 23, p. 15-16 et M. Deixonne, « Deuxième Congrès National du M.F.P.F. », *Planning Familial*, 6, juin 1965, p. 4-5.

⁷⁵ MFPP, *Liberté, sexualités, féminisme. 50 ans de combat du planning pour les droits des femmes*, *op. cit.*, note 25, p. 67-70.

⁷⁶ Sans auteur, « Le Colloque International de Cerisy sur l'avenir du Planning Familial en France », *Bulletin trimestriel d'information du Mouvement français pour le planning familial*, 19, décembre 1961, p. 11-12.

impossible une vision d'ensemble de la contraception et de la sexualité comme l'auraient souhaité les militantes à la base. Elles remettront d'abord en question les pratiques qui leur ont été enseignées et chercheront à rendre les consultations plus chaleureuses et moins techniques avant de provoquer, au début des années 1970, un changement de discours donnant à la sexualité et à la contraception une couleur davantage sociale et politique que technique.

Pas de clivage idéologique, par contre, au CPFQ. La présence de travailleurs sociaux au sein de son comité aviseur favorise le consensus sur la nécessité de considérer la contraception et la planification familiale surtout dans leurs implications psychosociales.

L'intérêt de Serge Mongeau pour les populations défavorisées et sa volonté de leur venir en aide par une meilleure diffusion de la contraception le poussent à développer, avant même la fondation du CPFQ, une conception originale de la planification familiale, qui dépasse, selon lui, largement le simple niveau technique pour rejoindre la vie intime du couple⁷⁷. À époque différente, revendications différentes : si la Maternité heureuse n'a pas eu idée de revendiquer davantage de liberté sexuelle pour les couples, Serge Mongeau, au contraire, fonde son plaidoyer en faveur de la planification familiale sur la liberté de choix et l'épanouissement sexuel du couple⁷⁸. C'est pourquoi, dès 1966, il estime que celle-ci concerne autant

⁷⁷ S. Mongeau, « La planification familiale : Qu'est-ce ? », *Bulletin spécial de l'Association pour la planification familiale de Montréal*, 3, 1, automne 1966, p. 4.

⁷⁸ J. Larue-Langlois, « On part à deux, puis on est trois, ou davantage. C'est le problème de la planification familiale », *loc. cit.*, note 39, p. 3.

sinon davantage les travailleurs sociaux, voire les psychologues, que les médecins⁷⁹.

Cette idée est reprise quelques mois plus tard par le Conseil supérieur de la famille.

Dans son mémoire sur la régulation des naissances, le Conseil recommande au gouvernement de créer des services de consultation soucieux non seulement de l'aspect technique de la planification des naissances mais aussi de ses conséquences éventuelles sur la relation entre les époux et sur la vie familiale ; et d'embaucher des travailleurs sociaux et des psychologues pour la gestion de ces services⁸⁰.

Aussi, dès sa fondation, sans délaisser l'aspect médical, le CPFQ accorde priorité aux aspects psychologiques et sociaux de la sexualité. Les mémoires qu'il présente au gouvernement⁸¹, la variété des cours qu'il offre au personnel des agences sociales, les recherches qu'il conduit⁸² et surtout la création de la Clinique de planification familiale⁸³, tout témoigne de cette orientation privilégiée. Au Centre, le personnel se guide sur l'idée qu'une méthode de contraception est efficace d'abord et avant tout si elle est acceptée par les deux partenaires. Le travailleur social doit donner l'information qui permettra aux couples de choisir eux-mêmes la méthode

⁷⁹ S. Mongeau, *Historique du Centre de planning familial du Québec*, *op. cit.*, note 52, p. 2-3.

⁸⁰ *Ibid.*, p. 5.

⁸¹ Il est d'abord question du mémoire présenté par l'APFM à la Commission d'enquête sur la santé et le bien-être social que le CPFQ soutient. Ce mémoire traite de l'importance de créer, en collaboration avec l'État, des cliniques de consultation adaptées aux besoins de la population québécoise. APFM, *Mémoire à la Commission d'Enquête sur la Santé et le Bien-être Social présenté par l'Association pour la planification familiale de Montréal*, 21 septembre 1967, 6 p. Nous mentionnons aussi le mémoire sur les implications psychologiques et sociales de la planification des naissances présenté par le CPFQ à la Commission royale d'enquête sur la situation de la femme au Canada. CPFQ, *Les implications de la planification des naissances. Mémoire présenté à la Commission royale d'enquête sur la situation de la femme au Canada*, 14 juin 1968, 35 p.

⁸² Nous faisons référence à deux recherches: l'une visant à déterminer l'influence de la culture familiale sur les attitudes et comportements des populations défavorisées, en lien avec la fécondité et l'autre analysant les conséquences psychosociales d'un arrêt de grossesse vécu dans des conditions de clandestinité.

⁸³ Sans auteur, « Séance d'information sur la planification familiale tous les mardis soirs à Montréal », *loc. cit.*, note 56, p. 11.

contraceptive qu'ils utiliseront. Le rôle du médecin se résume donc à approuver ou désapprouver le choix de ses patients⁸⁴.

Deux visions de la contraception, donc, et deux discours sur les différentes méthodes. Sur ce point, les dix années séparant la création du MFPF de la fondation du CPFQ sont fondamentales. Le Mouvement français est créé en 1956, avant même la mise en marché de la pilule contraceptive. De son côté, le CPFQ est créé alors que plusieurs études ont déjà été effectuées sur les diverses méthodes ; il peut donc mieux faire face aux nombreuses rumeurs circulant sur la contraception orale.

Commercialisée au début des années 1960, la pilule contraceptive est l'objet de nombreuses craintes de la part du corps médical. Les médecins du MFPF n'y échappent pas : ils ont des doutes sur son innocuité, et même ils se demandent si une méthode aussi facile est bien morale⁸⁵. Dans un article, deux des fondatrices disent craindre que l'absence de formation chez les médecins entraîne « des abus de prescription de pilules, chaque fois qu'une patiente en fera la demande, alors qu'en bien des cas, le diaphragme ou le stérilet aurait été une indication meilleure »⁸⁶. Cette préférence pour ces deux méthodes vaudra d'ailleurs aux centres de consultation du Mouvement la réputation, trop justement répandue selon M.-A.

⁸⁴ J. Larue-Langlois, « On part à deux, puis on est trois, ou davantage. C'est le problème de la planification familiale », *loc. cit.*, note 39, p. 4.

⁸⁵ Xavière Gauthier, *Naissance d'une liberté. Avortement, contraception : le grand combat des femmes au XX^e siècle*, Paris, Robert Laffont, 2002, p. 180.

⁸⁶ Suzanne Képès et Catherine Valabregue, « Le planning au service de la santé publique », *Planning familial*, 17, décembre 1967, p. 6-7.

Weill-Hallé, de centres de distribution de diaphragmes⁸⁷. Ce n'est qu'à la fin de la décennie que le Mouvement se met à rassurer la population sur l'usage de la pilule⁸⁸.

Comme le CPFQ propose les différentes méthodes contraceptives aux couples et les laissent choisir celle qui leur convient, et que Serge Mongeau fait de même dans ses chroniques du *Photo-Journal*, on ne peut dire qu'ils privilégient nettement une méthode. Serge Mongeau mentionne que le CPFQ cherche plutôt à offrir une conception exacte de la sexualité et une conception neutre de la planification familiale, pour détruire les préjugés qui entourent le sujet⁸⁹. Mongeau profite tout de même de ses chroniques pour rassurer ses lecteurs ; l'usage de la contraception n'est pas immoral, selon lui. Il affirme, par exemple, que la baisse de la natalité est un signe d'amour puisque les parents, qui se préoccupent de plus en plus de l'épanouissement de leurs enfants, tiennent à les mettre au monde lorsque les conditions sont favorables⁹⁰.

La présence de Seréna ainsi que de diverses associations catholiques au sein du comité aviseur pousse toutefois le CPFQ et son président à s'afficher en faveur de la méthode sympto-thermique dont Seréna fait la promotion. La secrétaire générale de Seréna, madame Marie-Paule Doyle, déplore en effet, en 1971, « l'attitude

⁸⁷ Elle explique cela par le fait que bien des couples, grâce au bouche à oreille, viennent consulter dans le but d'utiliser cette méthode de contraception. M.-A. Weill-Hallé, « Rapport moral présenté par Madame Weill-Hallé à l'assemblée générale du 10 mars à Lyon », *Revue trimestrielle du Mouvement Français pour le Planning Familial*, 25, juin 1963, p. 7.

⁸⁸ Il rassure son lectorat par l'intermédiaire du courrier des lecteurs mais aussi par des articles écrits par une femme médecin qui semble se spécialiser sur le sujet. Diane Winaver, « La pilule contestée ? », *Planning familial*, 3, octobre 1969, p. 22-25 et Id., « La pilule et la presse », *Planning familial*, 6, mai 1970, p. 23.

⁸⁹ S. Mongeau, « Cours de sexologie par le Dr Serge Mongeau : Initiation à la sexualité », *Photo-Journal*, 31, 7, 31 mai-7 juin 1967, p. 10.

⁹⁰ S. Mongeau, « Médecine d'aujourd'hui par le Dr Serge Mongeau. « La baisse de la natalité est aussi un signe d'amour », *Photo-Journal*, 33, 22, 17 au 24 septembre 1969, p. 19.

pessimiste des gens qui ne sont pas responsables et ne cherchent pas à éduquer mais à appareiller [...] et le profond pessimisme des couples et du clergé devant les ressources de l'être humain »⁹¹. Alors qu'il n'hésite pas à suggérer cette méthode dans ses chroniques, sans doute pour respecter ses lecteurs et lectrices préoccupés de n'être pas en porte-à-faux avec l'Église, Serge Mongeau exprime néanmoins ses doutes sur la continence périodique lors d'une communication au Congrès des équipes Seréna en 1967. Il s'interroge alors sur le motif poussant un couple à adopter la méthode sympto-thermique : serait-il guidé par la valeur qu'il accorde de lui-même à la continence ou plutôt par le désir de se conformer aux recommandations de l'Église catholique, serait-il intéressé par la formule de l'enseignement du « couple à couple » de Seréna qui favorise le dialogue entre les deux partenaires, serait-il plutôt enclin à la choisir lorsque la femme craint les rapprochements sexuels⁹² ? Une critique analogue est formulée par le MFPP. Selon Catherine Valabrègue, co-fondatrice du Mouvement, « seuls des couples exceptionnels peuvent tenir le coup sans que cela cause certains désordres... »⁹³ ; quant au docteur Henri Fabre, il compare la continence périodique à un régime malsain constitué d'un jeûne prolongé suivi de repas pantagruéliques qui ne peuvent être que nuisibles à la santé du couple⁹⁴. Mais même si Mongeau se permet de critiquer les méthodes autorisées par l'Église, le CPFQ se montre au total plus réservé que le MFPP sur ce point, sans doute parce que l'Église a plus d'influence au Québec qu'en France.

⁹¹ Sans auteur, « Seréna », *Le Soleil*, 13 mars 1971, p. 23.

⁹² S. Mongeau, « La continence est-elle une valeur? », *Bulletin de l'Association pour la planification familiale de Montréal*, 4, 1, été 1967, p. 7-9.

⁹³ C. Valabrègue, *Contrôle des naissances et planning familial*, op. cit., note 42, p. 173.

⁹⁴ Henri Fabre, « Une étude du Docteur Fabre », *Planning – Actualités*, 3, avril 1966, p. 13.

Largement inspiré des mouvements de *Birth Control* actifs aux Etats-Unis et en Grande-Bretagne, le MFPP a donc fait une priorité de l'ouverture de cliniques gérées par des spécialistes ; malgré sa réorientation, en 1961, il faut attendre le tournant des années 1970, pour que le Mouvement français fasse une analyse sociale et politique globale de la planification familiale⁹⁵. De son côté, le fondateur du CPFQ, Serge Mongeau, a plutôt développé une conception de la planification familiale qui envisageait celle-ci dans toutes ses dimensions, nécessitait la collaboration de plusieurs disciplines et l'implication majeure des travailleurs sociaux, et laissait aux couples le choix de la méthode pour en assurer l'efficacité maximale⁹⁶.

2.4 Actions politiques des deux mouvements

Bien que la légalisation de la contraception et la libéralisation de l'avortement figurent au tableau des luttes politiques des deux mouvements, nous constatons d'importantes différences dans leur implication politique. Le MFPP semble avoir adopté une stratégie plus agressive que le CPFQ, qui a plutôt favorisé la recherche du consensus ainsi qu'une collaboration avec l'État pour la mise sur pied d'une politique de planification familiale. Le MFPP a, au contraire, d'abord usé de son influence auprès de l'opinion publique pour contraindre l'État à modifier la loi de 1920 et s'est ensuite politisé dans sa lutte en faveur de la libéralisation de l'avortement.

⁹⁵ Une critique est publiée à ce sujet, en 1968, dans le Bulletin du MFPP. Une dame accuse le Mouvement de ne s'intéresser, à travers son Bulletin, qu'au thème de la limitation des naissances d'un point de vue technique. Elle regrette qu'il dissocie cette question des thèmes de l'amour spirituel, moral, sentimental et physique. Sans auteur, « Courrier », *Planning familial*, 20, septembre 1968, p. 30.

⁹⁶ S. Mongeau, « Rapport du Président. Assemblée annuelle du 8 mai 1967 », *Bulletin de l'Association pour la planification familiale de Montréal*, 4, 1, été 1967, p. 4.

L’implication du MFPF au niveau politique se résume en deux étapes séparées temporellement par la loi Neuwirth de 1967. Dès les débuts, les fondatrices de la Maternité heureuse considèrent la légalisation de la contraception comme une mesure indispensable à leur travail de diffusion de la planification familiale. La présidente de l’Association mentionne notamment dans le premier Bulletin que le travail de la Maternité heureuse ne débutera véritablement qu’après un changement de loi⁹⁷. Or, les onze années qui séparent la création de la Maternité heureuse et la légalisation de la contraception permettent au Mouvement de créer un rapport de force avec l’État et de poursuivre son action au vu et au su de tous.

L’illégalité de la contraception demeure tout de même un obstacle pour le MFPF notamment en ce qui a trait à l’importation de matériel contraceptif. Malgré la volonté de la présidente de maintenir le Mouvement hors de toutes luttes idéologiques ou politiques⁹⁸, deux tendances se dessinent au sein du MFPF : une tendance réformiste qui cherche à obtenir, avec prudence, une modification de la loi en favorisant la sensibilisation des milieux influents et une tendance radicale dont l’objectif prioritaire est d’offrir le plus rapidement possible l’accès à la contraception à toute la population. C’est la tendance réformiste, formée principalement de la direction, qui l’emporte et qui adopte deux stratégies d’action dans le but de légaliser la contraception : la participation du Mouvement aux commissions gouvernementales sur la question et surtout la sensibilisation de la

⁹⁷ M.-A. Weill-Hallé, « Raisons d’être de notre association », *loc. cit.*, note 6, p. 10.

⁹⁸ Elle rappelle, lors d’une assemblée générale du MFPF en 1963, la mission d’éducation du Mouvement à ses militants qui semblent au cœur de querelles idéologiques et politiques. M.-A. Weill-Hallé, « Rapport moral par madame Weill-Hallé à l’assemblée générale du 10 mars à Lyon », *loc. cit.*, note 87, p. 10.

population et des milieux professionnels afin que ces derniers réclament l'abrogation de la loi de 1920. Ce n'est qu'après la légalisation de la contraception, obtenue en 1967, que la tendance radicale du Mouvement prendra les devants en réclamant, par exemple, la libéralisation de l'avortement, dont il sera question dans la prochaine section.

Le CPFQ a, lui aussi, revendiqué un changement de loi concernant la contraception et l'avortement mais, pour l'obtenir, il a cherché essentiellement à persuader les autorités civiles de la valeur de son point de vue. Dès sa création, le Centre cherche à établir un consensus avec l'État en soutenant, par exemple, le mémoire présenté par l'Association pour la planification familiale de Montréal (APFM) devant la Commission Castonguay sur la nécessité d'une intervention gouvernementale en planification familiale.

C'est cependant la lutte pour la libéralisation de l'avortement qui se révèle plus ardue pour le Centre et notamment pour son président, Serge Mongeau. Le CPFQ cherche à sensibiliser les milieux professionnels à sa position sur la question. Mongeau lui-même n'hésite pas à communiquer directement avec les autorités politiques pour leur faire part de ses suggestions⁹⁹. De plus, à peine quatre mois après sa fondation, le personnel du Centre se lance dans la préparation d'un mémoire sur l'avortement, qu'il présente devant le Comité permanent de la santé et du bien-être

⁹⁹ Après que le ministre de la Justice, John Turner ait rendu public le projet de loi sur l'avortement qu'il entend déposer quelques jours plus tard, le président du CPFQ, en désaccord avec le projet de loi, n'hésite pas à lui demander une rencontre afin de lui exposer son opinion sur la question et de lui suggérer d'autres mesures qui permettraient de mieux lutter contre les avortements clandestins. S. Mongeau, *Lettre destinée aux membres du CPFQ et concernant le projet de loi du ministre de la Justice, M. John Turner*, 30 décembre 1968, 2 p.

social, et qui, tel que mentionné précédemment, va susciter bien des heurts au sein du comité aviseur divisé sur la question en trois principales tendances : conservatrice, refusant la légitimation de l'avortement peu importe les raisons ; modérée, en faveur de la légalisation de l'avortement sous conditions et radicale revendiquant l'avortement sur demande. Ces divisions provoquent la dissension de quelques membres du comité aviseur face au mémoire qui ne sera finalement présenté qu'au nom de ses trois rédacteurs (Serge Mongeau, Raymond Amyot et Renée Cloutier-Cournoyer).

Après l'adoption du *Bill Omnibus* en 1969, le CPFQ poursuit ses pressions auprès de l'État : la légalisation de la contraception et de l'avortement doivent, selon lui, s'accompagner d'une politique et de mesures visant à encourager la famille. Serge Mongeau invite le gouvernement du Québec à intervenir énergiquement pour éviter que ne soient offerts à la population une foule de services de planification des naissances plus ou moins adaptés à ses besoins¹⁰⁰. Il estime aussi qu'il faut une politique familiale afin que la contraception ne devienne pas un « pis-aller » pour tous les problèmes de la société moderne (logements exigus, mauvaises conditions économiques, désir d'épanouissement de la femme à l'extérieur du foyer)¹⁰¹. Afin d'assurer la survie de la nation canadienne-française il revient donc spécialement au gouvernement, selon lui, de prendre l'initiative dans ce domaine¹⁰².

¹⁰⁰ S. Mongeau, « Éditorial. Le rôle du gouvernement dans la planification familiale », *Nouvelles du CPFQ*, 6, 3, mai-juin 1971, p. 2.

¹⁰¹ S. Mongeau, « La planification des naissances résituée », *loc. cit.*, note 21, p. 2.

¹⁰² Serge Mongeau n'hésite pas à dénoncer dans un article publié dans *Le Soleil* le manque d'initiative du gouvernement provincial qui subventionne le CPFQ depuis plusieurs années sans avoir mis sur pied une politique de planification familiale. Sans auteur, « Centre de planning familial », *Le Soleil*, 13 mars 1971, p. 23.

Pour définir une telle politique, le ministère de la Famille et du Bien-être social met sur pied, en 1971, un comité consultatif où siègent le président et le vice-président du CPFQ, Serge Mongeau et André Cormier, ainsi qu'un membre du comité aviseur, Marie-Paule Doyle (Seréna) et une employée du Centre, Lise Fortier¹⁰³. Le personnel du CPFQ travaille sur la question depuis quelques années déjà. Longtemps perçue comme relevant du domaine de la vie privée, la planification familiale, selon ce qu'on peut en lire dans les Bulletins, comporte de nombreuses conséquences sur le développement social de la collectivité, et notamment l'évolution démographique de la nation. Le CPFQ suggère donc de définir une politique qui tienne compte en même temps des intérêts individuels et des besoins démographiques du Québec, en fournissant à toute la population des services adaptés et en favorisant et orientant les recherches dans le domaine afin d'améliorer constamment les services. Cette politique de planification familiale devrait finalement être élaborée de manière démocratique en consultant la population en général, les organismes, les mouvements et les diverses associations concernées¹⁰⁴.

Tel que le démontre la présente section, l'implication politique des deux mouvements dépend largement des contextes culturels et politiques et de la philosophie directrice de chacun d'eux. On pourra le constater aussi dans la lutte menée pour la libéralisation de l'avortement.

¹⁰³ A. Cormier, *Travaux du Plan : Item A-1 et A-3. Liste des participants*, 10 février 1972, p. 8-B.

¹⁰⁴ Concernant cette proposition du comité consultatif pour une politique de planification familiale voir : A. Cormier, *Comité du plan : Item A-1 et A-3. Éléments d'une politique de planification familiale au Québec*, 8 septembre 1971, p. 21.

3. DISCOURS DES DEUX MOUVEMENTS SUR L'AVORTEMENT

En France, la lutte pour la modification de la loi concernant l'avortement n'est entreprise qu'après la légalisation de la contraception en 1967. Menée par plusieurs regroupements, elle provoque la promulgation d'une loi temporaire en 1975. Au Canada, la révision du Code criminel qui débute en 1966 et s'intéresse notamment aux articles relatifs à la contraception et à l'avortement, conduit finalement à l'adoption du *Bill Omnibus* en 1969, qui du même coup légalise la contraception et libéralise l'avortement sous certaines conditions. Influencés par le contexte propre à leur pays, le MFPP et le CPFQ, tous deux divisés sur la question, adoptent un discours différent.

En 1966, le gouvernement fédéral charge le Comité permanent de la santé et du bien-être social d'enquêter sur la légalisation de la contraception et la libéralisation de l'avortement. Or, sans attendre les conclusions de l'enquête, le ministre de la Justice, monsieur Pierre Elliot Trudeau, dépose en décembre 1967 un projet de loi à la Chambre des communes qui recommande d'amender le Code criminel entre autres pour légaliser l'avortement thérapeutique¹⁰⁵. Le comité permanent reprend alors son enquête, désormais centrée sur le projet de loi. Concerné par les deux questions, le CPFQ s'est retrouvé parmi les organismes revendiquant à la fois une légalisation de la contraception et la libéralisation de l'avortement.

¹⁰⁵ L. Desmarais, *Mémoires d'une bataille inachevée. La lutte pour l'avortement au Québec*, op. cit., note 53, p. 51-52.

Le contexte est très différent en France. La légalisation de la contraception, qui fait l'objet de débats politiques en 1965, est présentée comme la solution aux avortements clandestins. D'abord, le MFPF ne souhaite pas la libéralisation de l'avortement, qu'il ne juge pas nécessaire si la contraception devient légale. Cette position remonte d'ailleurs aux débuts de la Maternité heureuse, pour qui l'avortement, même souhaité par la femme, « constitue une « frustration » profonde de tout son être physique et moral, qui peut avoir les plus graves retentissements »¹⁰⁶, sans compter qu'il est la solution du moindre effort pour limiter les naissances et même une pratique dangereuse, paresseuse et amorphe¹⁰⁷. Pour éviter l'avortement, le Mouvement préconise donc la « contraception raisonnée » et l'éducation sexuelle¹⁰⁸. Cependant, la légalisation de la contraception en 1967 n'ayant été accompagnée d'aucune campagne d'information publique et les décrets de la loi tardant à être appliqués, les demandes d'avortement ne cessent d'affluer aux centres de consultation du MFPF, tandis que les hôtesses d'accueil déplorent de ne pouvoir que conseiller ces femmes sur la manière d'éviter une prochaine grossesse. La déception envers la loi Neuwirth transforme le discours du Mouvement : la libéralisation de l'avortement ne peut plus être évitée. En 1969, l'Association nationale d'étude de l'avortement (ANEA) est créée par la direction du MFPF ; elle met au point un an plus tard une proposition de loi autorisant l'avortement en cas de menace pour la vie ou la santé de la mère ou du fœtus, en cas de viol ou d'inceste et dans la situation où les parents seraient incapables d'assurer les soins matériels et

¹⁰⁶ M.-A. Weill-Hallé, « Raisons d'être de notre association », *loc. cit.*, note 6, p. 6-7.

¹⁰⁷ R. Aron-Brunetière, « La prévention de l'avortement par le contrôle des naissances », *Maternité heureuse*, 5, juin 1958, p. 12.

¹⁰⁸ M.-A. Weill-Hallé, « La vérité sur l'avortement. Anne-Marie Dourlen-Rollier », *Revue trimestrielle du Mouvement français pour le planning familial*, 25, juin 1963, p. 32-33 et D. Winaver, « L'avortement provoqué », *Revue trimestrielle du Mouvement français pour le planning familial*, 21, décembre 1968, p. 23-26.

moraux de l'enfant à naître¹⁰⁹. À son tour, en 1972, le MFPF suggère qu'avant que la diffusion de la contraception ne provoque un changement des mentalités, il faudra la faire coexister avec l'avortement légal¹¹⁰. Lors de la présentation d'un rapport à l'Assemblée nationale en décembre 1973, l'un des membres de la délégation du MFPF déclare : « Pour nous, la seule façon de changer la loi et de s'adapter aux exigences de notre époque, c'est de rendre l'avortement libre. Et rendre l'avortement libre, pour nous, c'est travailler pour qu'il disparaisse »¹¹¹. Ce travail devra, selon le MFPF, s'effectuer par la création de centres d'orthogénie et de lieux de formation et d'éducation afin de répondre aux besoins de la population.

L'analyse du discours du CPFQ s'avère plus complexe puisqu'il se retrouve divisé en trois tendances. Nous ne traiterons ici que de la position de son président et fondateur¹¹². Ce n'est qu'à la veille du changement de loi, soit à partir de 1968 que Serge Mongeau ose se prononcer publiquement. Il recommande ainsi dans un article du *Photo-Journal* paru en 1968 une « révision des lois régissant l'avortement et une plus grande libéralité de pensée sur ce point »¹¹³. Une telle position peut se comparer à celle de l'Association nationale d'étude de l'avortement (ANEA): dans les deux cas la responsabilité de l'autorisation des avortements serait confiée à des spécialistes de la santé. L'ANEA prédéfini néanmoins les cas où un avortement pourrait être légalisé alors que Serge Mongeau favorise plutôt l'étude au cas par cas par des

¹⁰⁹ Les informations sur la proposition de loi de l'ANEА ont été prises dans : A.-M. Dourlen-Rollier, « Avortement : du nouveau en France », *Revue trimestrielle du Mouvement français pour le planning familial*, 8, octobre 1970, p. 36-37.

¹¹⁰ Claudine Brelet, « Contraception ou avortement ? », *Planning familial, Couples d'aujourd'hui*, 20, novembre-décembre 1972, p. 44.

¹¹¹ MFPF, *L'avortement et la loi. Rapport de la délégation du MFPF à l'Assemblée nationale*, décembre 1973, p. 4.

¹¹² Pour des informations au sujet des trois tendances qui divisent le comité aviseur du CPFQ sur la question de la libéralisation de l'avortement voir la sixième section du chapitre 2, p. 77-78.

¹¹³ Sans auteur, « Le Dr Serge Mongeau se dit en faveur des mariages d'essai », *Photo-Journal*, 32, 11, 26 juin au 3 juillet 1968, p. 18.

organismes d'aide à la mère. Nous constatons aussi que, tout comme le Mouvement français, Serge Mongeau a vu l'enquête gouvernementale sur la libéralisation de l'avortement comme l'occasion de « laisser les femmes décider de leur propre sort » en leur permettant d'exprimer leur point de vue sur la question¹¹⁴.

Chose certaine, la libéralisation de l'avortement représente une question taboue qui sera source de bien des tensions en France et au Québec. Du côté du MFPP, la position adoptée par l'ANEA ne peut convenir aux militantes féministes à la base du Mouvement qui refusent qu'une commission médicale accorde ou refuse à la femme le droit à l'avortement. En réponse à la position de l'ANEA qui lui paraît plus que modérée, le MFPP se radicalise en 1971 et revendique l'entièvre liberté de choix pour la femme, puis se prononce, en 1973, pour la contraception et l'avortement libres et remboursés par la Sécurité sociale¹¹⁵.

Les tensions provoquées au sein du CPFQ par la question de la décriminalisation de l'avortement ont déjà été explorées au deuxième chapitre¹¹⁶. La lutte pour la décriminalisation de l'avortement est l'occasion de la première véritable scission au sein du comité aviseur, dont Serge Mongeau avait réussi jusque là à préserver l'unité autour de la nécessité d'une meilleure diffusion de la planification familiale. Cet échec ne l'empêchera pas de présenter sa position au comité

¹¹⁴ Serge Mongeau réalisa une enquête au sein du Photo-Journal dont les résultats furent présentés au comité parlementaire. S. Mongeau, « Médecine d'aujourd'hui par le Dr Serge Mongeau. La Québécoise et l'avortement», *Photo-Journal*, 31, 32, 22 au 29 novembre 1967, p. 68.

¹¹⁵ A. Lwoff, « Le 8^e Congrès du Mouvement français pour le planning familial », *loc. cit.*, note 68, p. 26 et MFPP, *Liberté, sexualités, féminisme. 50 ans de combat du planning pour les droits des femmes*, *op. cit.*, note 25, p.132.

¹¹⁶ À ce sujet voir la sixième section du chapitre 2, p. 78-81.

parlementaire dans un mémoire n'ayant pas été endossé par le comité aviseur du Centre.

CONCLUSION

Le MFPF fut le premier mouvement français portant sur la planification familiale dont l'action s'est étendue à l'échelle nationale. Face aux résistances des autorités civiles et religieuses, il s'est inspiré de formules gagnantes : les cliniques de *Birth Control* créées au début du siècle dans certains pays protestants. Le CPFQ fut, quant à lui, créé dans un climat de bouillonnements culturels, politiques et sociaux. Serge Mongeau s'est inspiré de son expérience au sein de l'Association pour la planification familiale de Montréal pour créer un organisme qui répondrait aux besoins de la population francophone. Ces contextes particuliers ainsi que la personnalité des membres fondateurs sont deux facteurs déterminants dans les stratégies d'action employées par les mouvements français et québécois et leur idéologie.

Alors que le mouvement de *Birth Control* français misait sur la primauté des spécialistes dans un domaine qu'il voulait d'abord technique, Serge Mongeau a plutôt choisi de faire de la planification familiale un domaine plus humain en insistant sur ses aspects psychosociaux et en donnant priorité à l'intervention des travailleurs sociaux. Fondé par des femmes, le MFPF aborda la question de la planification familiale comme une problématique féministe. Il n'en fut pas de même pour le CPFQ qui, influencé par les mouvements issus de l'Action catholique, associa d'abord la planification familiale au couple et à la famille puis chercha à faire

entendre la voix des femmes lorsqu'il fut question de la libéralisation de l'avortement. Cette question fit naître des tensions au sein des deux mouvements : malgré des avis contraires au sein de son comité, Serge Mongeau mit peu de temps après la création du CPFQ pour se prononcer en faveur de la libéralisation de l'avortement alors que le MFPP dut subir de profondes transformations structurelles et idéologiques avant de s'affirmer favorable à l'avortement libre et gratuit.

Pour faire avancer sa cause, Serge Mongeau utilisa la stratégie du consensus non seulement au sein du CPFQ mais aussi avec les autorités civiles et religieuses. Il tenta de plus de s'impliquer auprès de l'État par sa participation à la préparation de lois (présentation de mémoires sur la planification familiale et sur l'avortement et participation au sein du comité pour la préparation d'une politique familiale). Le MFPP adopta une tout autre stratégie qui visait davantage à se distancier du domaine politique pour demeurer concentré sur l'aspect technique de la planification familiale. Il se politisa toutefois sur la question de l'avortement. Il devint alors essentiel qu'il s'investisse davantage au niveau politique afin de lutter contre toutes les formes d'oppression de la femme.

Cette comparaison nous permet finalement de démontrer les similitudes et les différences des deux mouvements au niveau de leur idéologie, de leur discours ainsi que de leurs actions mais elle fait surtout ressortir l'originalité du Centre québécois qui, inspiré par le mouvement de *Birth Control*, a su néanmoins s'en démarquer.

CONCLUSION

Portées par la jeunesse, les années 1960 sont le symbole de profonds bouleversements sociaux et culturels. Au Québec, on assiste au rejet des valeurs familiales traditionnelles par une population qui envisage la sexualité d'une nouvelle façon : l'arrivée sur le marché de méthodes contraceptives plus efficaces participe à la transformation de la vision du couple, dont l'épanouissement ne repose plus sur la construction d'une famille. Face à ce nouveau courant de pensée individualiste, l'Église catholique cherche à sauvegarder la famille, qu'elle considère comme la cellule de base de la société, et n'accepte que la continence périodique comme méthode contraceptive. L'intervention accrue de l'État et des travailleurs sociaux laïcs favorise toutefois l'élaboration d'une nouvelle vision, plus sociale que morale, du contrôle des naissances.

C'est dans ce contexte que naît le Centre de planification familiale du Québec (CPFQ). Créé en 1967 par le travailleur social Serge Mongeau en collaboration avec les agences catholiques de service social, ce Centre entend répondre aux besoins de contraception de la population canadienne-française en formant à la planification familiale des intervenants agissant auprès des milieux défavorisés. La naissance et le succès du CPFQ démontrent qu'une partie de l'intelligentsia catholique et certains intervenants sociaux estiment urgent d'agir auprès des couples mal informés. Ils témoignent aussi que de nombreux couples sont prêts à recevoir ce message et cherchent à s'émanciper d'une morale que plusieurs jugent abusive. Ainsi, l'étude de

ce mouvement fait non seulement référence à un enjeu important caractérisant les années 1960, soit la lutte pour le droit à la contraception pour tous, mais aussi, d'une manière plus globale, à la distance que la population prend peu à peu vis-à-vis l'Église catholique.

Dans ce mémoire, nous avons cherché à saisir l'influence du CPFQ sur la société québécoise par l'analyse de son discours, de ses actions sociales et de ses initiatives auprès du gouvernement. Nous avons de plus enrichi notre analyse d'une comparaison avec un mouvement semblable, le Mouvement français pour le planning familial (MFPF), créé en France dix ans avant le Centre québécois, ce qui nous a permis de comprendre la singularité du contexte dans lequel celui-ci évolue et l'originalité des stratégies employées par Serge Mongeau.

Au sujet de la création du CPFQ, son fondateur et président, Serge Mongeau, a affirmé n'avoir eu qu'à enfoncer des portes ouvertes. Nous avions plutôt émis l'hypothèse que, malgré le fait qu'il ait suivi un mouvement de pensée déjà amorcé par d'autres organismes (Seréna, APFM), il a dû recourir à plusieurs stratégies afin de contourner certains obstacles. Nos recherches corroborent cette hypothèse. Le CPFQ est créé dans un contexte où la société semble divisée sur la question de la planification familiale. De ce fait, les obstacles proviennent non seulement de l'Église catholique mais aussi des autorités politiques et même de certains groupes de la population qui craignent, par exemple, les conséquences démographiques de la généralisation de méthodes contraceptives efficaces ainsi que l'usage de méthodes non acceptées par l'Église catholique.

En effet, quoique l'Église soit divisée sur la question, comme en témoigne le concile Vatican II, le clergé québécois influence encore les couples dans le sens de la morale traditionnelle. De plus, malgré la présence grandissante des intervenants laïcs dans le domaine de la planification familiale, le Centre compte parmi les membres de son comité aviseur des prêtres et religieuses, de même que parmi son personnel. La philosophie catholique qui le guide nous permet également de soutenir l'affirmation de l'influence cléricale présente en ce domaine.

Les autorités politiques, qui se révèlent soucieuses de respecter les positions de l'Église, représentent aussi un obstacle pour Serge Mongeau. Criminalisant la contraception et l'avortement jusqu'à l'adoption du *Bill Omnibus*, en 1969, elles contraignent le Centre à fonctionner dans l'illégalité. Elles l'obligeront de plus, à présenter, lors de ses formations, la position de l'Église sur la contraception après la parution de l'encyclique *Humanae Vitae*, critiquée par la population. Il faudra finalement plus de cinq ans, au CPFQ, avant d'intéresser le gouvernement québécois à la création d'une politique de planification familiale.

Lors de la création du CPFQ, si la table est mise pour un changement profond des mentalités, il reste que la société est encore bien divisée sur la question, comme on l'a dit plus haut. Si bien que la stratégie du Centre québécois consistera principalement à créer un consensus social autour des valeurs qu'il défend et que certains partagent avec lui.

De son côté, la comparaison des mouvements québécois et français, qui partageaient les mêmes objectifs au départ, nous a permis de mieux percevoir l'originalité de la philosophie du CPFQ et de ses stratégies d'action. Contrairement au MFPF, qui arrive en terrain vierge, le CPFQ est créé à une époque où la question prend de plus en plus d'importance dans l'opinion publique. Le Centre québécois doit cependant faire face à une Église plus influente ici qu'en France, où s'exprime une plus grande diversité d'attitudes et de mouvements d'opinions.

Le MFPF s'est, de plus, largement inspiré des mouvements de *Birth Control*, en valorisant, par exemple, le côté scientifique et technique de la contraception. Serge Mongeau s'est quant à lui inspiré du mouvement de *Birth Control* pour en dégager les faiblesses et créer un centre qui offrirait plus qu'une vision technique ou morale de la contraception. Son originalité tient au fait qu'il en a surtout privilégié les aspects psychosociaux et qu'il a fait intervenir les travailleurs sociaux, jugés plus aptes à interagir avec les couples de milieux défavorisés, que l'on disait à l'époque les plus touchés par le problème.

Aussi, alors que la stratégie d'action du MFPF visait à sensibiliser d'abord l'opinion de l'intelligentsia afin de créer un rapport de force avec les autorités civiles religieuses, le CPFQ, lui, a privilégié une stratégie du consensus et ce, à l'intérieur de son propre comité comme auprès des autorités civiles et religieuses. Sans confronter les valeurs de la population catholique, il a également cherché à faire évoluer les mentalités sur la question. Cette stratégie lui fut certainement gagnante puisque l'État québécois a impliqué le CPFQ dans le processus de préparation d'une politique de

planification familiale au début des années 1970. De son côté, le MFPF, perçu comme un mouvement trop controversé par l'État, n'a jamais eu droit à sa reconnaissance d'utilité publique une fois la contraception légalisée.

Cette prudence de Serge Mongeau pourrait être perçue comme le reflet d'une connivence du directeur du Centre avec la culture ambiante. Tout comme la société dans laquelle il évolue, il est lui-même un homme en transition. Par son désir de mettre sur pied une politique familiale permettant la venue au monde d'enfants désirés, il participe de la culture catholique. D'un autre côté, par sa volonté de donner un meilleur accès à la population à une contraception efficace et de ne plus faire reposer le couple sur la fondation d'une famille, il se montre tributaire du courant de pensée individualiste qui monte.

La prudence qui caractérise Mongeau à ses débuts, disparaît cependant lorsqu'il est question de thèmes plus controversés tels que la libéralisation de l'avortement ou la critique de *Humanae Vitae*. Cette évolution de la position de Mongeau témoigne des profondes transformations que vit la population catholique québécoise. S'il s'avance alors sur des terrains plus glissants, c'est sans doute parce qu'il considère que la population s'émancipe face aux directives de l'Église. Cependant, il ne peut éviter la déchirure qui se produit entre l'Église catholique et la population lors de la publication de *Humanae Vitae*.

Lorsque les chercheurs ont étudié le contrôle des naissances, ils se sont intéressés surtout aux motivations et comportements contraceptifs des couples, ou

alors à son influence sur le taux de natalité au Québec au cours de la première moitié du XX^e siècle. L'apport principal de notre mémoire est d'avoir abordé ce thème par l'analyse d'un mouvement pionnier, le Centre de planification familiale du Québec. Aucune initiative laïque en planification familiale n'avait encore été étudiée de façon approfondie. L'analyse des rapports du CPFQ avec la population et les autorités civiles et religieuses en révèle beaucoup sur le contexte de l'époque et sur les diverses réactions à une telle initiative en planification familiale. La comparaison avec le mouvement français nous a permis quant à elle de mieux voir l'originalité du CPFQ, qui a su se détacher de la vision morale et technique de la contraception qui primait à l'époque pour aborder la planification familiale d'une toute nouvelle façon.

Cette recherche soulève des questions qui mériteraient d'être approfondies. Par exemple, alors que le lien entre le MFPP et le mouvement féministe français des années 1970 semble bien établi, rien ne permet de croire qu'il en fut de même au Québec. En militant pour la légalisation de la contraception et la libéralisation de l'avortement, le CPFQ a pourtant lutté, en quelque sorte, contre l'oppression sexuelle des femmes, ce que fera aussi la deuxième vague féministe québécoise qui naît à la fin des années 1960. Les difficultés internes que connaît le CPFQ au début des années 1970 et qui mèneront à sa fermeture ont certainement nui à cette collaboration mais il serait intéressant d'étudier l'héritage laissé par le Centre à la société de façon générale, et plus particulièrement aux mouvements féministes qui continuèrent de se battre au cours des années 1970 pour la dériminalisation de l'avortement. Il aurait aussi été intéressant d'approfondir les rapports du CPFQ avec les autres associations de planification familiale actives au Québec, notamment Seréna et l'Association pour la planification familiale de Montréal. Enfin, une analyse des journaux et des revues

féminines de l'époque aurait certainement pu en dévoiler beaucoup sur l'accueil réservé à Serge Mongeau et au CPFQ par la société québécoise, tout en donnant la mesure de l'influence du Centre sur la société ainsi que de l'évolution des mentalités au sujet de la planification familiale. Tel quel cependant, notre mémoire, nous l'espérons, contribuera à stimuler de nouvelles recherches.

BIBLIOGRAPHIE

1. SOURCES PREMIÈRES

1.1 CPFQ

Au moment où nous avons effectué la recherche pour ce mémoire, les archives du Centre de planification familiale du Québec (CPFQ) étaient conservées à deux endroits :

- a) Dans un fonds d'archives conservé actuellement chez notre codirectrice de recherche, madame Diane Gervais et qui lui a été confié par Seréna, membre du comité aviseur du CPFQ. Il contient les sources suivantes :

1.1.1 Sources manuscrites

Correspondance de Serge Mongeau, 1967-1971.

Communiqués du CPFQ et de Serge Mongeau à la suite de la parution de l'encyclique *Humanae Vitae*, 1968.

Documents relatifs à la position de l'organisme Seréna sur l'avortement (procès-verbaux, correspondance), 1967-1968.

Documents relatifs à la structure interne du Centre ; à sa position sur l'avortement ; à la formation qu'il dispense ; aux « semaines de la sexualité » organisées dans les cégeps ; à son émission radiophonique *Pour adultes seulement* et à son implication au sein du comité provisoire formé par le ministère de la Famille et du Bien-être social pour la création d'une politique de planification familiale, 1967-1972.

Procès-verbaux des réunions du comité aviseur, 1967-1968.

APFM, *Mémoire à la Commission d'Enquête sur la Santé et le Bien-être Social présenté par l'Association pour la planification familiale de Montréal*, 1967.

CPFQ, « Les implications de la planification des naissances », *mémoire présenté à la commission royale d'enquête sur la situation de la femme au Canada*, 1968.

Renée Cloutier-Cournoyer, « Comportements contraceptifs et besoins en service de planning familial. Recherche effectuée en milieu défavorisé québécois », *Mémoire présenté au Comité spécial du Sénat sur la pauvreté par le secteur recherche du CPFQ*, 1970.

Serge Mongeau, *Mémoire soumis au Ministère de la famille et du Bien-être Social en vue de l'organisation d'un Centre de planification familiale*, 1966.

Serge Mongeau, « Une conception de la planification familiale », *communication présentée lors d'un colloque sur la planification familiale à Montréal*, 1971.

Serge Mongeau, *Historique du Centre de planning familial du Québec*, s.d.

1.1.2 Sources imprimées

Chambre des communes, Comité permanent de la Santé et du Bien-être Social, *Procès-verbaux et témoignages, Fascicule 8, Séance du jeudi 5 avril 1966*.

Chambre des communes, Comité permanent de la Santé et du Bien-être Social, *Procès-verbaux et témoignages, Fascicule 21, Séance du jeudi 15 février 1968*.

Bulletins de l'Association pour la planification familiale de Montréal, 1964-1972.

Nouvelles du Centre de planification familiale du Québec, 1967-1972.

Journal *Photo-Journal*, 1965-1969 : Nous avons particulièrement consulté la chronique *Médecine d'aujourd'hui* tenue par Serge Mongeau.

Journal *Le Devoir*, 1966, 1967, 1969 ; Journal *La Presse*, 1966, 1967, 1969 ; Journal *Le Droit* 1968 ; Journal *Le Soleil*, 1971 ; Journal *Perspectives*, 1970 ; Revue *L'Action nationale*, 1972. Nous avons consulté les coupures de presse conservées dans le Fonds du CPFQ.

b) Service des archives et de gestion des documents de l'Université du Québec à Montréal

113 P Fonds d'archives du Centre de planning familial du Québec

1.1.3 Sources manuscrites

Correspondance de Serge Mongeau, 1970.

Pamphlet *Le Centre de planning familial du Québec*.

Procès-verbal de la réunion du comité aviseur du CPFQ, 25 mars 1970.

Sans auteur, *Le gouvernement du Québec et la planification familiale. Réactions du Ministère de l'Éducation à l'encyclique « Humanae Vitae »*, Document no 3, 1968.

1.2 MFPP

Les sources ont été consultées au Centre de consultation du MFPP à Paris.

1.2.1 Sources manuscrites

La Maternité heureuse, *Cycle de conférences pour la formation des conseillers d'éducation sexuelle et de préparation au mariage. Le Planning familial. Conférence de Madame le Docteur Képès*, s.d.

MFPP, *L'avortement et la loi. Rapport de la délégation du MFPP à l'Assemblée nationale*, 1973.

MFPP, *Documentation à l'usage des médecins*, s.d.

1.2.2 Sources imprimées

Maternité heureuse, Bulletin d'information, 1956, no 1- 1959, no 11.

Maternité heureuse, Mouvement français pour le planning familial, Bulletin trimestriel d'information, 1960, no 12 – 1961, no 16.

Bulletin trimestriel d'information du Mouvement français pour le planning familial, 1961, no 17 – 1961, no 18.

Revue trimestrielle du Mouvement français pour le planning familial, 1962, no 20 – 1963, no 27.

Planning familial, Revue trimestrielle de la Fédération nationale du Mouvement français pour le planning familial, 1964, no 1 – 1968, no 21.

Planning familial, Revue trimestrielle (puis bimestrielle) 1969, no 1 – 1972, no 17.

Planning familial, Couples d'aujourd'hui, 1972, no 18 – 1972 no 20.

Planning – Actualités, 1965, no 1 – 1967, no 15.

2. SOURCES SECONDES

2.1 Ouvrages de références et ouvrages généraux

COLLECTIF CLIO, *L'histoire des femmes au Québec : depuis quatre siècles*, deuxième édition, Montréal, Le Jour, 1982, 521 p.

LINTEAU, Paul-André, René DUROCHER, Jean-Claude ROBERT, *Histoire du Québec contemporain v. 2 Le Québec depuis 1930*, Montréal, Boréal Express, 1989, 834 p.

ZANCARINI-FOURNEL, Michelle, *Histoire des femmes en France : XIX^e-XX^e siècle*, Rennes, Presses Universitaires de Rennes, 2005, 254 p.

2.2 Monographies

- BAILLARGEON, Denyse, *Un Québec en mal d'enfants. La médicalisation de la maternité, 1910-1970*, Montréal, Remue-ménage, 2004, 373 p.
- BAILLARGEON, Denyse, *Ménagères au temps de la crise*, Montréal, Remue-ménage, 1991, 311 p.
- BAULIEU, Étienne-Émile, Françoise HÉRITIER et Henri LERIDON, *Contraception : contrainte ou liberté ?*, Paris, Odile Jacob, 1999, 305 p.
- BOUCHARD, Gérard, *Quelques arpents d'Amérique. Population, économie, famille au Saguenay, 1838-1971*, Montréal, Boréal, 1996, 635 p.
- CARISSE, Colette, *Planification des naissances en milieu canadien-français*, Montréal, Presses de l'Université de Montréal, 1964, 227 p.
- CHAPERON, Sylvie, *Les années Beauvoir : 1945-1970*, Paris, Fayard, 2000, 430 p.
- CHARBONNEAU, Hubert et Serge MONGEAU, *Naissances planifiées : pourquoi? Comment?*, Montréal, Éditions du Jour, 1966, 153 p.
- CHAUCHARD, Paul et Marie-Andrée LAGROUA WEILL-HALLÉ, *Pour la pilule et le planning familial ; contre la pilule et le planning familial*, Nancy, Berger-Levrault, 1967, 78 p.
- CONCILE DU VATICAN, *L'Église dans le monde de ce temps : constitution pastorale « Gaudium et Spes » promulguée par S.s. Paul VI, le 7 décembre 1965*, Montréal, Fides, 1966, 109 p.
- DESBIENS, Josée, *Au service du couple et de la famille*, Montréal, Fides, 1998, 243 p.
- DESJARDINS, Gaston, « La pédagogie du sexe: un aspect du discours sur la sexualité au Québec (1930-1960) », M.A. (Histoire), Montréal, Université du Québec à Montréal, 1985, 156 p.
- DESJARDINS, Gaston, *L'amour en patience : la sexualité adolescente au Québec, 1940-1960*, Sainte-Foy, Presses de l'Université du Québec, 1995, 261 p.
- DESMARAIS, Louise, *Mémoires d'une bataille inachevée. La lutte pour l'avortement au Québec*, Montréal, Trait d'union, 1999, 441 p.
- DOURLEN-ROLLIER, Anne-Marie, *La vérité sur l'avortement. Deux enquêtes inédites*, Paris, Librairie Maloine S.A., 1963, 246 p.

- DRAPER, Elizabeth, *Conscience et contrôle des naissances : le rôle de l'individu dans le problème de l'explosion démographique*, traduit de l'anglais par Gérald Messadie, Montréal, Éditions du Jour, 1965, 376 p.
- DUMONT, Micheline et Louise TOUPIN, *La pensée féministe au Québec : anthologie, 1900-1985*, Montréal, Remue-ménage, 2003, 750 p.
- FERRETTI, Lucia, *Brève Histoire de l'Église catholique au Québec*, Montréal, Boréal, 1999, 203 p.
- FLANDRIN, Jean-Louis, *L'Église et le contrôle des naissances*, Paris, Flammarion, 1970, 137 p.
- GAGNON, Serge, *Religion, moralité, modernité*, Québec, Presses de l'Université Laval, 1999, 191 p.
- GAGNON, Serge, *Plaisir d'amour et crainte de Dieu : sexualité et confession au Bas-Canada*, Sainte-Foy, Presses de l'Université Laval, 1990, 202 p.
- GAUTHIER, Xavière, *Naissance d'une liberté. Contraception, avortement : le grand combat des femmes au XX^e siècle*, Paris, Robert Laffont, 2002, 436 p.
- GAUTHIER, Xavière, *Paroles d'avortées : quand l'avortement était clandestin*, Paris, Martinière, 2004, 303 p.
- GAUVREAU, Danielle, Diane GERVAIS et Peter GOSSAGE, *La fécondité des Québécoises 1870-1970. D'une exception à l'autre*, Montréal, Boréal, 2007, 337 p.
- GAUVREAU, Michael, *Les origines catholiques de la Révolution tranquille*, traduit de l'anglais par Richard Dubois, Montréal, Fides, 2008, 457 p.
- GERVAIS, Diane, Seréna, *La fécondité apprivoisée 1955-2005*, Montréal, Seréna Québec, 2005, 107 p.
- GROULX, Lionel-Henri, *Le travail social. Analyse et évolution. Débats et enjeux*, Laval, Agence d'Arc, 1993, 297 p.
- GUERRAND, Roger-Henri, *La libre maternité 1896-1969*, Paris, Casterman, 1971, 165 p.
- HENRIPIN, Jacques, *Tendances et facteurs de la fécondité au Canada*, Ottawa, Bureau fédéral de la statistique, 1968, 425 p.
- HENRIPIN, Jacques et Evelyne LAPIERRE-ADAMCYK, *La fin de la revanche des berceaux : qu'en pensent les Québécoises?*, Montréal, Presses de l'Université de Montréal, 1974, 159 p.
- HENRIPIN, Jacques et coll., *Les Enfants qu'on n'a plus*, Montréal, Presses de l'Université de Montréal, 1981, 410 p.

- HILL, Reuben, J. MAYONE STYCOS et Kurt W. BACK, *The Family and the Population Control: a Puerto Rican Experiment in Social Change*, Chapel Hill, The University of North Carolina Press, 1959, 481 p.
- IFF, Simone, Werner IFF et Marcel BESSE, *Demain la société sexualisée : le combat du Mouvement français pour le planning familial*, Paris, Calmann-Lévy, 1975, 308 p.
- ISAMBERT, François, Paul A. LADRIÈRE avec la collaboration de Danièle HERVIEU-LÉGER, *Contraception et avortement : dix ans de débat dans la presse, 1965-1974*, Paris, C.N.R.S., 1979, 126 p.
- LAGROUA WEILL-HALLÉ, Marie-Andrée, *La grand'peur d'aimer: journal d'une femme médecin*, Paris, René Julliard, 1960, 160 p.
- LAPIERRE-ADAMCYK, Évelyne et Marie-Hélène LUSSIER, « De la forte fécondité à la fécondité désirée », Victor Piché et Céline LeBourdais dir., *La démographie québécoise. Enjeux du XXI^e siècle*, Montréal, Presses de l'Université de Montréal, 2003, p. 66-109.
- LAROUCHE, Jean-Marc, *Éros et Thanatos. Sous l'œil des nouveaux clercs : essai socio-historique sur la sexologie et la thanatologie dans la société québécoise*, Montréal, VLB, 1991, 200 p.
- LAVIGNE, Marie, « Réflexions féministes autour de la fertilité des Québécoises », dans Nadia Fahmy-Eid et Micheline Dumont, dir., *Maîtresses de maison, maîtresses d'école*, Montréal, Boréal Express, 1983, p. 319-338.
- LEMIEUX, Denise et Lucie MERCIER, *Les femmes au tournant du siècle 1880-1940*, Québec, Institut québécois de recherche sur la culture, 1989, 398 p.
- LEMIEUX, Denise et Michelle COMEAU, *Le mouvement familial au Québec 1960-1990*, Sainte-Foy, Presses de l'Université du Québec, 2002, 297 p.
- LE NAOUR, Jean-Yves et Catherine VALENTI, *Histoire de l'avortement : XIX^e – XX^e siècle*, Paris, Seuil, 2003, 387 p.
- LÉVESQUE, Andrée, *La norme et les déviantes. Des femmes au Québec pendant l'entre-deux-guerres*, Montréal, Remue-ménage, 1989, 232 p.
- MALOUIN, Marie-Paule, *Le mouvement familial au Québec. Les débuts : 1937-1965*, Montréal, Boréal, 1998, 158 p.
- MCLAREN, Angus, *Histoire de la contraception: de l'Antiquité à nos jours*, traduit de l'anglais par Isabella Morel et Jean Rosenthal, Paris, Noësis, 1996, 413 p.
- MCLAREN, Angus et Arlene TIGAR MCLAREN, *The Bedroom and the State : The Changing Practices and Politics of Contraception and Abortion in Canada 1880-1980*, Toronto, McClelland and Stewart, 1986, 186 p.

- MONGEAU, Serge, *Adieu médecine, bonjour santé*, Montréal, Québec Amérique, 1982, 186 p.
- MONGEAU, Serge, *Non, je n'accepte pas : autobiographie*, Montréal, Écosociété, 2005, 296 p.
- MONGEAU, Serge, *Évolution de l'assistance au Québec*, Montréal, Éditions du Jour, 1967, 123 p.
- MONGEAU, Serge, *L'avortement*, Montréal, Éditions du Jour, 1968, 173 p.
- MONGEAU, Serge, *Paul VI et la sexualité : réponse à l'encyclique Humanae Vitae*, Montréal, Éditions du Jour, 1969, 121 p.
- MONGEAU, Serge, *La grossesse et la planification familiale*, Montréal, Éditions du Jour, 1967, 124 p.
- MONGEAU, Serge, *Cours de sexologie*, Montréal, Éditions du Jour, 1967-1970 : Vol. 1 : *De la fécondation à l'âge adulte* ; Vol. 2 : *Les âges de l'amour et les rapports sexuels* ; Vol. 3 : *La grossesse et la planification familiale* ; Vol. 4 : *Les difficultés sexuelles de l'individu et du couple* ; Vol. 5 : *Sexualité et société. La vieillesse*.
- MOREUX, Colette, *Fin d'une religion ? Monographie d'une paroisse canadienne-française*, Montréal, Presses de l'Université de Montréal, 1969, 485 p.
- MOSSUZ-LAVAU, Janine, *Les lois de l'amour, les politiques de sexualité en France (1950-2000)*, Paris, Payot et Rivages, 2002, 501 p.
- MOUVEMENT FRANÇAIS POUR LE PLANNING FAMILIAL, *D'une révolte à une lutte : 25 ans d'histoire du planning familial*, Tierce, Paris, 1982, 506 p.
- MOUVEMENT FRANÇAIS POUR LE PLANNING FAMILIAL, *Liberté, sexualités, féminisme : 50 ans de combat du Planning pour les droits des femmes*, ouvrage conçu et rédigé par Isabelle Friedmann, Paris, Découverte, 2006, 277 p.
- PAGÈS, Jeanne, *Le contrôle des naissances en France et à l'étranger*, Paris, Librairie générale de droit et de jurisprudence, 1971, 323 p.
- PERREAULT, Isabelle, « Le plaisir sous surveillance : analyse des discours catholiques sur la sexualité conjugale et féminine dans les manuels de sexualité maritale au Québec, 1930-1960 », M.A. (Études féministes), Montréal, Université du Québec à Montréal, mai 2003, 125 p.
- PICQ, Françoise, *Libération des femmes, les années mouvement*, Paris, Seuil, 1993, 380 p.
- RENAUD, Gilbert, *L'éclatement de la profession en service social*, Montréal, Éditions coopératives Albert St-Martin, 1978, 164 p.

- RODRIGUE, Isabelle, *Limiter les naissances : entre le modèle véhiculé par l'École sociale populaire et la réalité des couples québécois (1920-1940)*, Québec, Les cahiers de recherche du Groupe de recherche multidisciplinaire féministe de l'Université Laval, 1996, 131 p.
- RON SIN, Francis, *La grève des ventres : propagande néo-malthusienne et dénatalité française, XIX^e-XX^e siècles*, Paris, Aubier-Montaigne, 1980, 254 p.
- SEVEGRAND, Martine, *Les enfants du bon Dieu. Les catholiques français et la procréation au XX^e siècle*, Paris, Albin Michel, 1995, 475 p.
- SIMARD-VASIL, Normande, « Femmes, prises de décision et pouvoir : analyse des relations entre les époux dans la famille chicoutimienne pour la première moitié du XX^e siècle », M.A. (Études régionales), Chicoutimi, Université du Québec à Chicoutimi, 1983, 222 p.
- SULLEROT, Evelyne, *Pilule, Sexe, ADN: trois révolutions qui ont bouleversé la famille*, Paris, Fayard, 2006, 325 p.
- VALABRÈGUE, Catherine, *Contrôle des naissances et planning familial*, Paris, La Table Ronde, 1966, 224 p.
- VALABRÈGUE, Catherine et Sandrine TREINER, *La pilule et après ? Deux générations face au contrôle des naissances*, Stock, Paris, 1996, 297 p.

2.3 Articles de périodiques

- BAILLARGEON, Jacques et Hélène PELLETIER-BAILLARGEON, « Régulation des naissances », *Maintenant*, 49, janvier 1966, p. 10-16.
- BEAUJOT, Roderic, « Les deux transitions démographiques du Québec, 1860-1996 », *Cahiers québécois de démographie*, 29, 2, 2000, p. 201-230.
- BIENVENUE, Louise, « Pierres grises et mauvaise conscience. Essai historiographique sur le rôle de l'Église catholique dans l'assistance au Québec », *Études d'histoire religieuse*, 69, 2003, p. 9-28.
- BOUCHARD, Gérard, « La sexualité comme pratique et rapport social chez les couples paysans du Saguenay (1860-1930) », *Revue d'histoire de l'Amérique française*, 54, 2, 2000, p. 183-217.
- BOUCHARD, Gérard et Richard LALOU, « La surfécondité des couples québécois depuis le XVII^e siècle, essai de mesure d'interprétation », *Recherches sociographiques*, 34, 1, 1993, p. 9-44.
- BOUCHARD, Gérard et Raymond ROY, « Fécondité et alphabétisation au Saguenay et au Québec (XIX^e – XX^e siècles) », *Annales de démographie historique*, 1991, p. 173-201.

- CALDWELL, Gary, « La baisse de la fécondité au Québec à la lumière de la sociologie québécoise », *Recherches sociographiques*, 17, 1976, p. 7-22.
- CHAUVEAU, Sophie, « Les espoirs déçus de la loi Neuwirth », *CLIO, Histoire, femmes et société : Coéducation et mixité*, 18, 2003, p. 223-239.
- DESJARDINS, Gaston, « Une mémoire hantée. L'histoire de la sexualité au Québec », *Cap-aux-Diamants*, 49, printemps 1997, p. 11.
- DODD, Diane, « The Canadian Birth Control Movement on Trial : 1936-1937 », *Histoire sociale*, 16, 32, 1983, p. 411-428.
- FERRETTI, Lucia, « Les agences sociales à Montréal », *Etudes d'histoire religieuse*, 66, 2003, p. 69-88.
- FOURNIER, Daniel, « Pourquoi la revanche des berceaux? L'hypothèse de la sociabilité », *Recherches sociographiques*, 30, 2, 1989, p. 171-198.
- GAUVREAU, Danielle, « La transition de la fécondité au Québec : un exemple de transgression de la morale catholique? », *Études d'histoire religieuse*, 70, 2004, p. 7-22.
- GAUVREAU, Danielle, « La transition de la fécondité au Canada. Bilan et essai d'interprétation », *Annales de démographie historique*, 2, 2002, p. 175-199.
- GAUVREAU, Danielle et Diane GERVAIS, « Les chemins détournés vers une fécondité contrôlée: le cas du Québec, 1930-1970 », *Annales de démographie historique*, 2, 2003, p. 89-109.
- GAUVREAU, Danielle et Peter GOSSAGE, « Canadian Fertility Transitions: Quebec and Ontario at the Turn of the Twentieth Century », *Journal of Family History*, 26, 2, avril 2001, p. 162-188.
- GAUVREAU, Danielle et Peter GOSSAGE, « Avoir moins d'enfants à la fin du siècle dernier : une réalité même au Québec? », *Revue d'histoire de l'Amérique française*, 54, 1, été 2000, p. 39-65.
- GAUVREAU, Danielle et Peter GOSSAGE, « Empêcher la famille. Fécondité et contraception au Québec, 1920-1960 », *Canadian Historical Review*, 78, 3, septembre 1997, p. 478-510.
- GERVAIS, Diane, « Les couples aux marges du *permis-défendu*. Morale conjugale et compromis pastoral à Montréal dans les années 1960 », *Études d'histoire religieuse*, 70, 2004, p. 23-39.
- GERVAIS, Diane, « Morale catholique et détresse conjugale au Québec : la réponse du Service de régulation des naissances Seréna, 1955-1970 », *Revue d'histoire de l'Amérique française*, 55, 2, automne 2001, p. 185-215.
- GERVAIS, Diane et Danielle GAUVREAU, « Women, Priests and Physicians : Family Limitation in Quebec, 1940-1970 », *Journal of Interdisciplinary History*, 34, 2, 2003, p. 293-314.

GOSSAGE, Peter et Danielle GAUVREAU, « Demography and Discourse in Transition : Quebec Fertility at the Turn of the Twentieth Century », *The History of the Family : An International Quarterly*, 4, 4, décembre 1999, p. 375-395.

M.L., « Une monographie sur la « clientèle » des centres de planification familiale ; les adhérentes au M.F.P.F. », *Population*, 30, 6, novembre 1975, p.1146-1150.

MORE, Caroline, « Sexualité et contraception vues à travers l'action du Mouvement français pour le planning familial de 1961 à 1967 », *Mouvement Social*, 207, 2004, p. 75-95.

OUELLET, Marc, « Je ne demande aucun retour en arrière », *Le Soleil*, 21 novembre 2007, p. 27.

PARIZEAU, Alice, « Alice Parizeau ouvre le dossier du contrôle des naissances », *Châtelaine*, 4, 6, juin 1963, p. 24-27, 75-78.

PELLETIER, Annie, « 1944-1972. Le Service de Préparation au Mariage de Montréal », *Cap-aux-Diamants*, 55, 1998, p. 38-41.

ROY, Mario, « L'acte de contrition », *La Presse*, 22 novembre 2007, p. A24.

SULLEROT, Evelyne, « Hommage à Marie-Andrée Lagroua Weill-Hallé », *Contraception, fertilité, sexualité*, 24, 4, avril 1996, p. 283.

VAILLANCOURT, Yves, « Les pratiques sociales des années 1960 et 1970 », *Nouvelles pratiques sociales*, 8, 2, 1995, p. 33-45.

2.4 Sites Internet

Archives Radio-Canada, « L'avortement, un crime ou un droit ? » (page consultée le 12 août 2008), [en ligne], adresse URL : http://archives.radio-canada.ca/politique/droits_libertes/clips/2813/